

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORAL EN SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND
SOCIAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
HUMAN AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

**COMITES DE DEVELOPPEMENT ET GESTION DU
DEVELOPPEMENT LOCAL : UNE ETUDE DE CAS A
PARTIR DES COMMUNES DE DOUME ET D'ATOK**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Master
Recherche à Vocation Professionnelle
Option : Développement Rural

Par

NDAOU NTEBI Francois

Licence en Sociologie

Sous la supervision de :

NJOYA MAMA Mohamed

Chargé de cours



Septembre 2022

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	iii
ABREVIATIONS ET SIGLES	iv
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES PHOTOS	ix
LISTE DES TABLEAUX	x
RESUME.....	xi
ABSTRACT	xii
INTRODUCTION GENERAL	1
PREMIERE PARTIE :LES PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN.....	36
CHAPITRE I :LES DYNAMIQUES DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT RURAL AU CAMEROUN	37
CHAPITRE II :TAXINOMIE DES INSTITUTIONS DU DEVELOPPEMENT LOCAL EN CONTEXTE DE DECENTRALISATION AU CAMEROUN	59
PARTIE II :LE DEVELOPPEMENT LOCAL EN ACTE	79
CHAPITRE III :PHENOMENOLOGIE DES PRATIQUES DU DÉVELOPPEMENTLOCAL SUR LES SITES	80
CHAPITRE IV :EVALUATION DE LA PORTEE DES INITIATIVES DEDEVELOPPEMENT PAR LES COMMUNAUTES	105
CONCLUSION GENERALE	123
BIBLIOGRAPHIE	126
TABLE DES MATIERES	135
ANNEXES	I

A

Ma mère BENOÛ Angeline

REMERCIEMENTS

Ce travail de recherche n'aurait pas abouti sans la contribution d'un certain nombre de personnes. Qu'ils trouvent en ces quelques phrases l'expression de notre profonde reconnaissance.

Nous remercions le Dr. NJOYA MAMA Mohamed, notre directeur de mémoire, pour la confiance témoignée à notre égard, Car il a accepté de diriger cette recherche en dépit de ses multiples occupations. Ses observations et ses orientations méthodologiques nous ont permis d'aboutir à ce travail.

Notre reconnaissance va à l'endroit du chef de département le Pr. LEKA ESSOMBA et à l'ensemble du corps enseignant du département de sociologie en général pour la qualité de la formation. Nous pensons ainsi au Dr. MELIKI pour ses encouragements et ses interventions qui nous ont été d'une grande importance dans cette recherche.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit des autorités du MINADER et du MINDDEVEL qui ont mis à notre disposition les documents nécessaires à notre recherche. Nous pensons en particulier au responsable du service de la documentation du MINADER et au chef de cellule de l'évaluation du développement local LAWA Jean pour leurs accueils et encadrement au sein de ces structures.

Nous remercions l'ensemble de nos informateurs car sans eux cette investigation n'aurait pas été possible. De ce fait, nous témoignons notre gratitude aux autorités administratives et traditionnelles, la population des communes de Doumé et d'Atok, ainsi qu'aux membres des différents comités de développement et en particulier à sa majesté BISSIE Bogam Ronny pour tout son soutien et la qualité des informations fournies.

Nous exprimons une profonde gratitude à l'endroit de nos amis et camarades de promotion pour la collaboration, le dynamisme, la mise à disposition des documents et les échanges scientifiques. Il s'agit en particulier de Roland MEKA, Ruth EBAN, Georgette BEKADA, Tobie MBANGA, TIDJANI, MBOMBO, MBANGO Marie, NGATCHA, NDZIEH MBIDA, Jordan MELI, et Claire SOPPO.

Par la même occasion, nous tenons à remercier toute notre famille pour le soutien qu'elle nous a apporté. Nous pensons particulièrement à Thierry NDJAK, Jean MINGO, MINGUOUENZI TINDI, Charly DIMKO, Valmir LOUOCK, FOUMAN ZE, ATOUAWÉ Mélanie, Privat NTOUDOMB, ZONG MITAL, Christian TALLA, ATSOUAMB Anne pour le soutien moral et matériel.

ABREVIATIONS ET SIGLES

ACEFA: Amélioration de la Compétitivité des Exploitants Familiales Agropastorale

AFD: Agence Française de Développement

APD : Aide Publique au Développement

APE: Associations des Parents d'Elèves

ASGIRAP : Appui à la Sécurisation et à la Gestion Intégrée des Ressource Agropastorales

BIP: Budget d'Investissement Public

BM : Banque mondiale

BUNEC : Bureau National de l'Etat Civil

CAC: Centimes Additionnels Communaux

CANADEL: Canal du Développement

CCD : Cadre Communal de Développement

CCI : Cadre Chargé des Infrastructures

CEAC : Centre d'Etude des Arts Contemporains

CEFAM: Centre de Formation pour l'Administration Municipale

CEMAC: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique central

CES : Collège d'Enseignement Secondaire

CFA : Communauté Financière Africaine

CICIBA : Centre International des Civilisations Bantu

CM : Comptable Matière

CN : Coordonnateur National

CNC: Cellule Nationale de Coordination

CNOP: Comité National d'Orientation et de Pilotage

CNOP: Comité National d'Orientation et de Pilotage

CNT: Coordonnateur National Technique

CODAB : Comité de développement de l'arrondissement de bebend.

CODEBI : Comité de développement de Bidjigué

CODEDJOU : Comité de développement Djoum

CODEMBA : Comité de développement de Mbama

CODESOU : Comité de développement de Soubou

CPM: Commissions de Passation des Marchés

CTD : Collectivités territoriales décentralisées

CTS : Comité Technique de Suivi

CVUC : Communes et Villes Unies du Cameroun

DDL : Direction du Développement Local et Communautaire de Vulgarisation Agricole

DEUC : Diagnostic de l'Espace Urbain Communal

DEUC: Diagnostic de l'Espace Urbain Communal

DIC : Diagnostic de l'Institution Communal

DIC : Diagnostic de l'Institution Communal

PDPGT : Projet de Développement Paysannal et de Gestion des Terroirs

DPNV : Diagnostic Participatif Niveau Village

DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

DSCN : Direction de la Statistique et de la Comptabilité

ECAM : Enquête Camerounaise Auprès des Ménages

FAO: Food and Agriculture Organization

FEICOM : Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunal

FIT: Front Intertropical

FMI : Fonds Monétaire International

GIC : Groupe d'Initiative Commune

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

HIMO : Haute Intensité de Main d'Œuvre

INS : Institut National de la Statistique

ISS: Interview Semi Structurée

KFW: Establishment de Crédit pour la Reconstruction

LWF: Lutheran World Federation

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du développement Rural

MINADT : Ministère de l'Administration et de la Décentralisation Territoriale

MINAS : Ministère des Affaires Sociales

MINDDEVEL : Ministère de la Décentralisation et du Développement local

MINEP : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature

MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

MINEPIA : Ministère de d'Elevage de la Pêche et des Industries Animales

MINFI : Ministère des Finances

NASLA: National School of Local Administration

OAL : Organisme d'Appui Local

ODP : Objectif de Développement du Programme OIT : Organisation International de Travail

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PADC : Projet d'Appui au Développement Communautaire

PADC : Community Development Support Project

PAFDA : Programme d'Appui au Développement des Filières agricoles

PAPA : Programme d'Amélioration de la Production Agricole

PAPMAV-Q : Projet d'Appui à la Production du Matériel Végétale de Qualité

PARFAR : Programme d'amélioration de Revenu Familial Rural

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PASGIRAP : Programme d'Appui à la Sécurisation et à la Gestion Intégrée des Ressources

PCD : Plan Communal de Développement

PDPP : Plan de Développement des Peuples Pygmées

PDSE : Programme de Développement Secteur Energie

PIA : Programme d'Investissement d'Avenir

PIAASI : Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel

PNADCC : Projet National d'Appui au Développement des Cultures Céréalières

PNB : Produit National Brute

PNDC : Programme National de Développement Communautaire

PNDP : Programme National de Développement Participatif

PNSAA : Programme National de Statistiques Agricoles et Alimentaires

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNVRA : Projet National de Vulgarisation de Recherche Agricole

PPTE : Pays Pauvre Très Endetté

PRESSE : Programme de Réforme du Sous-secteur Engrais

PRO-SAPVA : Projet National de Structuration et d'Accompagnement des Producteurs et

PSCC : Projet Semencier Cacao Café

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

PUF : Presse Universitaire de France

PUG : Presse Universitaire de Grenoble

PUGDT : Plans d'Utilisation et de Gestion des Terres

PV : Procès-verbal

SODECAO : Société de Développement du Cacao

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la commune d'Atok.....	33
Figure 2 : Localisation de la commune de Doumé	34
Figure 3 : Graphique des activités du PNDP	67
Figure 4 : Mise en place du processus de planification	74
Figure 5 : Préparation du processus de planification	75

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Mobilisation de la population de Ndakuimb au tour de la construction du foyer...	96
Photo 2 : Aménagement de la piste agricole dans le village Bidjigué	109
Photo 3 : Du centre de santé communautaire de Bonando (22 ans après le congrès)	111
Photo 4 : Initiative de construction d'un foyer communautaire à Bidjigué qui a été abandonnée.....	112
Photo 5 et 6: d'un forage abandonné en panne par manque de moyens financier et source d'eau d'approvisionnement du village	120
Photo 7: D'un foyer construit avec les fonds du comité de développement sectoriel dans le village Mampang.....	122

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les cinq types de participations	16
Tableau 2: Incidence de la pauvreté par région	40
Tableau 3 : Les indicateurs socioéconomiques après l'indépendance	44
Tableau 4 : Récapitulatif des activités économiques par secteur.....	45
Tableau 5 : Synthèse d'expérimentations de participation citoyenne identifiables à l'échelle locale au Cameroun.	52

RESUME

Au Cameroun, les comités de développement sont mis en place pour prendre en charge les besoins des communautés et promouvoir le développement local, mais ceux-ci sont confrontés à des difficultés qui fragilisent leurs actions. L'étude porte sur : *Comités de développement et gestion du développement local : Une étude de cas à partir des communes de Doumé et d'Atok*. Ce travail a pour problème : le rôle des comités de développement dans la promotion du développement local dans les communes de Doumé et d'Atok. De ce problème, découle une question centrale et trois questions secondaires. La question centrale étant de savoir : Quels sont les facteurs explicatifs du faible décollage du développement local implémenté par les comités de développement dans les communes de Doumé et d'Atok ? L'hypothèse centrale de notre travail est la suivante : Les facteurs explicatifs du faible décollage du développement local impulsé par les comités de développement sont à la fois internes et externes. L'objectif central est le suivant : Comprendre et expliquer les facteurs explicatifs du faible décollage du développement local impulsé par les comités de développement dans les communes de Doumé et d'Atok. Comme théorie, nous avons fait recours à l'analyse stratégique de Michel Crozier et au structuralisme constructiviste de Pierre Bourdieu. Ces théories ont permis de comprendre les comités de développement comme un espace de lutte et un système d'action concret au sein duquel des acteurs de développement et des comités de développement exploitent les zones d'incertitudes qui se présentent à eux dans le but d'assouvir à leurs intérêts égoïstes au détriment des intérêts collectifs. D'autre part, de mettre en lumière les interactions mises en œuvre au tour du développement local par les comités et la manière dont ces derniers gèrent les actions de développement. L'entretien a été le principal moyen de collecte des données sur le terrain. À l'issue de cette analyse nous avons abouti aux résultats selon lesquels : les différents rapports qui existent entre les acteurs de développement sont des rapports conflictuels, de recherche d'intérêts individuels et de lutte de pouvoir qui influencent les actions de développement local.

Mots clés : développement, développement local, comités de développement.

ABSTRACT

In Cameroon, development committees are set up to address community needs and promote local development, but they face difficulties that undermine their actions. Our study focuses on: *Development committees and local development management: A study based on the development committees of Doumé and Atok*. The problem of this work is the role of the development committees in promoting local development in the councils of Doumé and Atok. From this problem, a central question and three secondary questions arise. The central question is: What are the explanatory factors for the slow take-off of local development implemented by the development committees in the councils of Doumé and Atok? The central hypothesis of this dissertation is the following: The explanatory factors for the slow take-off of local development driven by the development committees are both internal and external. The main objective is the following: To understand and explain the explanatory factors of the weak take-off of local development driven by the development committees in the councils of Doumé and Atok. As a theory, we had recourse to the strategic analysis of Michel Crozier and the constructivist structuralism of Pierre Bourdieu. These theories have helped to understand development committees as a space of struggle and a concrete system of action in which development actors and development committees exploit the areas of uncertainty that present themselves in order to satisfy their selfish interests to the detriment of collective interests. Also, to shed light on the interactions implemented by the committees around local development and the way they manage development actions, interviews were the means of data collecting in the field. At the end of this analysis, we came to the following results: the different relationships between development actors are conflicting ones, based on the search for individual interests and power struggles that influence local development actions.

Key words: development, local development, development committees.

INTRODUCTION GENERALE

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Ce travail a pour matrice empirique deux observations. Tout d'abord, celle relative au cadre de vie des communautés villageoises regroupées au sein des municipalités rurales d'Atok¹ et de Doumé². Ces regroupements sont localisés dans la région de l'Est du Cameroun et présentent le même profil. En fait, un passage dans les collectivités villageoises de ces municipalités dégage le constat d'une décrépitude de l'environnement de vie. Entre absence de salubrité, points d'eau inexistants ou non aménagés, enclavement avec des pistes rurales non ré-profilées, plaques de signalisations routières envahies par des herbes sauvages, cases de santé non opérationnelles, les ruraux en question font face à une multiplicité de problèmes qui donnent corps à l'intuition de Jean-Marc Ela qui fait du village en Afrique noire un lieu répulsif (Ela, 1982).

Ces observations qui s'étalent de Mars 2020 à juillet 2021, à la faveur de nos voyages professionnels, révèlent aussi l'existence de structures villageoises de prise en charge des questions d'amélioration du cadre de vie collectif. Conceptualisées en termes de « *comité de développement local* » par la littérature spécialisée (code général des CTD ,24 Déc. 2019), ces structures épousent plusieurs formes et dénominations dans ces municipalités. Dans les groupements villageois d'Atok, on y rencontre des comités de développement sectoriels tels que la CODAB³ et des comités villageois de développement comme CodeBi⁴, CodeMba⁵, CodeSou⁶ et CodeDjou⁷. A Doumé, la même structuration des hameaux villageois en comités de développement surplombés par un comité de développement sectoriel s'observe. En tant qu'organisations de proximité qui émanent de la base, ces comités présentent des similarités dans leur fonctionnement : elles regroupent tous les villageois des hameaux, elles ont à leur tête un président et chef du village et elles tiennent des réunions et congrès selon une certaine périodicité. Ces assemblées sont alors celles durant lesquelles des actions prioritaires sont

¹Les villages de la commune d'Atok :Maka,Akok Yebekolo , Ba'a, Bebende, Bidjigué I, Bidjigué II, Bigoens, Djoum, Ebodenkoun, Kodja Ns, Landa, Makougou, Makok, Mayos, Mbama, Mikouagué, Ndankuimb, Ndjinda, Ngouemetag I,Ngouemetag, Ngoulemakong, Ntoub,Nyimbe Souombou et Zoguela

²Les villages de la commune de Doumé : Ambaka,Bayong (I, II, III, IV, V, VI, VII), Bend, Bonando, Boumpial, Djaglassi, Djamomine, Djende II, Goumbegeron, Bago, Kempoung, Loumbou ;mampang, Moutcheboum, Ouama, Paki, Oulemendama ; Mendium, Kobil

³ CODAB : comité de développement de l'arrondissement de bebend.

⁴ CODEBI : comité de développement de Bidjigué

⁵ CODEMBA : Comité de développement de Mbama

⁶ CODESOU : Comité de développement de Soumbou

⁷ CODEDJOU : Comité de développement de Djoum

décidées, ainsi que les budgets financiers nécessaires tout comme les modalités de leur mobilisation.

Toutefois, pour paradoxale que cela puisse paraître, l'existence de ces structures à vocation d'amélioration des conditions de vie des communautés villageoises citées tranchent avec le misérabilisme ambiant des contrées. Il suffit pourtant de souligner que, Ces structures sont filles des stratégies et approches de développement élaborées par le gouvernement Camerounais dès les indépendances pour améliorer avec efficacité les conditions de vie des ruraux (décret n°77/89 du 24 mars 1977 Portant création des comités de développement).

En effet, l'année 89 marque un tournant majeur dans l'histoire du pays avec la crise économique (Herrera, 2000).La chute des cours des produits agricoles, le poids de l'endettement, l'intervention des institutions de Bretton-Wood⁸ à travers leurs Programmes d'Ajustement Structurels (PAS), inaugurent une ère d'austérité(Bayart et al,1992).Le contexte de rareté des devises et le caractère exsangue subséquent de la trésorerie de l'Etat ont alors imposé un changement de paradigme en matière de développement : c'est le passage de l'Etat providentiel interventionniste vers le libéralisme qui prône le « *self-help* » ou l'auto-prise en charge de soi par chacun et chaque communauté Gérard Amougou (2018).

De ce cadre naît le développement communautaire dont la consécration juridique vient du décret n°76/256 du 1^{er} juillet 1976 et le décret n°77/89 du 24 mars 1977. Le premier organise le développement communautaire et institue la Direction du Développement Local et Communautaire (DDLCC). Le second crée les comités de développement. Dans son article premier, le premier décret dispose qu'« *il est créé au niveau de chaque province, département, arrondissement et district, un comité de développement destiné à l'organisation et à l'encadrement des populations pour leur participation active au développement économique, social et culturel de la nation.* ».

De ce qui est disposé, l'état Camerounais entreprend donc depuis 1990 la mise en œuvre des instances locales capables de jouer le rôle de relais dans ses fonctions de catalyseur de développement. Dans la même veine de l'armature juridique, la loi n°90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association ; la loi n°92/006 du 14 août relative aux sociétés, coopératives et aux GIC et la loi n°99/014 du 22 décembre 1999 relative aux ONG donnent

⁸ Les institutions dont nous faisons mention sont la Banque mondiale (BM) et Fonds Monétaire International(FMI)

une configuration nouvelle au développement en marquant la fin de l'interventionnisme étatique.

De plus, Le parachèvement de cette politique d'auto-prise en charge est articulé par la constitution n°96/06 du 18 janvier 1996. Elle dispose que chacun doit participer en fonction de ses capacités aux charges publiques afin de garantir l'épanouissement et le développement du pays. Une telle approche rappelle alors le propos de Jean-Marc Ela selon lequel : « *rien ne peut bouger dans les campagnes si les ruraux s'obstinent à croire que le changement exigé par le sort des marginaux est l'affaire de l'état. Les paysans doivent eux-mêmes réfléchir sur les conditions d'émergence d'une société où ils cesseront de fermer la masse des exclus* » (Ela, 1982 : 187). C'est dans cet ordre d'idée qu'il faut appréhender les comités de développement des communes d'Atok et de Doumé dont les objectifs visent à faire participer efficacement les populations au développement de leurs localités respectives sur divers plans (économique, social, culturel, sportif). Mais l'on constate que depuis quelques années ceux-ci ont des difficultés à poursuivre les objectifs fixés à la base. C'est à partir de ce constat que la thématique : « **Comités de développement et gestion du développement local : une étude de cas à partir des communes de Doumé et d'Atok.** », trouve sa justification.

II- PROBLEME DE RECHERCHE

Au lendemain des indépendances, le gouvernement Camerounais a connu un accroissement considérable de son action dans la société. La stratégie étatique était centrée sur un modèle de gouvernance où ce dernier était au cœur du développement local. De ce fait, on comprend que le point de vue des populations locales n'était pas pris en compte. Dès lors, on parlait alors de la planification centralisée où l'état était le seul décideur car le gouvernement avait une emprise sur l'espace national (Nguelieutou ; 2008 :7) ; cette emprise étatique met en œuvre un développement par l'état-providence (Le Galès, 1999). Ce faisant, ce modèle de développement est un développement vertical, un développement qui vient d'en haut, où l'état est au centre de la prise des décisions.

Ce modèle de développement est celui dont l'action de l'état est orientée vers les moyens de sa politique, modelé selon ses besoins tandis que la population devient « *objet* » du développement. Le but de l'état ici est de favoriser la croissance économique à travers les cultures d'exportations (cacao, café et coton) et le développement infrastructurel. Par ailleurs, la crise économique qui a bouleversé le Cameroun dès 1986 à 1987, au travers de la chute du

budget d'investissement public(BIP) réel par habitant de plus de 40% (Fonds Africains de développement ,2005) ; vas amener les institutions de Britten Wood à instaurer les Programmes d'ajustement structurels (PAS) afin de renouer la croissance économique, éradiquer la pauvreté et introduire la population au centre du développement : c'est le développement horizontal. C'est dire ici que, le paysan ici n'est plus une cible, encore moins un objet du développement, mais un acteur dans le processus du développement.

Pour améliorer les conditions de vie des populations dans les localités, le gouvernement Camerounais a mis en œuvre plusieurs mesures, stratégies, programmes et projets de développement. Ces mesures ont été prises pour, encadrer et accompagner les masses rurales dans le processus de participation et expliquer leur responsabilité au développement de leur communauté. Ces mesures s'inscrivent dans l'esprit du décret n°77/89 du 24 mars 1977 portant création des comités de développement qui dispose dans son article premier que ces comités sont destinés « à l'orientation et à l'encadrement des populations pour leur participation active au développement économique, social et culturel de la nation ».

Dans l'article 2 du même décret :

Les comités de développement sont des organes permanents de dialogue et de concertation chargés principalement de l'examen des problèmes conjoncturels posés par le développement sur le plan local, de la définition des actions à entreprendre pour les repousser et de la détermination des modalités et des domaines d'intervention spécifiques des populations.

Par ailleurs, à la lecture de ces textes, on peut dire que la population est au centre du développement : c'est dire que les comités de développement assurent le rôle de catalyseur de développement dans leur localité respective, et aussi, jouent le rôle de relais entre l'état et la population.

Sur le plan national, l'état Camerounais a mis en œuvre des programmes et projets à l'instar programme national de développement participatif ((PNDP), Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel(PIAASI), Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale(FEICOM), Programme National de Développement Communautaire(PNDC),; Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ,Projet d'Appui au Développement Communautaire (PADC)) et des sectoriels des ministères en charge du développement dans les localités comme : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ((MINDDEVEL), Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural(MINADER),Ministère de l'Economie , de la Planification et de l'Aménagement du

Territoire(MINEPAT) Ministère de l'Élevage, des pêches et des industries Animales (MINEPIA)). En dehors des organismes nationaux qui travaillent au développement local, il existe des organismes internationaux qui participent au développement communautaire ; il s'agit de : Gesellschaft für International Zusammenarbeit(GIZ), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Agence Française de Développement (AFD) Food and Agriculture Organization (FAO) et de la Banque Mondiale(BM)).

Au vu de ce qui précède, le développement dans les communes de Doumé et d'Atok devrait être un développement horizontal ou un « *social développement* » au sens de Motazé Akam(2009), avec une forte implication de toutes les parties prenantes dans le processus de développement local.

Cependant, malgré la forte potentialité que possèdent les communes de Doumé et d'Atok en parlant d'élites intérieures et extérieures, les associations villageoises, les différents comités de développement, les sectoriels et partenaires au développement entre autres; nous constatons une faible implication de la population dans le processus de développement local. Au lieu d'être le fil conducteur du développement, ces derniers sont des « *spectateurs* » du développement communautaire. Tout ceci s'explique non seulement au travers d'une gangrène externe aux comités de développement qui laisse entrevoir une illusion de leur participation au devenir de leur société ; mais aussi d'un dysfonctionnement conflictuel interne de ces comités qui phagocyte le développement des villages. Soulignons ainsi les problèmes de leadership, la recherche effrénée des prébendes, les luttes entre les acteurs impliqués dans le processus de développement.

En se référant à ce constat, le problème de recherche sociologique mis en exergue dans cette thématique est celui du rôle des comités de développement dans la promotion du développement local en milieu rural dans les communes de Doumé et Atok à l'Est Cameroun.

III- REVUE DE LITTÉRATURE

La revue de la littérature est une rubrique qui procède en un recensement et une lecture sélective des ouvrages ayant trait avec le sujet en question, la problématique ou le terrain qui intéresse notre étude. Cette étape doit orienter et canaliser l'objectif de notre recherche en montrant la particularité de la question à traiter dans notre enthousiasme d'investigation. C'est pour souligner son importance que Joly (2017:175) affirme :

La première démarche de tout chercheur consiste à effectuer un inventaire complet des connaissances réunies sur le sujet et sur l'espace à étudier (...) pour éviter en

effet de refaire inutilement un travail déjà accompli par d'autres. Pourtant, cet inventaire se doit d'être critique : certains ouvrages sont insuffisants ou dépassés (...), il peut même aboutir à un constat de carence.

Une brève revue de littérature montre que de nombreux écrits ont été produits sur le développement local, toutefois la littérature qui porte particulièrement sur les comités de développement et la gestion du développement local est réduite. En effet, quelques études nous ont paru significatives en raison de la clarté qu'elles apportent à la question des comités de développement et la gestion du développement local dans les communes de Doumé et d'Atok dans le département du Haut Nyong à l'Est Cameroun. Nous les avons regroupés en deux axes : les courtiers de développement et le développement local ; la population comme acteur du développement local.

A- Les courtiers de développement et le développement local

Les courtiers de développement selon J-P Olivier de Sardan et Thomas Bierschenk (1993) sont les acteurs sociaux implantés dans une arène locale qui servent d'intermédiaires pour drainer des ressources extérieures relevant de ce que l'on appelle communément l'aide au développement. De même, certains auteurs comme : Gluckman et al (2018), Fallers (2009), Mendras (2009) raisonnent en termes de mise en rapport entre une société « englobante » et une société « englobée » (ou pour utiliser une autre métaphore, entre le « le haut » et « le bas »).

Par ailleurs, Au Cameroun il existe plusieurs courtiers qui s'occupent du développement (Les organismes nationaux et internationaux). Dans notre travail nous allons nous appuyer sur le cas du PNDP ; le PNDP est un programme multi-bailleurs permettant d'assister le gouvernement Camerounais dans une optique de croissance et de création d'emploi pour un développement durable des communautés rurales. Il vise à définir et à mettre en œuvre des mécanismes pour responsabiliser les communes et leurs communautés à la base afin de les rendre actrices de leur propre développement, ceci dans le cadre du processus progressif de décentralisation.

Le PNDP contribue au développement local à travers :

- **Le PCD** : 360 plans communaux de Développement pour les communes, soit 329 disponibles et 31 en cours d'élaboration, recommandés depuis 2012 comme outil d'identification des projets de développement local, y compris le BIP.

- **Guichet Equité**: réalisation d'infrastructures socio-économique, renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage pour toutes les communes du Cameroun.
- **Guichet performance** : Mise en compétition régionale des communes, débouchant sur l'octroi d'une prime aux trois communes les plus performantes, pour la mise en œuvre des microprojets.
- **PDPP** : Renforcement de la dignité des populations autochtones vulnérables par des appuis spécifiques en matière de citoyenneté et dialogue intercommunautaire, santé, éducation, d'agriculture.
- **Solutions endogènes** : Accroissement de la dynamique communautaire de l'engagement citoyen à la base.
- **REDD+** : Contribution aux efforts de lutte contre les changements climatiques et à la finalisation de la stratégie nationale REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts).
- **HIMO** : Opération à haute Intensité de Main d'œuvre, pour la réalisation des infrastructures sociales, le développement de l'économie locale et insertion socio-économiques des jeunes.
- **Radios communautaires** : Appui à la création des radios au profit des communes et à la réhabilitation de plusieurs radios existantes, pour renforcer la participation citoyenne.
- **Volet agropastoral** : Amélioration de la croissance agricole en activant l'accès aux marchés et aux dérivés, productifs pour les populations.
- **Progiciel SIM_Ba** : Informatisation et modernisation de la gestion budgétaire et comptable des communes, pour contribuer à l'amélioration de la transparence et la gouvernance locale.
- **Progiciel pro-ADP** : Outil de gestion de la base des données des communes relatives aux investissements y réalisés, en vue de renforcer le processus de prise de décision.
- **ASGIRAP : composante 1** : Mise en place et animation des instances de concertation autour des ressources agropastorales au niveau communal villageois, en vue de réduire les conflits.
- **SCORECARD** : Evaluation des populations bénéficiaires, sur la qualité de la fourniture des services dans les communes, notamment en matière d'hydraulique, d'éducation, de santé et services communaux.

- **Mécanisme de gestion des plaintes** : Un numéro vert 8567 disponible pour collecter toutes les doléances et les plaintes adressées au PNDP.

Au Cameroun, l'Etat assigne une certaine légitimité dans le processus de développement. Fongang Fouepe et Piekep Lemegne (2016) nous font comprendre que les comités de développement se révèlent de plus en plus près des populations à la base que la majorité des structures d'encadrement. Selon eux, ils sont en effet des acteurs majeurs des initiatives de développement des communautés locales. C'est-à-dire, des potentiels facteurs de mutations structurelles au niveau local ; ceux-ci constituent de véritables outils de compétitivité et d'émergence des territoires. C'est dire ici que les comités de développement jouent un rôle central dans le processus de développement local car ceux-ci connaissent les véritables besoins des localités à travers une planification participative qui permet aux populations d'être impliquées et de participer au développement local. C'est sans nul doute pour cela que Koueté (2001) souligne que : « *le comité de développement reste pour le moment l'élément permanent, constamment renouvelé et attentif à tous les problèmes du terroir. Il a ses défauts certes, mais mérite d'être testé dans sa double vocation : l'encadrement et le financement des terroirs* ». C'est dire ici que les comités de développement sont en étroites collaborations avec les populations pour participer au développement local. De ce fait, les comités de développement n'ont pas pour première mission l'encadrement et le financement des terroirs comme première mission dans l'entendement des populations. Ceux-ci ont pour mission la gestion et suivi des projets impulsés dans leur localité. C'est dans ce sens que Bernard G.Hounmenou (2003) affirme que : « *l'Etat inspire le développement local dans le prolongement de ses compétences en matière d'aménagement du territoire et d'action régionale* ».

De plus face aux problèmes des populations locales, les comités se doivent de mettre en œuvre un certain nombre de stratégies pour mener à bien leurs missions dans l'amélioration des conditions de vie. Françoise Ravachol (2003) montre que la complexité de la prise en charge de la santé doit être comprise et considérée dans ses différentes dimensions économiques, humaines, historiques, géographiques, culturelles et ses blocages psychologiques. C'est dire que seules les actions coordonnées suivant une politique pourront avoir des chances de succès. Dans le même sens, l'auteur propose (*idem*) une analyse des mécanismes de participation locale à la gestion du développement local. C'est aussi dans ce sens que Fongang et Piekep (2016) nous font comprendre que : « *en général, les ruraux principaux bénéficiaires des réalisations du CD ont des cota de contribution inférieure à ceux*

qui vivent en ville ». Ces auteurs nous font comprendre que le développement local est un développement participatif. L'assertion de ces auteurs nous rappelle l'importance de cerner les contours du développement local selon une approche participative du développement qui intègre tous les acteurs du développement.

En outre, Jean-Marc Ela (1990) examine comment les paysanneries organisent une forme de riposte multiforme face aux abus autoritaires de l'état avec pour hypothèse le développement, qu'impose le gouvernement pour exploiter stratégiquement les paysans pour s'enrichir à leur détriment.

En effet, d'après l'auteur l'année 1960 marque le début d'une autre forme de domination la classe dirigeante qui se mobilise pour monopoliser les instruments de pouvoir et pour exprimer leurs leaderships du contrôle et d'exploitation du « monde d'en bas ». Selon lui, les effets de la crise économique mondiale ouvrent la voie à une série d'intervention qui risque réduire d'avantage la marge d'autonomie de l'Afrique à partir des plans d'ajustements structurels mettant à génaux tous les états car le Fond Monétaire International(FMI) avec cet ajustement a contribué à aggraver la rupture entre l'état et la paysannerie. L'Etat renforce son autorité en milieu rural en mettant en place dans les localités des autorités, des élites et les leaders chargés de calmer les tensions, de contrôler le territoire et le patrimoine culturel au profit de l'état. Les grandes choses dans les sociétés car les politiques de développement n'ont pas pris en compte les besoins primordiaux des humains en milieu rural. Paysans sont confus par les interventions multiples des agronomes et les agents du développement dont le passage ne change pas.

En effet, les sociétés agro-industrielles et la ruée des investisseurs étrangers, les hauts cadres d'administration sur les terres des paysans pour la pratique d'une agriculture de rente a modifié le statut du paysan ouvrier.

Par ailleurs, face aux mauvaises conditions de vie des paysans dans les régions agricoles n'a qu'état extravertie, c'est-à-dire une agriculture qui n'a cessé de contribuer aux fonctionnement étatique ; la paysannerie apprend à s'organiser en fractionnant des petites terres pour leur propre agriculture qui les amènent à se conscientiser de leur situation et condition de vie, ces derniers âprement s'organiser en association qui les amené à revendiquer et s'organisent en comité puis commence à comprendre que leurs situations dépendent d'eux et qu'aucun changement ne viendra de l'extérieur qui pose ainsi un nouveau regard sur la gestion du développement local.

De plus, selon les Nations Unies (1956 :14) le développement Rural est l'ensemble des procédés par lesquels les habitants d'un pays unissent leurs efforts et des réalisations la durée de la vie du projet à ceux des pouvoirs publics en vue d'améliorer la situation économique, social et culturelle des collectivités, d'associer ces collectivités à la vie de la nation et de leur permettre de contribuer sans réserve aux progrès du pays. Ces progrès supposent deux éléments essentiels : les habitants participent activement aux efforts entrepris en vue d'améliorer leur niveau de vie, et ses efforts sont laissés dans toutes la mesure du possible à leur propre Initiative ; des services techniques et autre sont fournis en vue de favoriser et de rendre plus efficace l'initiative, les effets dont la mise en œuvre doit permettre d'effectuer toute une série d'amélioration déterminées. Plus précisément le développement rural, c'est un processus tendant à créer des conditions propices aux progrès économiques et social d'une collectivité toute entière avec la participation active de cette dernière et dans la mesure du possible sur son initiation. Ses initiatives peuvent aller de l'aménagement et de la construction des infrastructures de communication (réfection de routes, ponts et caniveaux, cases de santé communautaires, foyers à caractère culturel...) à l'éducation des populations dans différents domaines d'activités).

Pour R. Lowe Waffo (2006 : 16) le développement local est l'amélioration du niveau de vie de la grande masse de la population à faibles revenus résidant dans les zones rurales selon l'auteur cette hypothèse tient compte du caractère économique et ignore les autres domaines qui entravent l'épanouissement du paysan. C'est dire ici que l'auteur rejette le côté social qui semble justifier le changement dans une société, or l'humain est au centre du développement rural, l'auteur semble également négligé le domaine de gestion de l'économie qui est une source de conflit et des guerres familiales.

De plus, le développement local apparaît selon Valérie et Jean-Marc (2005) comme une démarche novatrice du développement. Sa transcription dans les pratiques concrètes de développement passe par son inscription territoriale. Cette idée est associée à la conviction que le développement peut s'inscrire à des échelles infranationales. Cela suppose d'une part qu'une certaine reconnaissance de l'existence de différenciations et de disparité spatiales (en termes de richesse par exemple) et, d'autre part, que les leviers d'action peuvent être entrepris à l'échelle territoriale ou relever d'initiatives locales. D'après ces auteurs : « *le paradigme du développement local repose sur la capacité d'acteurs locaux à s'organiser autour d'un projet c'est-à-dire se fédérer autour d'un objectif de développement commun.* ». Par ailleurs, dans la littérature des courtiers de développement et celui du développement

local, les auteurs ont mis en œuvre des stratégies et actions de développement communautaire toutefois, sans étaler leurs réflexions sur la gestion du développement local.

B- La population comme acteur du développement local

L'approche du développement rural intégré⁹ est mise en œuvre par des projets gérés par les services de l'Etat, qui se voient en plus du développement agricole, confier l'amélioration des équipements collectifs dans les différentes localités. Cette approche à entrainer a l'intégration de la population dans la gestion et l'organisation du développement dans les localités. Parlant de la population comme acteur, il faut entendre centre des actions ou initiateur du développement dans le processus de décentralisation, le citoyen est au cœur des activités dans les circuits de prise de décision, à l'implication dans l'activité de développement, ou encore moteur des activités tendant à impulser, à suivre, évaluer ou contrôler le développement des Collectivités territoriales.

Par ailleurs, l'idée de développement est une idée de satisfaction des besoins des populations. C'est pourquoi P.Gubry et J.M. Wautelet (1993) nous font comprendre que : « *la population est à la fois l'acteur et la finalité du développement* » ; Car selon eux, nul ne songerait à appliquer le terme de développement a une région vide d'homme. Toutefois, il est nécessaire d'intégrer la population à l'étude du processus de développement ; A ce moment, la population n'apparaît plus seulement comme un objet doté d'inertie, mais aussi comme acteur de développement. Allant dans le même sens, Motazé Akam (2009) propose « *la pratique du social développement* ». Selon l'auteur, c'est un développement où la population redevient un véritable acteur du développement, ou son point de vue est pris en compte dans la prise des décisions dans la mise en exécution du développement local.

Depuis les indépendances, le continent Africain bénéficie des programmes d'allocations connus sous le nom de l'aide publique au développement (APD) et depuis plusieurs décennies, l'Afrique est le laboratoire de divers théories et modèles de développement. Toutes ces mesures ont pour finalités de sortir l'Afrique de sa latence économique (T.N. Yonli, 2011). Ces approches selon l'auteur n'ont pas intégré toute les composantes du développement c'est pourquoi il nous propose le développement endogène, tel la vie d'un végétal. Penser le territoire comme acteur du développement ; D'après l'auteur, le développement devrait être à l'image d'une plante car il doit commencer au niveau local c'est-à-dire avec les racines toute comme la population car le développement doit être pensé

⁹ C'est une approche de développement qui prend en compte les véritables besoins des populations, elle implique la population dans la gestion

au niveau local (le village), puis le tronc (la commune), en suite les branche (la région) et enfin les feuilles qui est le territoire national. De même, J. Ki-Zerbo (2007) nous fait comprendre que : « *le seul développement qui sied en Afrique est le développement endogène* »

M.Kankwenda et HarounaO. (2000) se sont intéressés à la participation de la population au développement local. Dans cet ouvrage, les auteurs nous parlent des communautés locales comme des instruments privilégiés de la réduction de la pauvreté et préconisent des actions à la base tout en soulignant une synergie des efforts de la population, du gouvernement et des organisations non gouvernementale(ONG). De même, Schneider .H et Libercier M.H. (1995), citer par D.V.Joiris P.Bigombe Logo montrent comment dans circonstances différentes des progrès ont été faits pour susciter une participation véritable des populations aux actions de développement. Selon eux, la véritable participation doit accorder une forme de pouvoir à la population, en particulier au niveau de la prise des décisions. Participer signifie que les individus devraient être impliqués tout au long du projet ou même du cycle du programme, depuis le stade de la conception jusqu'à celui du contrôle et de l'évaluation. Car une simple consultation des populations ne peut être considérée comme suffisante et la participation ne peut plus se résumer à la mise en place des activités définies à l'avance par des intervenants extérieurs.

L'approche participative pour ces auteurs suppose une étroite implication des bénéficiaires à l'identification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement qui les concernent. La participation aux décisions et à l'organisation de la vie est, en effet un moyen pour les groupes et les communautés concernés d'exercer un contrôle à la gestion directe sur les programmes de développement engagés dans leur communauté. Une forte implication des populations bénéficiaires est un atout majeur pour atteindre une plus grande efficacité. C'est pourquoi il est important d'observer certains principes de la participation tels que :

- **L'autopromotion** : elle constitue une démarche appropriée qui permet de prendre en compte la participation dans toutes ces dimensions, d'où le renforcement de la prise de conscience des initiations au sein des populations ;

- **La prise en compte du genre** : pour une bonne implication dans le processus de développement, il faut transformer les relations de pouvoir au sein de la société de manière à promouvoir l'égalité entre les différentes couches sociales sur les aspects suivants : liberté de

choisir en toute confiance les représentants, libre participation dans les institutions sociales, accès à tous les moyens de productions et avoir une capacité à influencer la culture ;

- **Une préparation spécifique** : mettre en œuvre des stratégies de préparation des esprits, faciliter et appuyer le changement de mentalité pour une mise en œuvre des programmes participatifs. Chaque projet de développement doit œuvrer dans le sens de l'augmentation des capacités d'analyse de manière à ce qu'elles prennent conscience de leurs forces et potentialités.

De même, D.V. Joiris P. Bigombe Logo (*idem*) se penchent aussi sur les approches et les instruments de développement participatif. Selon ces auteurs, l'approche consiste à enclencher un processus prudent et souvent long d'observation, c'est l'analyse et la consultation qui doit précéder à la définition des projets à entreprendre dans le monde participatif. Cette phase offre l'occasion à la population d'exprimer ses différents points de vue sur ces problèmes et ces priorités. De ce fait, la planification et l'organisation d'un projet doivent rester souples, de manière à offrir aux populations l'occasion de participer réellement aux différentes phases du projet.

Quant aux instruments de participatifs, ces auteurs mettent l'accent sur le rôle important que jouent les organisations locales (les comités de développement). Car selon eux, celles-ci doivent être considérées comme des partenaires au développement, et doivent être intégrées aux projets dans la mesure où elles facilitent la communication entre le projet et les populations afin que la population s'organise en groupes locaux et favoriser le dynamisme social nécessaire pour un développement durable.

Pour Laurent Clavier (2006) les populations à la base n'ont pas la même perception, la même vision et la même analyse des actes et actions communautaires de développement. Il y en a qui y croient dur comme fer et en sont convaincus. Cette frange de la population participe librement et éprouve même du plaisir à le faire. Elle a le sens du partage et du « donner ». Par contre il y en a qui sont sous informés, peu volontaires et à la limite sceptique. Cette frange de la population se soustrait à l'élan du développement. Selon l'auteur, c'est dommage car le développement est avant tout une œuvre solidaire et non solitaire.

Selon le Document stratégique de la réduction de la pauvreté (DSRP) (2009), l'axe du développement local vise à renforcer les capacités des communautés en vue de leur permettre de prendre en charge la problématique de développement local, apporter un appui à la réalisation des infrastructures afin de lever certaines contraintes spécifiques au niveau local,

développer les activités génératrices de revenue et faire participer plus activement les acteurs à la base au développement de leurs localités à travers le processus progressif de décentralisation et les programmes d'appui au développement tels que :le programme de développement participatif (PNDP), le programme d'appui au développement communautaire (PADC), et le projet RUMPI¹⁰ . Le DSRP promeut l'impulsion et la mobilisation des forces vives du pays au tour d'une vision partagée de développement.

Parlant de la population comme acteur du développement, Meister .A (1979) distingue cinq types de participation des acteurs au développement : la participation de fait qui se trouve au niveau de la famille et couvre le domaine de la religion et du travail ; la participation volontaire se retrouve dans les différentes associations locales (comités, tontines et clubs) ; la participation spontanée concerne les groupes de parenté, de voisinage, d'amis ; la participation provoquée est celle qui est suscitée de l'extérieur par des personnes et des groupes extérieurs (ONG, ETAT et LES PARTENAIRES INDIVIDUELS) au milieu ; la participation imposée oblige les membres d'un groupe à respecter certaines règles pour le fonctionnement de leur structure . Ces types de participation peuvent être identifiés dans les différents activités des comités de développement villageois tels que catégorisés par Meister dans le tableau suivant.

¹⁰ Le projet RUMPI est le projet de Développement participatif du secteur rural de la région du Sud-Ouest d'un cout global de 27 millions d'euros et supporté à 75% par la banque Africaine de Développement ; son objectif est l'accroissement durable du revenu des petits exploitants agricoles à travers le renforcement des capacités ; l'amélioration de la productivité agricoles ; les principaux bénéficiaires sont les petits exploitants agricoles

Tableau 1 : Les cinq types de participations

Type de participation	Origine de la création du groupe	Type de recrutement	Fonction du groupe
De fait	Origine dans les traditions : groupe d'âge, métier, familial et religieux.	Non volontaire de fait	Renforcement des coutumes, de la tradition et des manières de faire.
Volontaire	Création du groupe par les participants eux-mêmes, sans recours à des animateurs extérieurs (syndicats et organisations).	Volontaire	Satisfaction des besoins nouveaux, opposition au milieu, création de nouveaux comportements, adaptation au changement social et continuation du changement.
Spontanée	Création du groupe par les participants eux-mêmes, mais groupe fluide fluctuant sans organisation, voisinage.	Entièrement volontaire	Pas de fonction social apparentée : surtout la fonction latente de satisfaction des besoins psychologiques des participants.
Provoquée	Création du groupe par les animateurs extérieurs, projet de développement communautaire.	Provoqué, suscité	Fonction de changement social par l'adoption de comportement désirable par les animateurs extérieurs.
Imposée	Création du groupe par des animateurs extérieurs ou adoption des normes impératives par les participants eux-mêmes : différents systèmes de mobilisation de la main d'œuvre.	Obligatoire	Participation indispensable au fonctionnement du groupe, renforcement des normes.

Source :Meister, (1979)

Cependant, les obstacles à la mise en œuvre de l'engagement des différents acteurs au développement participatif sont de plusieurs ordres selon MeisterA. Il s'agit notamment de :

- La centralisation : dans un Etat centralisé, la distance entre les centres décisionnaires et la population empêche souvent celle-ci de participer à la prise de décision ;
- L'absence ou le très faible niveau d'instruction : le manque de connaissance et de qualification sont également des obstacles des acteurs a une participation effective au développement ;

- La passivité de la population locale qui doit être vaincue par le recours à certaines techniques de sensibilisation ;
- La rigidité bureaucratique et les modes opératoires traditionnels selon lesquels la population agit souvent en fonction des mesures d'incitation qui récompensent l'efficacité à court terme aux dépens d'une véritable participation consciente et durable.

En prenant en compte les travaux antérieurs, la présente réflexion marque une rupture entre le paradigme de développement local impulsé depuis des décennies au Cameroun afin d'appréhender les nouvelles formes de développement qui tient en compte les interactions des différents acteurs engagés au tour du développement local. Le but ici n'est pas de remettre en cause des politiques de développement mais de prolonger une recherche sur l'implication effective des acteurs locaux dans le processus du développement afin de booster la potentialité de chaque couche sociale pour un développement global en fonction des besoins de chaque localité.

IV- PROBLEMATIQUE

Comme l'affirment Raymond Quivy et Luc Van Campenhoutt (1995), la problématique est une approche ou la perspective théorique qu'on décide d'aborder pour traiter le problème posé par la question de départ, elle est une manière d'interroger les phénomènes étudiés. Construire une problématique revient à répondre à la question comment vais-je aborder ce phénomène?

Dans les communes de Doumé et d'Atok, les premiers comités de développement sont créés depuis plus de vingt-cinq ans sous l'impulsion de l'Etat du Cameroun à travers ses agents de développement local. Par ailleurs, les locaux ont compris qu'à travers ces structures, ils pouvaient répondre concrètement aux préoccupations réelles et profondes de leur population. Ces comités ont des objectifs d'ordre économique, social et culturel.

Ainsi, l'intégration effective des acteurs locaux dans le processus du développement est un atout majeur pour la satisfaction des besoins communautaires, puisque comme l'affirme Chambers (1990 :14) :

L'extrême misère matérielle et sociale peut diminuer la prise de conscience, Fausser la perception, remplir d'amertume et tuer. C'est donc de plein droit qu'on peut focaliser l'attention sur ces « derniers », sur les centaines de millions des pauvres qui vivent dans les campagnes, méconnus pour la plupart, faibles, isolés et impuissants.

Le décret de création des comités de développement s'inscrit de fait dans le cadre de la volonté gouvernementale à mettre en œuvre des stratégies d'accompagnement des populations à la mise effective du développement local. Ces mesures s'inscrivent dans l'esprit du décret n°77/89 du 24 mars 1977 qui dispose dans son article premier que les comités sont destinés, « *À l'orientation et à l'encadrement des populations pour leur participation active au développement économique, social et culturel de la nation* ».

De même, l'article 2 du même décret dispose que ;

Les comités de développement sont des organes permanents de dialogue et de concertation chargés principalement de l'examen des problèmes conjoncturels posés par le développement sur le plan local, de la définition des actions à entreprendre pour les résoudre et de la détermination des modalités et domaines d'intervention spécifiques des populations.

A la lecture de ces textes, on peut affirmer que le choix et l'orientation du développement devraient révéler du ressort de la population car, la participation active de ce dernier doit être le centre du développement aujourd'hui dans un état en cour de décentralisation.

Au-delà de la norme étatique mise en œuvre pour promouvoir le développement local, il existe des mécanismes qui affectent les acteurs et les stratégies de développement local dans les communes de Doumé et d'Atok. De ce fait, les politiques étatiques de développement local ne répondent pas nécessairement aux besoins des bénéficiaires car certains projets sont définis depuis le bureau central. De même, les conflits de pouvoir entre les différents acteurs en charge du développement qui mettent leurs intérêts égoïstes en avant au détriment des intérêts collectifs ; l'attentisme de la population local qui est du à leur faible implication dans les actions de développement et dans la prise des décisions.

Cependant, plusieurs stratégies et politiques de développement sont implémentées. Mais, ces politiques ne sont pas toujours adaptées au contexte communautaire ou ne prennent pas en compte toutes les parties prenantes ; les pouvoirs publics et les organismes en charge du développement peuvent redéfinir le développement en donnant le rôle de chaque acteur en charge du développement. Car, les communautés ne devraient plus être des cibles mais des acteurs engagés du développement local. C'est cette optique d'analyse qui oriente notre questionnement.

V- QUESTIONS, HYPOTHÈSES ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Le constat précédent nous amené à formuler la question centrale et trois questions secondaires :

1- Questions de recherche

a- Question centrale

- Quels sont les facteurs explicatifs du faible décollage du développement local implémenté par les comités de développement dans les communes de Doumé et d'Atok ?

b- Questions secondaires

- Quelles sont les stratégies de développement mises en œuvre par les comités de développement des communes de Doumé et d'Atok en tant qu'acteur du développement local ?
- Quelle est la nature des rapports sociaux que les comités de développement entretiennent au tour du développement local dans les communes de Doumé et d'Atok ?
- Quelles sont les difficultés auxquelles font face les comités de développement des communes de Doumé et d'Atok face à leur développement local ?

2- Hypothèse de recherche

a- Hypothèse centrale

- Les facteurs explicatifs du faible décollage du développement local impulsé par les comités de développement sont la politisation des comités de développement, l'élitisme la faible implication des populations, les litiges fonciers.

b- Hypothèses secondaires

- Les stratégies de développement mises en œuvre par les comités concernent la recherche des subventions ; l'organisation des congrès, le suivi évaluation et la gestion des projets locaux.
- Les rapports que les acteurs de développement entretiennent au tour du développement local sont des rapports d'intérêts, de pouvoir et conflictuels entre les acteurs engagés au tour du développement local
- Les difficultés auxquelles font face les comités de développement sont à la fois internes et externes.

3- Objectifs de la recherche

a- Objectif central

- Comprendre et expliquer les facteurs explicatifs du faible décollage du développement local impulsé par les comités de développement dans les communes de Doumé et d'Atok.

b- Objectifs secondaires

- Décrire et analyser les stratégies mises en œuvre par les comités de développement dans les communes de Doumé et d'Atok en tant qu'acteurs du développement local.
- Expliquer les différents rapports qui existent entre les acteurs engagés dans le processus de développement local. les stratégies mises en œuvre par le comité local de développement en tant qu'acteur du développement local
- Analyser les difficultés auxquelles font face les comités de développement.

VI- MÉTHODOLOGIE

Cette partie du travail est subdivisée en trois étapes à savoir : le cadre théorique qui est consacré aux théories qui nous ont permis de rendre compte de la réalité sociale ; la collecte et analyse des données et la technique d'analyse des données.

1- Cadre théorique

Par cadre théorique, M.Grawitz (2004, 398) entend : « *un système explicatif que l'expérimentation Confirme ou non* ». Autrement dit, c'est une construction formelle permettant de comprendre la réalité étudiée au bout d'une expérimentation. C'est ce que pense Antony (2007 : 3) lorsqu'il affirme que le cadre théorique est : « *l'ensemble des concepts fondamentaux et des relations entre concepts qui sont à la base de la façon de recevoir le problème de recherche et de l'aborder* ». Dans le cadre de ce travail, deux théories seront utiles pour mieux analyser et comprendre cette thématique.

a- L'analyse stratégique de MICHEL CROZIER

L'acteur au sens de Michel Crozier et Erhard Friedberg est celui dont le comportement (l'action) contribue à structurer un champ ; c'est-à-dire à construire des régulations. On cherche à expliquer la construction des règles à partir du jeu des acteurs empiriques, calculateurs et intéressés. Ces acteurs sont dotés de rationalité, même si elle est limitée ; selon Bernoux (2005 :137) ces acteurs sont autonomes et entrent en interaction dans un système qui contribue à structurer leurs Jeux.

En effet, l'analyse stratégique part d'un constat de base : aucun individu n'accepte d'être traité totalement et uniquement comme un objet du fonctionnement ou de l'accomplissement des buts d'une organisation. Les conditions des acteurs ne sont plus vues comme la simple résultante, prévisible, stéréotypée et donc reproductible, des déterminants structurels financier ou psychologiques. Leurs conduites sont inventées par les acteurs dans un contexte, en vue de certains buts. Crozier accorde au pouvoir une place importante dans la régulation de l'organisation, pouvoir pris sous le prisme relationnel que sous un angle de confrontation.

Selon Robert DAHL (2007), le pouvoir de A sur B est la capacité qu'à A d'obtenir que B face à quelque chose qu'il a d'obtenir que B face à quelque chose qu'il n'aurait pas fait sans son intervention. Allant dans le même sens Crozier (1963) soutient que le pouvoir de A sur B est la capacité qu'à A d'obtenir, dans sa négociation avec B, que les tenues de l'échange lui soient favorables. La Capacité de se rendre imprévisible et indispensable, ouvre la voie au plus loin des concepts de puissance et de domination, à une vision relationnelle de pouvoir. Les acteurs mettent en scène des stratégies qui, en fonction des ressources dont ils disposent, leur permettent de s'imposer auprès des autres, toujours dans la limite où l'autre, jamais dépourvu non plus de ressources peut en retour négocier sa participation à l'action.

En effet, la formulation la plus achevée de cette conception est le fait de Crozier et Friedberg (*Idem*) ; s'appuient sur les travaux de deux sociologues Américains March et Simon à qui l'on doit le concept de « *Rationalité limitée* » ainsi qu'une analyse d'avantage « *Politique* » des organisations. L'analyse stratégique postule l'existence d'agents libre ayant leurs propres buts.

En outre un des à priori de ce courant est de considérer que les conduites des agents sont toujours rationnelles ; généralement il ne s'agit pas d'une rationalité absolue c'est une Rationalité limitée, contingente, et pas seulement économique. En effet, dans les conditions de l'action, l'individu ne peut pas trouver la "Solution optimale" (Pour autant qu'elle existe).

Le système d'action de l'organisation étant confronté à un double problème :

- Réaliser ses objectifs, formuler ses propres buts ;
- Appelé ses membres, ses constituants à participer à leur réalisation.

Ces acteurs bien entendu, peuvent y mettre des conditions, négocier leur participation, plus ou moins implicite. Toute organisation a donc besoin de la participation de ces membres et cette participation de ces toujours négociée. La Négociation, parce que la réalisation des objectifs des acteurs doit s'accommoder avec les objectifs de l'organisation.

Crozier et Friedberg ;(1977 : 18 -31) s'interrogent sur le fait de savoir « à *quelles conditions et au prix de quelles contraintes* » l'action organisée est possible : selon eux, l'action loin d'être spontanée ou naturelle est : « un construit social » c'est-à-dire que l'action organisée repose sur une élaboration contingente de règles ; seules les rapports de pouvoir ; des rapports de négociation et de marchandage liés au contrôle des incertitudes de la situation permettent de contraindre les individus à coopérer. Trois notions majeures traversent cette théorie : l'action, le pouvoir et le Jeu. De plus, il existe aussi des concepts secondaires qui se conjuguent de manière opérationnelle. La notion d'action chez Crozier et Friedberg est indissociable de celle de rationalité limitée d'Herbert Simon (1957). D'après Crozier et Friedberg (1977 :46) Une rationalité avec : « *Une logique à priori selon laquelle l'homme, dans une perspective synoptique, chercherait la meilleure solution à tout problème* ». Or :

L'être humain est incapable d'optimiser sa liberté et son information car ces actions sont trop limitées pour qu'il parvienne à ces fins. Dans un contexte de rationalité limitée, il décide de façon séquentielle et choisit pour chaque problème qu'il a à résoudre la première solution qui correspond pour lui à un seuil minimal de satisfaction.

La démarche de recherche devient alors prioritaire par rapport à la question du modèle d'explication choisi. Cette démarche s'organise autour du concept central de stratégie :

- L'acteur n'a que rarement des objectifs clairs et encore moins des projets cohérents ;
- Le comportement est actif même s'il est toujours contraint et limité, il n'est jamais totalement limité.
- Son comportement a toujours un sens cette rationalité est liée, non à des objectifs clairs et explicites, mais s'organise par rapport à des opportunités et par rapport aux comportements des autres acteurs ;
- Le comportement présente un double aspect : un aspect offensif, (la saisie d'opportunités en vue d'améliorer sa situation) et un aspect défensif (le maintien et l'élargissement de sa marge de liberté) (*Idem*).
- Il n'Ya donc plus de comportement irrationnel : C'est là l'utilité du concept de stratégie

Dernière les humeurs et les réactions affectives il est en effet possible à l'analyste de découvrir des régularités, qui n'ont de sens que par rapport à une stratégie. Celle-ci n'est donc rien d'autres que fondement inféré ex-post des régularités de comportement observés empiriquement. Il s'en suit qu'une telle « Stratégie » n'est nullement synonyme de volonté, pas plus qu'elle n'est nécessairement consciente Crozier et Friedberg (1977 : 48).

C'est dire que la réflexion sur l'acteur n'est pas suffisante, puisque son comportement ne peut se concevoir en dehors du contexte d'où il tire sa rationalité. Par ailleurs, l'image de l'acteur défendue ici est celle d'un individu typiquement humain et calculateur au sens où il s'agit conformément à la rationalité en finalité telle que définie par Max Weber. La posture des différents acteurs engagés au tour du développement local et des dirigeants des comités de développement qui se présente comme des leaders chargés de transmettre les règles et la conduite à tenir pour une bonne gestion du développement local présente plutôt des stratégies à réfléchir.

L'analyse stratégique récuse toute tentative de perception holiste et déterministe des phénomènes sociaux en partant du postulat selon lequel les relations de pouvoir, les zones d'incertitudes et les stratégies des acteurs jouent un rôle central, une fonction primordiale dans tous les types d'organisation et d'action collective : C'est dont pourquoi selon Crozier Et Friedberg (1977) : ne constituent rien d'autre que des solutions toujours spécifiques, que des acteurs relativement autonomes avec leurs ressources et capacités particulières.

Par ailleurs, ont créés, inventés, institués, les comités de développement pour résoudre les problèmes posés par l'action collective et notamment, le plus fondamentale de ceux-ci, celui de leur coopération en vue de l'accomplissement d'objectifs communs, malgré leurs orientations divergentes.

Enfin de compte, le recours à ce cadre d'analyse dans cette recherche a permis de prendre les comités comme un espace de lutte et un système d'action concret au sein duquel des acteurs de développement et des comités de développement exploitent les zones d'incertitudes qui se présentent à eux dans le but d'assouvir leurs intérêts égoïstes au détriment des intérêts collectifs au sein des comités dans leur rôle indispensable dans l'accompagnement, l'accomplissement à prendre les comités de développement comme une organisation ou les rapports sociaux mis en œuvre sont des rapports conflictuels qui affaiblissent les actions de développement et la gestion du développement local dans un pays soucieux du développement dans les communes de Doumé et d'Atok.

b- Structuralisme constructiviste (ou structuralisme génétique)

Le constructivisme structuraliste est une théorie élaborée par Bourdieu à la fin des années 1970. Bourdieu cherche à concilier l'objectif (le social) et le subjectif (individu) au sein du « **constructivisme structuraliste** ». Il désigne ainsi le double mouvement d'intériorisation de l'extérieur et d'extériorisation de l'intérieur (Bourdieu, 1987 :184). Cette théorie permet de tenir ensemble les déterminants (probabilistes) et les actions volontaires (adaptées).

Selon Bourdieu (*Idem*) :

Parlant structuralisme ou structuraliste, je veux dire qu'il existe, dans le monde social lui-même (...) des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents qui sont capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques ou leurs représentations. Par constructivisme, je veux dire qu'il y a une genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutifs de ce que j'appelle habitus, et d'autre part des structures sociales, et en particulier de ce que j'appelle des champs.

L'auteur met en œuvre une double dimension : une dimension objective et une dimension construite qui donnent à la réalité sociale une certaine primauté continue accordée aux structures objectives. C'est ce qui conduit l'auteur à distinguer deux moments dans l'investigation : un moment objectiviste et un moment subjectiviste qui se résume dans les termes suivants :

*D'un côté, les structures objectives que construit le sociologue dans le moment objectiviste c, en écartant les représentations subjectives des agents, qui sont le fondement des représentations subjectives et elles constituent les contraintes des structures qui pèsent sur les interactions ; mais d'un autre côté, ces représentations doivent aussi être retenues si l'on veut rendre compte notamment des luttes quotidiennes, individuelle et collectives, qui visent à transformer ou à conserver ces structures (*Idem*).*

Dans cette double dimension, objective et construite, de la réalité sociale, trois concepts développés par Bourdieu vont nous permettre de comprendre et expliquer les différentes interactions qui existent les politiques de développement et les logiques de développement local dans les communes de Doumé et d'Atok. Ces concepts sont :

- CHAMP : « *le monde social est le lieu d'un processus de différenciation progressive* » (1998 : 48). Le monde social, dans la société, apparaît à Bourdieu comme divisé en ce qu'il nomme des « *champs* ». Le champ « *peut être considéré comme un marché où les agents se comportent comme des joueurs* » (*Idem*).

Cependant,

Les stratégies se déterminent à travers d'innombrables décisions, petites ou grandes, ordinaires ou extraordinaires, qui, en chaque cas, sont le produit de la relation entre d'un côté désintérêts et des dispositions associées à des positions dans les rapports de force au sein de l'entreprise et de l'autre des capacités de faire valoir ces intérêts, BOURDIEU (2000 :115).

Il lui semble, en effet, que la différenciation des activités sociales a conduit à la constitution de sous- espace sociaux, comme le champ du développement local, spécialisés dans l'accomplissement des activités sociales données. Ce champ est doté d'une autonomie relative envers la société prise dans son ensemble. Il est hiérarchisé et sa dynamique provient

des luttes de compétition que se livrent les agents sociaux pour y occuper des positions de dominations. Ainsi, comme les analystes marxistes, Bourdieu insiste sur l'importance de la lutte et du conflit dans le fonctionnement d'une société. Mais pour lui, ces conflits s'opèrent avant tout dans les différents champs sociaux. Ils trouvent leur origine dans leurs hiérarchies respectives, et sont fondés sur l'opposition entre agents dominants et agents dominés. En effet, le développement local peut être considéré ici comme un champ avec des producteurs et des consommateurs qui mettent en œuvre différents capitaux. Le capital est pour ainsi dire un moyen de domination et le lieu où les rapports de force sont mis en exergue par les différents agents (*Idem*).

- **Habitus** : selon Bourdieu, l'habitus exerce une grande influence dans les sciences sociales. Il montre que les agents sociaux développent des stratégies qui sont fondées sur un petit nombre de dispositions acquises par socialisation bien qu'inconscientes, sont adaptées aux nécessités du monde social. De ce fait ; il permet à l'individu de produire un ensemble de pratiques nouvelles adaptées à son milieu. Selon Bourdieu, l'habitus est une structure structurée puisqu'il est produit par la socialisation ; mais aussi une structure structurante génératrice d'une infinité de pratiques nouvelles (*Idem*). Dans la mesure où ces dispositions font système, l'habitus est à l'origine de l'unité de pensées et l'action de chaque individu. Mais, dans la mesure où les individus issus des mêmes groupes sociaux ont vécu des socialisations semblables, Il explique aussi la similitude des manières de penser, sentir et agir propres aux individus d'une même classe sociale dans le processus de développement local.
- **VIOLENCE SYMBOLIQUE** : cette notion désigne une violence dont l'effectivité est liée à sa méconnaissance. Elle renvoie à l'intériorisation par les agents de la domination sociale inhérente à la position qu'ils occupent dans un champ donné et plus généralement à leur position sociale. Cette violence est « infra-consciente » et ne s'appuie pas sur une domination intersubjective (d'un individu sur un autre) mais sur une domination structurale (d'une position en fonction d'une autre). Cette structure-là, qui est fonction des capitaux que possèdent les agents, faisant violence, celle qui est non perçue par les agents. Elle est donc source d'un sentiment d'infériorité qui est uniquement subi puisque non objectivé. La violence symbolique trouve son fondement dans la légitimation des schèmes de classement inhérents à la hiérarchisation des groupes sociaux.

Dans le cadre de notre recherche, cette théorie permet de comprendre les différentes interactions mises en œuvre autour du développement local, les stratégies et les logiques du développement local mises en œuvre dans les comités de développement et la manière dont ces

derniers sont gérés ; de prendre les comités comme une arène où les acteurs mettent en œuvre des rapports afin de chercher des intérêts individuels les formes de dominations et différentes forces que les acteurs emploient dans le processus du développement local dans les communes de Doumé et Atok à L'Est Cameroun.

2- Collecte et Analyse des données

Dans cette étude, nous avons fait recours à la méthode qualitative. « La rigueur du qualitatif » nous donne les moyens et la possibilité, comme le souligne Nga Ndongo(2003, 57) « *comprendre l'objet dans sa profondeur et sa totalité, à étudier le phénomène dans sa complexité en tenant compte de son contexte lui-même extrêmement divers* ». La méthodologie qui va guider cette recherche, est constituée d'un élément important, à savoir : les enquêtes et outils de collecte des données.

Pour mener à bien cette recherche, nous avons fait recours aux outils qualitatifs. La stratégie de collecte de données et les instruments utilisés seront explicités, dans le cadre de cette recherche, nous pouvons construire notre objet à partir de certaines techniques de collecte des données comme l'observation directe, l'entretien semi-directif et la recherche documentaire ; car , l'usage du qualitatif permet de comprendre l'objet étudié dans sa globalité et sa profondeur ; cette méthode a permis de recueillir les différents points de vue et de faire une analyse des informations objectives.

a- Population d'étude

La population d'étude, encore appelée mère ou population cible, constitue l'ensemble des éléments ou encore des objets qui renferment les informations recherchées. Dans cette recherche la population d'étude est constituée de quatre grandes catégories : les populations locales (hommes, femmes et jeunes), les chefs traditionnels, les membres des comités de développement et les acteurs institutionnels (les sous-préfets, les agents communaux en charge du développement local et les sectoriels ou les agents de démantèlement de l'Etat). Le choix de cette catégorie de la population est dû à leurs proximités avec les initiatives et les actions de développement dans les terroirs.

Il faut rappeler que, les communes de Doumé et d'Atok ont au total 47 villages, alors ce travail a été axé sur quatre (04) villages sur lesquels il a été appliqué la technique d'échantillonnage de proche en proche. Qui est une technique développée par Alain Blanchet et Anne Gotman en 2007 c'est une technique qui permet d'avoir accès à l'interviewé par l'entremise de l'enquêteur précédent, selon l'auteur :

La méthode de proche en proche consiste à demander à un premier interviewé potentiel de désigner d'autres interviewés puis de faire la chaîne. Ce dispositif repose donc essentiellement sur la mobilisation de relations sociales. Très opératoire lorsque l'on doit faire un petit nombre d'entretiens, il exige que l'image de l'intermédiaire, aux yeux de l'interviewé soit repérée, et qu'il y ait le moins de rétroactions possible dans la relation ne serait-ce que pour limiter les effets de censure (Alain Blanchet & Anne Gotman : 54).

Pour ce qui est des chefs, nous avons tenu des entretiens individuels avec trois (03) chefs traditionnels d'entre eux. Nous avons eu cinq (05) entretiens avec les acteurs institutionnels des deux sites d'étude. S'agissant de la population locale, nous avons eu neuf (09) entretiens avec eux ; parlant des membres des comités de développement, nous avons eu huit (08) entretiens avec eux.

Par ailleurs, il faut noter que sur le terrain nous avons eu l'occasion de pouvoir interviewer plus de 25 enquêtés, mais la récurrence (seuil de saturation) des réponses nous a obligés de se limiter à 25 entretiens.

b- L'observation directe

Selon Rodolphe. G et Benjamin. M (1987 :105) L'observation se définit comme « *un regard porté sur une situation sans que celle-ci soit modifiée* ». Mêlée à l'empirisme, elle est d'une valeur particulière dans la recherche sociologique. Elle consiste à aller directement au contact de l'objet afin de relever certaines données, significatives qui pourraient être dénaturées par les acteurs. Elle a été très utile dans cette enquête d'autant que nous voulions saisir à l'état brut tous les discours des leaders des organisations adressés portant sur leurs idéologies, l'autorité politique, le rapport à l'argent et l'opinion public sur les comités de développement.

A cet effet, nous avons opté pour l'observation directe méthodique qui est un procédé d'observation contrôlée. Il suppose que des hypothèses de recherche aient été formulées, à partir desquelles un plan raisonné d'observation pourra être élaboré. Par ailleurs, ce mode d'observation est l'un des instruments de travail privilégiés des ethnologues et sociologues, car il est utilisé dans l'étude d'institutions, des communautés ou des groupes. Et dans les milieux ruraux constituant des communautés régulées par des normes rentrent exactement sous l'angle d'analyse.

Certaines informations se donnent par le regard sans que le chercheur n'ait besoin d'interroger les acteurs sociaux. Il s'agit des faits, des images ; des symboles, des signes, les

milieux, les personnes. Se dégagent à l'observation directe. Dans le but de connaître et s'enquérir l'influence des comités de développement en milieu rural.

c- L'entretien semi-directif

L'entretien est une interaction verbale entre l'enquêteur et une personne choisie par ce dernier dans le but de collecter des informations sur un sujet précis. Il se passe avec un guide d'entretien préétabli par le chercheur avant la descente sur le terrain. Dans ce guide d'entretien, on retrouvera mentionner les thèmes, et les items qui seront développés, face à la population d'étude avec une structure de question dont les éléments de réponses serviront au chercheur de faire des analyses. Elle consiste à une situation d'interactions verbales ou de conversation entre le chercheur et les personnes dites ressources. Selon (Mendras & Oberti, 2000, 133) :

L'entretien est longtemps utilisé en sociologie comme moyen privilégié pour recueillir des aspects très qualitatifs et subjectifs de la réalité sociale (...) C'est donc dans un rapport plus individualisé et profond avec la personne, grâce à l'entretien que le sociologue tente de s'imprégner du sens que les acteurs donnent à leur pratique.

Parlant de l'entretien semi-directif, Ghiglione et Matalon (1978 :75) notent que :

Pour ce qui concerne l'entretien semi-directif il existe un schéma d'entretien (grille et thème par exemple). Mais l'ordre dans lequel les thèmes peuvent être abordés est libre (...) dans le cadre de chaque thème les méthodes se rapprochent de celle de l'entretien libre.

C'est dans ce sens que Marcel GORDON (2009 :91) précise que : « C'est un moyen par lequel le chercheur tente d'obtenir des informations, qui ne se trouve nulle part ailleurs qu'auprès des personnes ayant été le plus souvent témoins ou acteurs d'évènements sur lesquels porte la recherche. ».

L'entretien semi-directif nous a permis de recueillir l'opinion des experts en question de développement local, des responsables de différentes institutions étatiques et leurs partenaires en charge des politiques de développement local.

Dans le cadre de cette recherche la méthode par l'entretien à permis de saisir les opinions profondes que donnent les acteurs de la communauté nationale et internationale, la population des différents villages, les membres des comités de développement sur le développement local dans les communes de Doumé et d'Atok. Le tableau suivant récapitule nos différentes catégories d'enquêtés.

Tableau 2 : Récapitulatif des informateurs :

Catégories des répondants	Mode d'entretien	Nombre des répondants
Acteurs Institutionnels	Entretien Semi-directif	05
Chefs traditionnels	Entretien Semi-directif	03
Population locale	Entretien Semi-directif	09
Membres des comités	Entretien Semi-directif	08
Total		25

d- La recherche documentaire

Selon Bernard B (1974 :8)la définit d'ailleurs *comme « une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste ayant pour but de l'interpréter »*. **Valentin Nga Ndong** dira plus clairement que l'analyse du contenu est *« l'application générique d'un ensemble d'outils regroupant à la fois les études de presse et l'analyse systématique, objective, quantitative et qualitative du contenu de toute communication, écrite ou verbale, linguistique ou paralinguistique »*. Pour Grawitz.M . Cette technique d'analyse rend possible le décryptage de l'acception réelle des actions des acteurs sociaux, qui ne sont pas toujours véridiques dans les enquêtes de rapports individuels. Nous avons optimisé notre recherche documentaire, en portant notre attention à la fois la documentation camerounaise, africaine, européenne et américaine. Notre approche a été pluridisciplinaire, car la préoccupation a été abordée dans plusieurs disciplines en dehors de la Sociologie. Il s'agit en l'occurrence des Sciences politiques, de la Philosophie, de l'Histoire, de la géographie du Droit et de la Théologie.

3- Technique d'Analyse des données : Analyse de contenu

Pour analyser les données, nous avons fait recours à l'analyse de contenu qui est un instrument de mesure. Elle est définie selon Berelson (1987 : 297) comme : *« une technique de recherche visant la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications »*. De même, pour Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt (1995 :201) :

L'analyse de contenu porte sur des messages aussi variés que des œuvres littéraires, des articles de journaux, des documents officiels, des programmes audiovisuels, des déclarations politiques, des rapports de réunions ou des comptes rendus d'entretiens semi-directifs. Le choix des termes utilisés par le locuteur, les fréquences et leur mode d'agencement, la construction du « discours » et son développement constituent des sources d'informations à partir desquelles le chercheur tente de construire une connaissance.

C'est une technique couramment utilisée en science sociale car, elle est moins couteuse lorsqu'il y a lieu de traiter les données, quelle que soit leur quantité. C'est pourquoi les données recueillies sur le terrain grâce à nos différents outils ont été exploitées suivant cette technique. De même, les publications scientifiques (articles, rapports, revues scientifiques et les ouvrages), les documents administratifs, les textes de lois, ont été également exploitées par cette technique qui permet de traiter de manière méthodique l'ensemble des informations important à notre sujet de recherche, que l'on regroupe en différentes thématiques.

Les données recueillies ont été transcrites par thématique dans le but de construire une analyse méthodique en rapport avec notre sujet de recherche. De plus, cette analyse à permis de mieux confronter les données afin de garder les plus pertinents. Cette technique nous a permis de traiter nos données après la collecte dans nos sites d'étude auprès des informateurs. Ainsi, les données issues des entretiens et de nos observations ont subies une analyse de contenu.

VII- DEFINITION DES CONCEPTS

La définition des concepts est une étape primordiale dans la compréhension d'une thématique de recherche en sciences sociales ; cette recherche doit expliquer pour définir les principaux concepts qu'il étudie. C'est ainsi que l'analyse Durkhenienne recommande que : *« la première démarche du chercheur consiste à définir les choses dont il traite afin que l'on sache et qu'il sache lui-même de quoi il est question »* (Durkheim,1987 :34).

a- Comités de développement

C'est une organisation à travers laquelle les membres d'une communauté (Territorialement parlant) se rencontrent pour réfléchir et posé des actions en faveur de leur localité. Selon le décret n°77/89 du 24 mars 1977 portant création des comités de développement au Cameroun, c'est un organe permanent de dialogue et de concertation chargé principalement de l'examen des problèmes conjoncturels posés par le développement sur le plan local. Fongang (2014 :145) comprend les comités de développement comme :

Toute dynamique impliquant les acteurs appartenant à un même territoire engagé dans un processus de définition à leur échelle de politique ou des choix concernant le présent / ou l'avenir du territoire (ce processus peut être cadré par des directives nationales ou globale, ou bien émerge de la base).

Ils définissent les actions à entreprendre pour résoudre ces problèmes, déterminent les modalités et trouvent les moyens nécessaires à leur résolution. Ce concept désigne un groupe de personnes déléguées par une assemblée, autorité constituant un organe collégial de gestion, de consultation, de décision, réunies pour étudier certaines questions ; l'examen d'un projet ou d'une idée.

En outre, un comité est une assemblée restreinte réunie pour remplir une mission. Il s'agit des comités pensés par les populations face à leur besoin en termes de besoins sociaux afin de mieux s'épanouir et être à l'abri des maux qui minent la société.

Dans les communes de Doumé et Atok, ils existent trois types de comités de développement qui couvrent la quasi-totalité des villages de ces communes. Ces comités sont : les comités de développement sectoriel (Nkouo Ndzouong Nkwog et le koul bebend) et les comités de développement par village (Codenta, codeBo, codeKou, CodeBi) et les Comités de concertation mis en place par le PNDP. Ces comités ont été implémentés pour être des catalyseurs de développement dans ces zones car ils sont à l'origine de la mise en œuvre de plusieurs activités de développement endogène dans ces communes. De même, il faut noter que les comités de développement mis en place dans ces communes sont différents du point de vue fonctionnels. Car, les membres des comités initiés par les populations ont à leur sein des personnes du village ou du secteur vivant ailleurs qui ont les postes de responsabilités or dans les comités implémentés par le PNDP, tous les membres sont des résidents permanents des villages. Notre travail s'intéresse aux comités de développement implémenté par les ruraux eux-mêmes

b- Développement

Le terme développement utilisé dans les sciences humaines désigne l'amélioration des conditions et la qualité de vies d'une population. Il renvoie à l'organisation sociale servant de cadre de production du bien-être. En effet parlé du développement revient à accroître les conditions humaines socio culturelles économiques, politiques et environnementales.

Selon Simo (1996), « *le développement peut se concevoir comme un processus dynamique de changement de l'environnement, naturel ou social, en vue de la transformation de la condition de l'homme.* » Ainsi, il ressort de cette définition que le développement

comporte deux principales dimensions : une dimension quantitative et une dimension qualitative.

Le développement quantitatif est l'aspect le plus visible et se traduit par l'acquisition et l'accumulation (individuelle ou collective) d'une quantité de biens ou par la réalisation d'un certain nombre performances économiques ou sociales statistiquement mesurables. Ce développement peut se chiffrer à l'aide d'indicateurs divers tels que le niveau du produit intérieur brute (PIB), la valeur du produit national brute (PNB), l'industrialisation et les infrastructures économiques et sociales.

La dimension quantitative du développement est tributaire de l'évolutionnisme car, elle réduit le développement à la croissance linéaire et matérialiste.

Le développement qualitatif place l'homme au centre de tous. Ce dernier est considéré comme le centre du développement. C'est un processus qui conduit au plein épanouissement de l'homme ; cet aspect ne saurait être réalisable si les hommes qui en ont la responsabilité et qui sont les acteurs et les bénéficiaires ne sont pas animés d'un esprit, d'une mentalité, d'une idéologie bref d'une culture de développement. Ici le développement doit ne doit plus être un développement social¹¹ mais un social développement¹² au sens de Motazé Akam

c- Développement Local

Selon le Ministère de l'Economie de la Planification de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), c'est l'action de développement concerté réalisé par les personnes physiques ou morales vivant dans un même espace géographique (MINEPAT 2010). Par ailleurs, selon PECQUEUR (2000). Les mécanismes du développement local sont basés sur les conditions locales qui sont des indicateurs diverses, CAMPAGNE (2010) met l'accent sur trois caractéristiques principales : un processus multisectoriel, un processus Territorialisé et un processus géré par les acteurs locaux.

Le développement local peut être lu comme un processus qui impulse, construit et conforte les dynamiques locales, et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et du bien-être de tous dans les communes de Doumé et d'atok.

VIII- DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE

Ce travail de recherche se déploie sur deux sites d'étude que sont la Commune d'Atok et celle de Doumé. Ces communes se situent dans le département du Haut-Nyong. Par

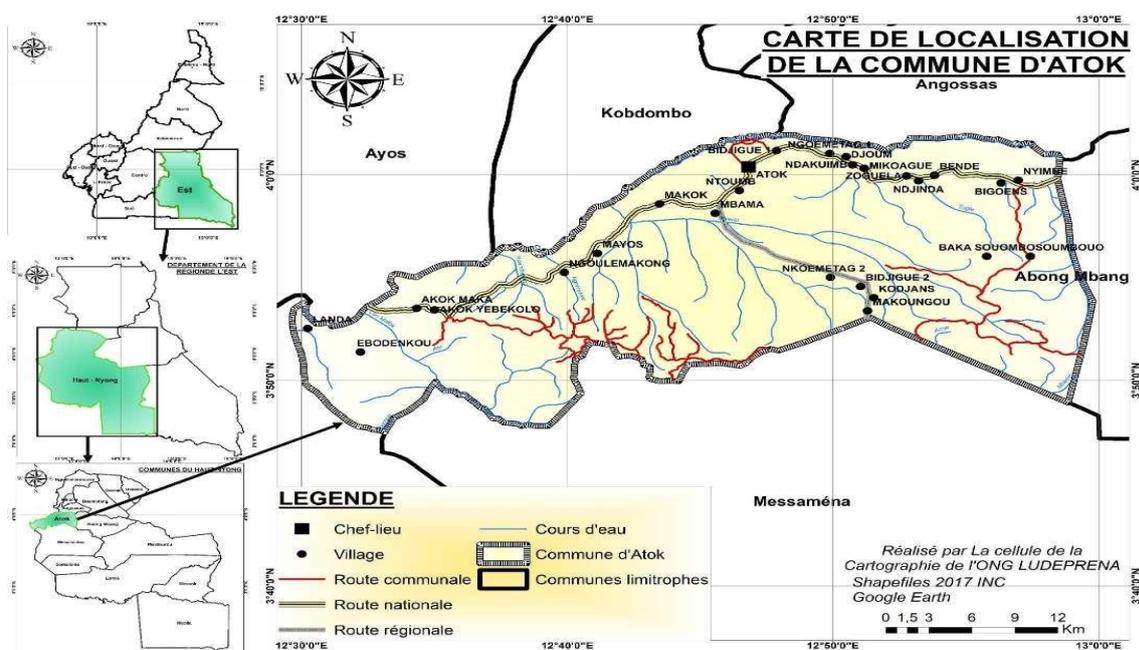
¹¹ Développement social un développement selon lequel les actions sont initiés depuis l'administration

¹² Social développement une approche du développement ou la population initie les actions de développement

ailleurs, au regard de nos préoccupations qui sont purement qualitatives, le travail d'observation se veut rigoureux. Cette recherche rigoureuse nous exige la réduction de l'espace d'étude afin de mieux cerner la réalité du terrain. C'est ainsi que nous avons fait le choix de Bidjigué, Ndakuimb dans la commune d'Atok, Bonando et Nkoum dans la commune de Doumé dans le département du Haut-Nyong, Un tel choix est explicatif par Balandier (1971, 122) qui affirme que « *La communauté villageoise, en raison de sa dimension, constitue l'unité où s'appréhende le mieux cette dynamique où se repère l'Etat naissant des structures nouvelles* ». Par ailleurs, l'auteur nous amènes à comprendre l'importance d'une observation dans un milieu réduit. Selon lui, (1995, 208) une aire géographique réduite dans une observation « *constitue une société en réduction aux frontières précises, où se saisit avec netteté l'affrontement du traditionnel et du moderne* ». De ce fait, les villages Bidjigué, Ndankuimb, Bonando et Nkoum nous ont permis de mieux collectée les données nécessaires à notre recherche, non seulement par la réduction du champ de l'étude mais aussi par la présence des comités et les actions de développement initiées de au sein de ces terroirs.

De plus, le choix de ces sites n'est pas un fait du hasard dans ce travail. Car il nous permet de faire une interprétation des motivations des acteurs de développement à l'ère de la décentralisation à travers les logiques de développement communautaire. Par ailleurs, les résultats obtenus pourront être validés et généralisables dans la mesures ou la recherche dans plusieurs sites permet de prendre du recul face à certaines informations des cibles.

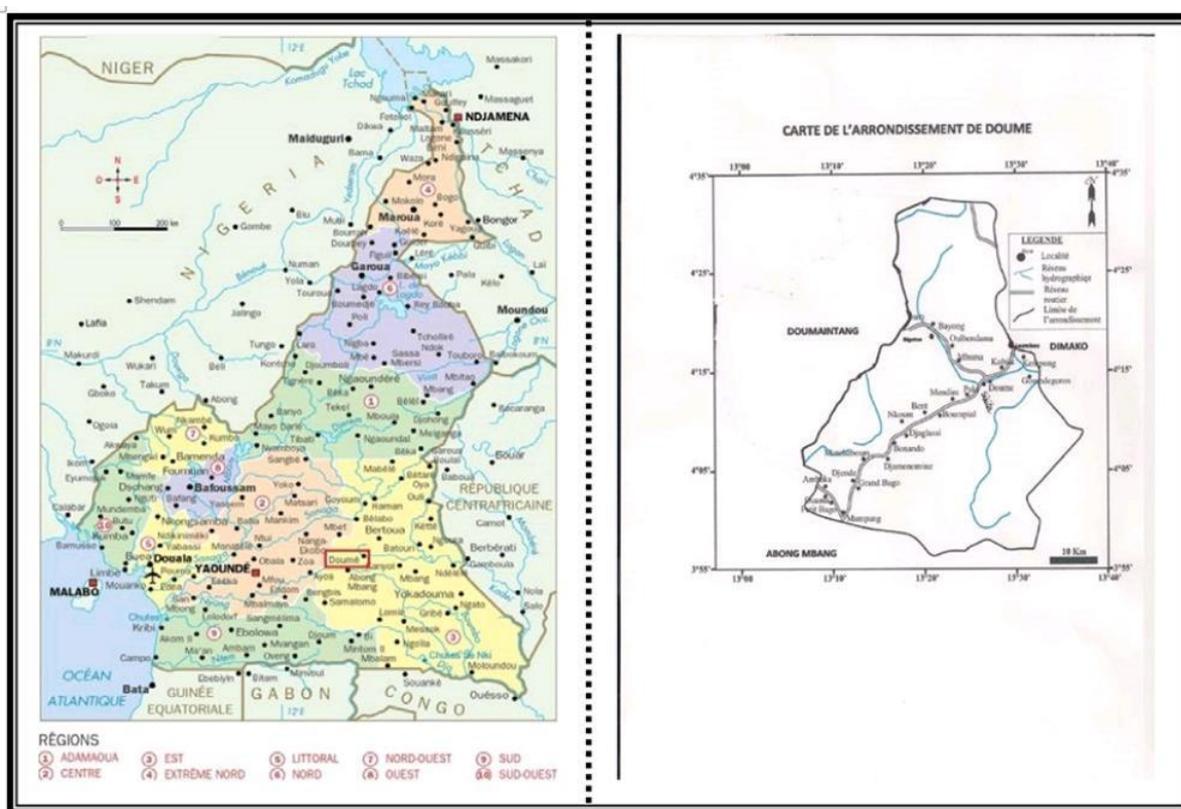
Figure 1 : Localisation de la commune d'Atok



Source : PCD d'Atok (2021)

La commune d'Atok est créée en 1992 par décret présidentiel et acquiert le statut de la commune rurale par le décret n°95/082 du 24 avril 1995. Elle est située à 55km d'Abong-Mbang chef-lieu du département du Haut-Nyong, à 160 km de Bertoua chef-lieu de la région de l'Est et à 160km de Yaoundé, la capitale du Cameroun, sa superficie est de 560 km² et compte au totale 25 villages. De même, elle est traversée par la nationale N°10 (Yaoundé-Kentzou). Elle est limitée au Nord par les communes d'Angossas, Ayos et Kobdombo ; au Sud par la commune de Messamena ; à l'Est par la commune d'Abong-Mbang et à l'Ouest par la commune d'Akonolinga. Les chiffres issus du recensement général de la population de 2005 montrent que la population totale de la commune d'Atok est de 9335 habitants (Idem).

Figure 2 : Localisation de la commune de Doumé



Source : PCD Doumé (2011)

La commune de Doumé a été créée par l'arrêté n°230 du 07 juin 1955, elle dépend du département du Haut-Nyong région de l'Est. Elle est limitée au Nord par l'arrondissement de Ndjang, à l'Est par l'arrondissement de Dimako, à l'Ouest par l'arrondissement de Doumaintang et au Sud-ouest par l'arrondissement d'Angossas (source : <http://www.foretcommunale-cameroun.org> consulter le 19 Octobre 2021 à 23h 09 minutes). De plus, la commune comprend 22 villages bantous et deux villages Baka que sont :

Ambaka, Bayong, Bent, Bonando, Boumpial, Djaglassi, Djamomine, Djende II, Gombegeron, Mbama, Bago(petit et grand), Kempong, Loumbou, Mampang, Moutcheboun, Ouama, Nkoum, Paki, Oulemendamba, Mendim, kobila, Bayong (I , II,III,IV ,V,VI,VII) ,Sibitaet 2 campement Baka ; les principales ethnies sont(PCD 2011) : Maka'a, Bakoum, Baka, Betis , Nordistes.

IX- PLAN DE TRAVAIL

Notre travail, a deux grandes parties ayant chacune d'elle deux chapitres. La première partie qui parle des pratiques de développement au Cameroun. Elle comprend deux chapitres, le premier est consacré à la présentation des dynamiques des politiques de développement rural au Cameroun ; Ce chapitre rend compte des différents politiques de développement appliqués en milieu rural Camerounais. Le second quant à lui est une présentation de la Taxinomie des institutions de développement local en contexte de décentralisation au Cameroun ; il déroule clairement les différentes structures en charge du développement local au Cameroun en général et dans les communes de Doumé et d'Atok en particulier.

La deuxième partie quant à elle analyse le développement local en acte par les comités de développement. Le premier chapitre est consacré à : Phénoménologie des pratiques du développement local dans les sites, il présente et analyse les structures de proximité de développement dans les communes de Doumé et d'Atok. Le deuxième chapitre est consacré à l'évaluation de la portée des initiatives de développement par les communautés ; il nous présente les limites et les difficultés des actions de développement par les comités de développement.

PREMIERE PARTIE :
LES PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT AU CAMEROUN

Les pratiques de développement au Cameroun changent d'une époque à une autre, car depuis la nuit des temps le Cameroun a connu plusieurs politiques et stratégies de développement afin de favoriser le bien-être de sa population. Au fil des années, le pays est passé de l'Etat paternaliste où le développement était centralisé, à un développement intégré. Ici c'est la politique de l'assistanat où l'Etat n'est plus le seul décideur, marquant la fin de l'interventionnisme de l'Etat qui avec le début des programmes d'ajustement structurel. Ces programmes ont pour conséquences le développement participatif. Après cela on assiste à un nouveau concept du développement qui est celui du développement local. Aussi, la question qui est au centre de cette réflexion est celle de savoir quelle est la cause de la multiplication des programmes et politiques de développement au Cameroun ? L'idée qui anime cette partie est celle de présenter les différentes politiques de développement mises en œuvre au Cameroun, et en suite de ressortir les différentes structures qui s'occupent du développement dans les communautés. Telle est la perspective que développe le second chapitre qui prend en compte des structures sectorielles de l'Etat en passant par des organismes internationaux et des structures intracommunautaires.

CHAPITRE I :

LES DYNAMIQUES DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT RURAL AU CAMEROUN

Le développement rural au Cameroun, intéresse plus de 80% de la population. C'est dire qu'elle reste la base essentielle de l'économie Camerounaise MINEPAT (1971 :43). Par ailleurs, le monde d'en bas reste un objet de préoccupation constante, d'où le fait que la mise en œuvre d'un développement spécifique y est nécessaire. La situation du milieu rural est difficile, il se résume à beaucoup de maux et apparaît jusqu'à présent comme la base du décollage de la nation.

I- LE DEVELOPPEMENT RURAL COMME PRATIQUE EN CONSTANTE RECONFIGURATION

Après la deuxième guerre mondiale, tous les continents ont traversé des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels pénibles qui ont entraînés l'Afrique en générale et le Cameroun en particulier ; dans un contexte de « *crise* » (Ela (1998)). C'est un contexte de crise parce que :

Au transport, aux services de base, l'accès aux ressources de première nécessité est devenu Il s'agit de la situation générale d'insécurité matérielle dans les pays où, dans tous les domaines, surgit une crise aigüe de subsistance. La société est confrontée à la pénurie et à la disette dans les secteurs vitaux où, face à l'eau, à la nourriture un enjeu quotidien.

La survie dans de telles conditions est un risque appelé pauvreté par certains acteurs, et sous-développement par d'autres. Cette situation de crise va faire naître des réflexions et actions de développement, tant de la part des pouvoirs publics nationaux et internationaux et ainsi que des firmes nationales et internationales qui ont articulé leurs débats sur le milieu rural. Par ailleurs, cette situation de crise a entraîné la création du concept de développement rural par ces acteurs soucieux du développement.

A- Pour une « *archéologie* » des pratiques du développement rural au Cameroun

Dans les années 1985-1986, le phénomène de développement rural Camerounais va évoluer, et embrasser l'ensemble des réalités du milieu rural. Pour Pierre Campagne (1990), pour qualifier un processus de développement rural, il faut qu'il réussisse à :

- Maintenir et/ou créer des activités et des emplois portant sur la production de biens et de services. Il s'agit de l'objectif classique de « *création de richesse* » ;

- Améliorer les rapports sociaux, de manière qu'ils puissent être cohérents avec la prise en charge collective du processus de création de richesse ;
- Renforcer l'identité culturelle du territoire.

1- Genèse du développement rural au Cameroun

Le développement rural selon les Nations Unies (1969) est la résultante d'une série de modifications quantitatives et qualitatives intervenant au niveau d'une population rurale donnée, et dont les effets convergents se traduisent dans le temps par une élévation du niveau de vie et par des changements bénéfiques dans le genre de vie. De même, c'est une approche globale et coordonnée des territoires ruraux dans leurs diverses composantes.

Au Cameroun, le développement rural prend un tournant majeur avec le cinquième plan quinquennal. Selon le Ministère de l'économie et du plan (1981-1986), ce dernier a concentré ses efforts sur le développement de l'agriculture mais aussi, de façon plus générale, sur le développement rural. C'est dans cette ordre d'idée que le chef d'Etat a annoncé lors du comice agro-pastoral à Bertoua(*idem*) que : « *la création d'un Conseil supérieur du développement rural qui assurera, au plan national, un rôle de conception, d'orientation, d'impulsion et d'harmonisation de l'action des pouvoirs publics sur l'ensemble du secteur rural* ». Selon ces propos, la politique agricole est considérée comme un élément particulier de la politique de développement rural qui comporte, outre les autres activités productives telles que : l'élevage, la pêche, le foncier, l'exploitation forestière, la commercialisation, la structure des prix sur les marchés et prend aussi en compte la formation et les conditions de vie des ruraux.

La politique de développement du cinquième plan quinquennal s'articulera autour de sept objectifs que sont :

- Etablir de nouvelles relations entre l'administration et les paysans : pour que les ruraux reprennent confiance dans l'agriculture et l'efficacité du soutien de l'Etat, cinq sous-objectifs spécifiques ont été fixés (Continuer à revaloriser par tous les moyens possibles le métier d'agriculteur ; Encourager toutes les formes d'organisation et de groupement paysans ; répartir de façon équilibrée le pouvoir de décision et de contrôle de l'utilisation des aides de l'Etat entre les groupements paysans et les institutions chargées du développement)

- Donner la responsabilité du développement de grande zone agricole a une structure dotée d'autonomie administrative et financière ;
- Améliorer sensiblement les conditions de vie en milieu rural ;
- Déterminer la politique des prix agricoles non seulement en fonction de l'intérêt de la collectivité nationale et de celui des consommateurs urbains, mais aussi en fonction d'une politique des revenus des agriculteurs. Pour réaliser un compromis optimum dans l'intérêt de toute la collectivité nationale , la politique de développement rural prévoit (de créer un indice des couts de production pour les principales cultures ; de mettre en place un système de suivi permanent des prix agricoles sur les marchés ; de fixer des prix aux producteurs pour des produits d'exportation en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de manière à maintenir les revenus agricoles à un niveau attractif ; de soutenir les prix des principaux produits vivriers par la mise en place d'organismes pouvant acheter sur le marché à des prix de plancher ; d'accorder progressivement à la politique d'incitation par les prix et les primes une part plus grande qu'aux politiques de subvention des inputs.)
- Généraliser et intensifier la formation et le recyclage de tous les agents intervenant dans le milieu rural et réorganiser la formation des agriculteurs pour la simplifier et la rendre plus efficace ;
- -Accorder la plus haute priorité à l'accroissement de la productivité de l'appareil de production agricole ;
- Accorder la priorité à la maîtrise de la production, de la transformation et de la commercialisation.

2- Les défis et enjeux de développement du secteur rural au Cameroun

La reprise économique de la seconde moitié de la décennie 90 s'est appuyée sur la restructuration du secteur rural engagée dès 1990. Aujourd'hui, le contexte économique national et international ainsi que les objectifs de politique clairement exprimés par les pouvoirs publics confèrent au secteur rural un certain nombre de responsabilités qu'il lui incombe d'assumer. Il s'agit principalement de : contribuer à la lutte contre la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire, réussir l'intégration dans les échanges, et assurer la durabilité des performances.

➤ **Contribuer à la lutte contre la pauvreté**

La pauvreté se définit comme étant le (Ecam II, 2001 « *manque de ressources matérielles ou financières nécessaires pour satisfaire les besoins de base tels que l'alimentation, le logement, la santé, l'éducation, l'accès à l'eau* ». De même, touche 40% de la population du Cameroun. Elle est un phénomène essentiellement rural. Ainsi, en 2001, 84% des pauvres vivaient en milieu rural et l'incidence de la pauvreté y était plus du double de l'incidence en milieu urbain. Les activités de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, et de la chasse, parce qu'elles occupent l'essentiel de l'espace rural et constituent les principales activités de production et les principales sources de revenus en milieu rural, se retrouvent donc au centre de la problématique de la réduction de la pauvreté. C'est dans ce sens que le tableau ci-dessous nous présente les indices de la pauvreté par région entre 1996-2001.

Tableau 3: Incidence de la pauvreté par région

Années Localités	1996	2001
<u>Zones urbaines</u>	<u>41,4</u>	<u>22,1</u>
<u>Yaoundé</u>	<u>49,0</u>	<u>18,3</u>
<u>Autres zones urbaines</u>	<u>36,3</u>	<u>26,2</u>
<u>Zones rurales</u>	<u>59,6</u>	<u>49,9</u>
<u>Savanes</u>	<u>44,4</u>	<u>45,7</u>
<u>Forêts</u>	<u>72,5</u>	<u>55,4</u>
<u>Hauts plateaux</u>	<u>62,9</u>	<u>50,7</u>

Source: *INS, Rapports ECAM I et II.*

L'indice de pauvreté calculé sur la base des indicateurs sociaux disponibles (logement, éducation et nutrition) pour chaque région, montre que la prévalence de la pauvreté s'accroît à mesure que l'on s'éloigne des régions côtières pour aller vers le Nord. Il est inférieur à 25% dans les centres urbains du Sud-ouest, mais atteint près de 50 pour cent dans les zones rurales du Nord et de l'Extrême Nord (*Idem*). Le plus grand nombre de pauvres est concentré dans les zones densément peuplées du Nord et de l'Extrême Nord.

L'incidence de la pauvreté est moins importante en zone côtière et autour de Douala ainsi que dans les provinces du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-ouest. Néanmoins dans ces zones, le revenu des populations rurales est fortement soumis aux aléas des marchés internationaux des produits de base.

➤ **Assurer la sécurité alimentaire**

Bien qu'étroitement liée à la pauvreté, la sécurité alimentaire présente des caractéristiques propres. Au cours des dernières années, les productions alimentaires n'ont pas suivi l'accroissement démographique. La croissance démographique s'est maintenue à un rythme accéléré, 2,8% par an et 4,2 % pour la population urbaine (DSCN, 1998). Même si l'indice de couverture des besoins alimentaires semble s'être amélioré après la dévaluation monétaire qui a été accompagnée par une reprise de la croissance des productions vivrières et une baisse des importations alimentaires, les importations céréalières ont retrouvé leur dynamique de croissance. Ainsi malgré ses potentialités en matière de productions végétales et animales, le Cameroun continue de recourir aux importations pour couvrir ses besoins en céréales, en lait et en poissons. Les importations de céréales se sont multipliées au moins par 10 entre 1961 et 1998, passant de 32.100 tonnes à 348.148 t en 1998 alors que durant la même période, la production céréalière par habitant a régressé de 157 à 84,9 kg. Pour combler le déficit en poissons, le Cameroun a recours chaque année à l'importation de près de 60 000 tonnes de poissons congelés pour une valeur d'environ 15,6 milliards de FCFA. De même, les importations de lait et produits laitiers en 2004 s'élèvent à 13,5 tonnes pour une valeur d'environ 16,26 milliards de FCFA (DSCN, 2004).

De ce fait, La sécurité alimentaire revêt également un caractère qualitatif en termes d'équilibre de la ration alimentaire. A ce titre, en plus des produits agricoles, les produits d'origine animale jouent un rôle irremplaçable en terme d'apports en protéines et sels minéraux, notamment auprès des enfants, des femmes enceintes et allaitantes. Les produits de pêche contribuent pour 25,5% environ des apports en protéines dans l'alimentation des populations au Cameroun avec une consommation moyenne per capita de 17,2kg/an (*Idem*).

De même, L'éradication de la pauvreté est la condition clé à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Les groupes de populations touchées par l'insécurité alimentaire sont ceux qui n'ont pas les moyens de produire ou d'acheter des quantités suffisantes d'aliments faute d'accès adéquat aux moyens de production tels que la terre, l'eau, les intrants, les technologies appropriées et le crédit. Pauvreté et insécurité alimentaire ne font que révéler les

faiblesses structurelles du système de production camerounais, et en particulier sa faible productivité.

➤ **Réussir l'intégration dans les échanges**

La modernisation des productions vivrières, animales et halieutiques, condition de la sécurité alimentaire, correspond à une étape nécessaire pour une transition vers une croissance basée sur une demande nationale et régionale. Néanmoins les productions destinées à l'exportation ont, sur le moyen terme, un rôle irremplaçable à jouer. Durant les trente dernières années, la croissance du Cameroun a été tirée par les exportations de matières premières, d'origine agricole ou pétrolière. Les recettes en devises ont constitué une des ressources essentielles de l'investissement public et privé et la base principale de l'impôt. Ces productions ont assuré le financement des infrastructures économiques et sociales. Elles ont été le principal moteur de l'élévation du niveau de vie, en assurant le développement des revenus monétaires en milieu rural. Les filières des produits d'exportation jouent un rôle sans équivalent dans la redistribution des revenus monétaires dans les campagnes et dans la répartition du pouvoir d'achat. Le revenu de plus du tiers de la population agricole du pays provient des cultures d'exportation, notamment le coton, le café et le cacao produits en totalité par de petites exploitations familiales (*Idem*).

Relever le défi de la mondialisation en assurant l'intégration du secteur rural dans les échanges régionaux et internationaux impose le développement de la compétitivité des filières d'exportation, c'est-à-dire restaurer voire améliorer leurs parts de marché.

➤ **Assurer la durabilité des performances :**

Les productions rurales mobilisent d'importantes ressources naturelles et sont souvent associées à la dégradation des écosystèmes. Aussi, le dernier enjeu et non le moindre est de rechercher la permanence ou la durabilité des résultats sur le long terme : c'est le défi de la complémentarité environnementale. Les performances doivent ainsi s'inscrire dans le long terme afin de contribuer efficacement à la croissance économique et au développement rural. Ce défi doit se gérer pour chacun des sous-secteurs et globalement au niveau de l'ensemble du secteur rural.

Ainsi, les systèmes de production agricoles pour la plupart extensifs (fronts pionniers et cultures itinérantes sur brûlis, faible recours aux fertilisants organiques et chimiques, aux semences et plants améliorés.) sont responsables de la dégradation, parfois avancée, de sols

fragiles. Il en résulte une baisse de fertilité des sols et une demande constante de nouvelles terres réduisant d'autant le massif forestier(*Idem*).

Pour les systèmes de production agricoles plus intensifs, il convient de concilier la protection des cultures avec la sauvegarde de la nature, la pression parasitaire entraînant souvent le recours intensif aux produits chimiques ; Les activités pastorales quant à elles sont encore largement basées sur des pratiques qui détruisent et appauvrissent les sols (feux de brousse et autres) ; De la même manière, les prélèvements de la matière ligneuse et les produits forestiers non ligneux doivent être compatibles avec la possibilité(DSCN, 2004).

Enfin, la protection du patrimoine forestier, la sauvegarde de l'environnement et la préservation de la biodiversité, l'intégration des ressources forestières dans le développement rural, l'assainissement du cadre de vie à travers une gestion intégrée de l'eau et la maîtrise des pollutions, sont autant de défis qui interpellent aujourd'hui les administrations en charge de la Forêt ou de l'Environnement.

3- Les activités rurales au Cameroun

La distinction entre la ville et la campagne peut aussi se faire sur le critère de la taille de la population. La cité serait une agglomération d'au moins 2 500 habitants (Barbier et Al., 1982).

Par ailleurs, du point de vue économique, être un rural revient à exercer une certaine catégorie d'activités productives. Par essence, les activités productives en milieu rural mettent l'accent sur l'activité agricole. Vidrovitch (1995) indique que c'est sur ce critère que s'appuyait Weber pour distinguer la ville de la campagne. Pour ce dernier, la ville, lieu économique, était un « *établissement dont les habitants sont engagés principalement dans les activités productrices non agricoles* ».

Le terme de « *rural* » comporte aussi une dimension sociologique. De ce point de vue, être un rural, c'est afficher des comportements ou des mentalités propres au campagnard. Ces comportements sont divers et c'est en comparaison avec les mentalités citadines qu'ils peuvent être précisés par Piatier (1985 : 224) dégage deux images de l'espace rural en France. Dans l'une, l'espace rural apparaît comme :

Un monde attardé, isolé, ne disposant ni des commodités de l'existence, ni des possibilités de production autres qu'agricoles, les activités rurales étant liées à la vie agricole Dans l'autre, cet espace est le monde d'une survivance des temps les plus reculés, avec des procédés archaïques, une productivité faible et un revenu bas.

De cette vision, il ressort que le rural en tant qu'espace sociologique est un monde aux mentalités rétrogrades, d'où l'idée de « *monde attardé* ». Cela traduit le fait que les mentalités en milieu rural évoluent lentement. Cet espace se caractérise aussi par sa fermeture sociale. La dimension économique est également prise en compte par Piatier. Les opportunités économiques sont minimes et les moyens de production ne sont pas performants. Cette vision fortement pessimiste de l'espace rural.

Par ses indicateurs socio-économiques de base, le Cameroun est un pays du Sud par excellence. Le poids de l'activité agricole dans la structure de son économie fait de lui un pays rural. Depuis l'accession à l'indépendance en 1960, son économie est restée fortement marquée par l'activité productive agricole. La concentration de la population active dans ce secteur a été et demeure la plus importante, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 4 : Les indicateurs socioéconomiques après l'indépendance

Période	% de la population agricole	% de la population industrielle	% de la population des services
1969	84,0		
1972	80,6		
1982*	68,0*		
1990	59,0	9,0*	22,78*

Source : PIATIER (1991).

Le tableau ci-dessus indique la variation des pratiques agraires et la participation de la population. Il nous montre clairement que la population est plus attachée aux activités agricoles en milieu rural par rapport au travail industriel et d'autres services.

Les données de 1982 : African Statistical Yearbook, vol. II partie 4 consacrée à l'Afrique centrale (ONU 1990-1991). Données antérieures : statistiques nationales, notamment documents des III^e et IV^e Plans quinquennaux de développement économique, culturel et social du Cameroun. La Répartition de la population active par secteurs d'activités découle de ces données que l'activité agricole occupait, de 1960 à 1972, plus de 8% de la population active.

En 1982, cette proportion avait diminué mais avoisinait encore 68 %. Le secteur agricole concentre toujours la proportion la plus importante de la population. La contribution du secteur primaire, composé pour l'essentiel par l'agriculture, est restée constante, au lendemain de l'indépendance jusqu'en 1982. Depuis cette période, on note une baisse progressive de cette contribution au profit des activités des secteurs secondaire et tertiaire (dominé par les services). Le PNUD (1993) note qu'entre 1986-1987 et 1991-1992 la chute des cours mondiaux des produits d'exportation du Cameroun a entraîné une détérioration des termes de l'échange de près de 32 % pour le pays. Les exportations comptent pour le quart de la production intérieure et plus de 90% de la valeur de celles-ci provenaient des matières premières non pétrolières avant 1977.

C'est ainsi que, le tableau suivant fait un récapitulatif des activités économiques par secteur

Tableau 5 : Récapitulatif des activités économiques par secteur

Période	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total
1970/71	35,0	23,0	42,0	100,0
1974/75	38,8	17,2	44,0	100,0
1979/80	34,8	23,9	41	100,0
1982	30,0	31,0	39,0	100,0
1985	22,7	36,0	41,3	100,0
1987	24,4	32,4	43,2	100,0
1990	24,0	33,6	42,4	100,0
1991	24,0	33,3	42,7	100,0

Source : *Ve Plan, 1981-1986. Ministère de l'Économie et du Plan, Direction de la planification, Yaoundé. African Statistical Yearbook, vol. II, partie 4 Afrique centrale (ONU, 1990-1991).*

Le tableau dessus mentionné fait le récapitulatif des activités rurales par secteur au Cameroun entre 1987 et 1991. Il démontre que, de 1987 à 1991 les activités dans le secteur primaire sont restés constantes par rapport aux autres secteurs.

De nos jours, en milieu rural Camerounais, la structuration interne des politiques de développement amène à distinguer l'agriculture d'exportation (cacao, café, coton, huile de palme, caoutchouc et l'agriculture vivrière (arachides, manioc, plantain, igname pistache) Touna Mama, 2008 :49-53). En effet, l'exploitation familiale se caractérise par des activités agricoles des cultures de rentes qui sont destinées à la commercialisation. Ces activités sont généralement sur la supervision du chef de famille et les revenus sont destinés à la réalisation des projets (construction d'un habitat, achat du matériel électronique, payer la pension scolaire des enfants), et la production vivrière destinée à l'autoconsommation. Ici seul le surplus est commercialisé. De même, dans le milieu rural Camerounais on note aussi la présence des investisseurs locaux et internationaux qui mènent plusieurs activités dans ce milieu.

B- Les variations paradigmatiques du développement rural au Cameroun

Depuis les indépendances jusqu'à nos jours, la question de développement est au centre des débats au Cameroun afin d'améliorer la qualité et la quantité de vie des populations. Par ailleurs, cette question est si préoccupante quelle mobilise les acteurs a tous les niveaux : institutionnels, administratifs et associatifs (Amougou, 2004).

Cependant, depuis les décennies le Cameroun a connu plusieurs étapes dans son développement. C'est ainsi qu'il est passé de « *un système de gestion dirigiste* » (Idem) jusqu'au système de gestion participatif en passant par un système de gestion libéral. Par ailleurs, dans cette partie, il sera question pour nous de présenter l'évolution du système de développement rural au Cameroun.

1. Développement rural par l'Etat

Au Cameroun, le développement rural dans les années 60 s'inspire des projets de l'état. Partenariat, réseaux, les acteurs sociaux deviennent des concepts qui se substituent à l'idée de prise de décision souveraine du « *top-down* »¹³ au nom de la puissance publique (Arnaud, 1998). L'Etat Camerounais de cette période a connu un accroissement considérable

¹³ Top-down est une approche du développement qui quitte du haut vers le bas, selon cette approche, ce sont les conjonctures économiques qui sont mis en jeux au détriment des besoins locaux

dans la société, compte tenu notamment du développement de l'Etat-providence (Le Galès, 1999). Le but recherché étant celui d'étendre l'emprise de l'Etat sur l'espace national et aussi d'instaurer l'Etat-providence moderne.

Le développement rural par l'Etat apparait dans un contexte de croissance économique ou l'intervention de l'Etat s'accroît et se différencie dans les secteurs de plus en plus divers et compliqués ; éducation, santé, sécurité du travail ; la protection du consommateur (Rose & Davies, 1994). Dans ce même ordre d'idée, l'Etat est considéré selon Morand (1991) comme « *un Etat propulsif* » prenant en charge le développement économique et social de ses administrés.

Dans toute l'étendue du territoire Camerounais, le grand dessein politique de la période de l'Etat paternaliste est le « *développement* ». Ici la domination politique rime avec le pouvoir économique et social, du moins l'élite politique doit assurer l'exploitation économique ou, tout au moins l'intégration de la main-d'œuvre aux mécanismes d'exploitation (Auguste, 2008 : 7). Par ailleurs, le discours politique est avant tout un discours de mise au travail. L'Etat est présent dans tous les secteurs ; il assure la prise en charge des secteurs économiques stratégiques (hydrocarbures, énergies, transport) par les investisseurs directs (*idem*).

Dans le secteur agricole, l'Etat postcolonial promeut le financement du processus d'accumulation du capital par la paysannerie, soit 80% de la population. Les cultures d'exploitation (café, cacao et coton) constituent un élément central du dispositif. L'Etat s'en est arrogé la maîtrise des circuits commerciaux souvent à travers des offices de commercialisation et la détermination des prix (Bayart, 1985 : 244) ; c'est dire ici que l'état oriente le développement agricole en fonction ses aspirations politiques afin d'accroître l'économie nationale.

De ce fait, l'Etat Camerounais des années soixante-dix apparait comme légitime innovateur ou acteur qui impulse le développement en milieu rural, car ce dernier contrôle les activités, les projets et les marchés ruraux. Cependant, l'extension du rôle de l'Etat était largement acceptée ne serait-ce parce qu'elle a coïncidé avec l'amélioration importante des conditions de vie des populations et une période de paix (Auguste, 2008, 7).

2. Développement rural intégré

Le développement en milieu rural camerounais a connu un bouleversement avec la crise économique de 1986. Selon Valentine Acanthor (2013) l'économie du Cameroun entre en récession suite à la baisse brutale des revenus d'exportation. De 1985 à 1995, on note une chute conséquente du produit intérieur brut (BIP) de 6, 3% par an. Suite à cette situation, les pouvoirs publics nationaux et internationaux vont ainsi chercher à améliorer le cadre de vie des populations en mettant en œuvre développement rural intégré. Il s'agit d'innover dans la façon de faire le développement rural, de sorte que les communautés paysannes puissent en tirer profit, tant sur le plan économique que social et culturel. Il est question d'un principe nouveau, qui selon Weitz Raanan (1964 : 204), « *sous-entend l'intégration, dans la zone rurale, de l'agriculture, de l'industrie et des services nécessaires, tout en tenant compte des divers aspects de la vie rurale (économique, social, institutionnel et écologique).* »

Pour Guy Belloncle (1987 :189), l'intégration implique tout d'abord la prise en compte d'éléments extérieurs à la vulgarisation, parmi lesquels l'approvisionnement, le crédit, la commercialisation qui, selon lui « *constituent ainsi le plus souvent ce que l'on pourrait appeler le noyau initial dans le processus d'intégration.* » Elle signifie ensuite l'attribution d'une valeur égale aux produits d'exportation et aux produits vivriers, négligés par la vulgarisation.

Par ailleurs, le développement rural intégré implique la prise en compte des facteurs socioéconomiques des populations rurales dans la mise en œuvre du développement rural ; qui prend en compte la mise sur pied des projets de santé, d'éducation, de construction de pistes rurales, d'amélioration des revenus des paysans. Ainsi, le développement rural intégré avait pour objectif de prendre en considération l'ensemble des éléments socioculturels et économiques de la vie des paysans ; mais il a prouvé ses limites dans la mesure où il demeurait un développement importé et donc ne favorisait pas toujours le développement rural.

3. Développement participatif au Cameroun

Entre 1970 et 1980, des approches de développement « *top-down* » furent prônées et implémentées. Ils mettaient l'accent sur le développement de certains domaines tels qu'agricole et industriel. Des politiques de type centralisé (liées à ces approches) étaient de plus en plus fréquentes. Ils répondaient davantage à une recherche de stabilité encouragée par

une mouvance libérale (Mansuri & Rao, 2012). A ce niveau, le modèle démocratique n'était important que dans sa capacité à permettre le choix des leaders. La participation citoyenne, et extensivement, la délibération étaient substantiellement appauvries. Cette approche « *top-down* » fut sérieusement remise en cause au milieu des années 1980 par de nombreux acteurs politiques, des activistes et des chercheurs. Ces critiques prenaient appui sur les faibles effets des initiatives relevant de ce modèle sur les communautés en matière de santé, d'éducation, des infrastructures de base ou même de l'agriculture. Ils n'offraient pas des solutions adéquates aux conditions de vie de plus en plus difficiles. Ces approches semblaient souffrir d'une déconnexion trop importante d'avec les réalités qu'elles étaient censées transformer.

De nombreuses initiatives furent donc développées dans le sens inverse, « *bottom-up* »¹⁴ en vue de remettre les intérêts locaux au cœur des interventions publiques. Ce mouvement était en faveur d'un modèle de développement plus participatif. Porté par de nombreux travaux tels que ceux d'Olson (2021), d'Hirschman (1970) ou d'Olstrom (1990). Ce mouvement participatif fut adopté par de nombreux acteurs tels que la coopération étasunienne, la coopération française ou des organisations internationales tels que l'ONU¹⁵, l'OUA¹⁶ en son temps, ou la Banque Mondiale (BM). Ces appropriations furent renforcées plus tard, par la chute du mur de Berlin et la vague de démocratisation qui s'en est suivi, notamment dans les pays africains comme le Cameroun. Ils trouveront un point d'ancrage majeur dans le concept et le modèle de la « *décentralisation* » déjà remis au goût du jour à la fin des années 1980 par la Banque mondiale. La décentralisation apparaissait pour cette institution comme une solution à l'inefficacité des politiques publiques en Afrique dans un contexte marqué par des crises économiques. Elle mettra l'accent au milieu des années 1990 sur la participation citoyenne comme un élément-clé de la décentralisation mais au-delà, un facteur de transparence permettant de rendre les autorités responsables et redevables de leurs actions. La participation deviendra dès la fin des années 1990, un élément décisif et incontournable des interventions de la Banque mondiale dans les pays en développement (World Bank, 2001 ; 2004). Cette conception participative du développement intègre en réalité deux idées très proches : décentralisation locale et implication communautaire.

¹⁴ C'est une approche qui intègre la population locale dans la gestion et la prise en compte dans la promotion du développement

¹⁵ ONU Organisation des nations unies

¹⁶ OUA Organisation de l'Unité Africaine

Le Cameroun n'a pas échappé à ces évolutions conceptuelles et idéologiques. Dès les années 1990, la nécessité de partir des aspirations populaires pour définir les politiques publiques, était, de plus en plus présente dans les discours d'institutions internationales, mais surtout des acteurs sociaux et autres leaders d'opinions. Ces revendications se feront croissantes et intenses entre 1990 et 1993 avec les mouvements de contestations sociopolitiques que le pays connaîtra. Elles se cristalliseront partiellement dès 1996, autour de la décentralisation prévue par le constituant. L'idée, s'il est possible de la simplifier, était la suivante : le meilleur moyen d'assurer une efficacité et un impact des interventions publiques était de les définir avec les citoyens et pour les citoyens.

Ces derniers étaient susceptibles d'orienter les actions vers leurs besoins réels. Cela leur conférait ainsi plus de pertinence et de légitimité dans un contexte national marqué par une crise réelle de gouvernance aux origines parfois historiques. A l'instar de la conditionnalité de l'aide à l'existence d'une société démocratique, la participation citoyenne devient un impératif pour toute initiative soutenue par les partenaires internationaux : BM, Union européenne (UE), Coopération Canadienne. Cet impératif, mieux cette urgence participative, au vu de la situation critique du corps sociopolitique, était répercutée sur tous les organismes ou institutions sollicitant l'appui de ces partenaires : Etat, collectivités locales ou société civile.

Les acteurs politiques locaux, de tous bords, incitaient également à plus d'attention aux points de vue des citoyens. Les propos de Rousseau (1995) nous indique qu'« *Il nous est difficile de travailler sans impliquer les populations. Ils nous observent et nous attendent au tournant. Le meilleur moyen d'avancer est donc de faire avec eux...Pendant longtemps, on pouvait 'jongler' avec cela. Mais cela est aujourd'hui difficile. Il faut trouver des moyens de faire avec les populations...* » Cela nécessitait de passer d'une démocratie discontinue à une démocratie « *continue* » (*Idem*) qui soit à même de permettre le développement des cadres donnant vie à ces « voix » citoyennes.

Les expérimentations de participation citoyenne dans les arènes locales semblent s'articuler au Cameroun, autour de trois grands enjeux :

Le premier enjeu est d'ordre institutionnel. En effet, il semble y avoir une faible appropriation de cette problématique par le législateur. Même si des orientations sont contenues dans divers textes notamment ceux de 2004, sur la décentralisation ou sur les

communes, peu de précisions sont faites sur les mécanismes et les cadres institutionnels devant concrétiser cette participation. Seuls des textes portant sur les questions environnementales introduisent par exemple le recours aux audiences publiques dans le processus de prise de décisions relatives à des actions dans ce secteur. Un tel vide a néanmoins l'avantage de donner libre cours à l'inventivité des acteurs locaux, afin de trouver des formules d'opérationnalisation de cette urgence participative. Cela conduira nécessairement à une variété des registres et des dispositifs comme nous le verrons. L'une des conséquences sera que la vitalité de ces expériences de démocratie participative, directe ou semi-directe, reposera de façon importante, sur la seule volonté des élus locaux.

Le second enjeu est de nature politique. Ce besoin de participation citoyenne repose en réalité d'une part, sur un substrat démocratique représentatif. Les élus locaux, confortés dans leur légitimité issue du mode représentatif qui entoure leur mandat, ne sont pas particulièrement motivés à l'idée de la recherche d'une légitimité additionnelle via l'ouverture d'espaces de participation. Bien qu'ils aient encore une liberté de manœuvre dans la configuration ou pas des dispositifs participatifs (en l'absence de contraintes législatives), ils sont de plus en plus bousculés par des demandes provenant de diverses sources en faveur d'une implication plus grande des citoyens. D'autre part justement, l'enjeu de la participation traduit aussi une volonté sociale d'exercer des formes de contrôle et/ou de surveillance sur l'action des détenteurs formels des pouvoirs publics : Etat, administration, élus.

Le troisième enjeu est social. Il réside dans la capacité de ces dispositifs à mettre en visibilité des couches, des groupes sociaux jusque-là, à l'écart dans la fabrique de l'action publique. Indistinctement, les femmes, les jeunes, les ruraux semblent être sur le banc des exclus en matière d'expression citoyenne. Les dispositifs sont donc censés contribuer à résoudre ces inégalités expressives ou représentatives selon les cas. Ceci dans un contexte où l'initiative de la vulgarisation de la participation peut reposer sur des bases faussées en fonction des logiques, des manœuvres des élus locaux. Ces trois principaux enjeux semblent sous-tendre les nombreux dispositifs de participation citoyenne.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de la participation citoyenne aux activités de développement

Tableau 6 : Synthèse d'expérimentations de participation citoyenne identifiables à l'échelle locale au Cameroun.

	Participation institutionnellement motivée	Participation organique
<i>Information</i>	Audiences publiques*	
<i>Consultation</i>	Panel de planification participative (modèles « PNDP » et « PDUE »)	
<i>Implication</i>	Cadres locaux de concertation* Cadres participatifs de suivi	Cadres locaux de concertation*
<i>Coopération</i>	Cadres locaux de concertation* Cadres participatifs de suivi *	Cadres participatifs de suivi *
<i>Co-décision</i>		Budget participatif*

Source : PNDP (2016)

Ce tableau illustre le degré ou les niveaux de participation de la population à la gestion du développement et la mise en œuvre des stratégies de participation au niveau local au Cameroun.

II- LA DECENTRALISATION COMME FACTEUR INNOVANT POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

L'approche de développement « *participé* » à travers l'utilisation des outils et des techniques participatifs à l'égard des différents acteurs en charge du développement, a été largement sollicitée pour enclencher un processus d'auto-développement. Par ailleurs, les méthodes participatives reçoivent un écho favorable des acteurs locaux et s'appliquent dans les domaines du rural, urbain en passant par des microprojets jusqu'à la nutrition. De nos jours, ces méthodes sont de plus en plus préconisées, promues et même exigées par des organismes nationaux et internationaux afin de promouvoir la bonne gouvernance et le développement à l'échelle locale et nationale au Cameroun.

A- Analyse des lignes de rupture de la nouvelle conception du développement local

L'action du local nécessite de penser un développement spécifique à ses territoires, dans lequel les acteurs puissent d'eux-mêmes définir le type de développement qui leur convient, avec une organisation des volontés locales. L'objectif est alors de sortir du centralisme étatique, pour régler les déséquilibres constatés en milieu rural, du fait que leurs réalités ne sont pas toujours incorporées dans les politiques globales. Le développement local est alors un moyen de restituer le pouvoir à la base, et d'accorder une chance à celle-ci de donner le sens qu'elle veut à son propre développement.

1- La notion de développement local

Selon Ernest Zocli (1998), Le développement local est un processus qui vise à construire un mieux-être des populations à l'intérieur d'un espace donné, avec une approche où les différents acteurs se rencontrent, échangent et édifient ensemble un projet de société. Cependant, selon l'auteur plusieurs acteurs interviennent dans la mise en œuvre du développement local au Cameroun :

- La population et les organisations autonomes (dynamiques internes et locales) ;
- Les ONG
- Les collectivités locales décentralisées
- L'Etats ;
- Les bailleurs de fonds.

D'après l'auteur, les niveaux d'action pertinente de développement local s'opère à tous les niveaux de décentralisation avec une cohérence définie par la politique nationale de développement et d'aménagement du terroir.

2- Les principes du développement local

Valérie Angeon et Jean –Marc callois (2005), nous font comprendre que depuis les années 1960 le développement local apparait comme une démarche novatrice de développement. La notion de développement locale repose sur la capacité des acteurs locaux à s'organiser autour d'un projet. C'est dire que le développement local permet de se réunir autour d'un objectif de développement commun en mobilisant les potentialités et les ressources disponibles. D'après ces auteurs, le développement local repose sur plusieurs principes que sont :

- **Des activités et des actions localisées** : On s'accorde à l'idée que les principes d'actions locales se sont historiquement imposés en réaction aux évolutions économiques, le mouvement de globalisation, en bouleversant les modes de produire, a induit des transformations des activités productives sans pour autant nier la pertinence des déterminants locaux. Ces mutations font apparaître un spectre de situations complexes où le territoire demeure un lieu important de recomposition de tissu industriel et économique. C'est donc une représentation nouvelle du territoire-global tout un ensemble de questions jusqu'alors essentiellement abordées dans le seul cadre des réflexions.

- **Valorisation de ressources territoriales** : le territoire est le lieu de concentration des ressources, ces ressources utilisées dans le processus de production, définissent le potentiel d'offre territoriale. Les valoriser constitue un enjeu de taille pour le territoire. Par ce biais en effet, le territoire parvient à se différencier ou se spécifier son offre, ce qui dans une dynamique de développement est gage d'avantage concurrentiels

- **Action collective** : le développement local désigne une dynamique d'initiatives locales (privées ou publiques) qui mettent en mouvement des acteurs dans une localité précise. Ces derniers qui se réunissent au tour du projet- dont le principe de valorisation des ressources est l'essence. Car, l'élaboration de projets se concrétise à travers la mobilisation des acteurs autour d'une stratégie commune.

3- Enjeux et défis du développement local

Les enjeux du développement local sont d'ordre politique, idéologique, culturel et économique ; selon Ernest Zocli (1998, 9), les enjeux : « ont *davantage trait à l'épineuse question du partage du pouvoir et de la transformation des sociétés locales.* ». Cependant, le développement local a plusieurs enjeux (*idem*) que sont :

- Le fondement politique du développement local : il s'agit ici de laisser les gens décider de leurs affaires, prendre en main leur destin, construire leur vie. C'est un mouvement d'affranchissement des systèmes politiques autoritaires et prédateurs. C'est aussi une logique d'exercer, sans équivoque, un droit politique fondamental : le droit d'initier, de faire, de dire et de savoir ;

- La problématique du changement et de transformation des sociétés locales : le développement local induit à une logique de changement social qui permet à la population locale de s'adapter au développement à travers une démarche collective d'intégration de

nouvelles exigences culturelles, sociales et économiques de développement aux réalités locales ;

- La question des ressources financières, humaines et matérielles : qui entraîne à l'incitation permanente et à la créativité des groupes sociaux et des individus dans l'économique et le social.

Parlant des défis, Ernest Zocli (1998) à relever quatre grands défis qui se situent à plusieurs niveaux :

- L'élaboration et la mise en œuvre des politiques de décentralisation dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ;
- La planification participative efficace du développement local ;
- La conception et l'exécution des projets de gestion des ressources naturelles et d'aménagement des terroirs ;
- Le management et le financement du développement local.

B- Mobilisation intra-communautaire des ressources comme facteur dominant

Par mobilisation, nous entendons regroupement, c'est-à-dire, l'ensemble des moyens mis en place par une communauté ou un regroupement afin de résoudre un problème, un besoin ou un manque. Dans cette sous partie, il sera question de dire ce que l'on entend par mobilisation, les stratégies de mobilisation de ces ressources et présenter les différents types de ressources.

1- Mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources passe par l'inventaire desdites ressources existantes et se poursuit par l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de ces ressources ; laquelle prend en compte la communication sur le plan communal de développement. Sous l'autorité du chef de l'exécutif municipal, les services techniques compétents procèdent à l'inventaire et à la classification des ressources existantes.

2- Stratégie de mobilisation des ressources

Les activités de mobilisation communautaire sont menées par divers types d'organisations au Cameroun et ceci se fait à plusieurs niveaux d'une communauté donnée. Les organisations impliquées dans la stratégie de mobilisation sont de plusieurs ordre : l'état

et ces différents programmes, les grandes firmes internationales et les structures locales en charge du développement sur lesquelles les grandes firmes s'appuient pour participer au développement communautaire. Par ailleurs, il faut noter que certaines des grandes firmes nationales et internationales interviennent directement au niveau de la communauté, tandis que d'autres jouent plutôt un rôle de coordination en offrant un appui aux ONG locales qui exécutent effectivement les activités de mobilisation avec des communautés cibles.

Pour Karen et Ryder (2000) les organisations qui collaborent directement avec les communautés introduisent les stratégies de mobilisation communautaire à plusieurs niveaux, selon eux, deux niveaux pourraient s'avérer être le point focal de leur contact ou de leur collaboration. Les différentes collaborations ou contacts peuvent être les suivantes:

- Les autorités ou leaders villageois ou communautaires
- Les volontaires villageois
- Les groupes ou associations communautaires tels que des groupes des femmes, des Hommes, des jeunes et des groupes mixtes
- Les groupes religieux ainsi que d'autres organisations non gouvernementales
- Les prestataires des services locaux
- Les différents sectoriels

La stratégie de mobilisation des ressources est subordonnée à l'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources sur un horizon de cinq (05) ans.

- **Ressources humaines** : les ressources humaines identifiées lors du Diagnostic Institutionnel communal (DIC) et du Diagnostic de l'Espace urbain communal (DEUC) doivent être mises à contribution dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion des programmes du Plan Communal de Développement (PCD) de la commune. L'autorité délibérante doit pour ce faire, prendre contact avec toutes les personnes et tous les groupes d'acteurs identifiés.

En vue d'assurer une mobilisation efficace des acteurs, les programmes et projets du PCD doivent prévoir des actions de renforcement des capacités, lesquelles seront définies dans un plan de formation qui précisera : les thèmes de formation, le public cible, les résultats à atteindre, la durée et les périodes de formation ainsi que les méthodes d'évaluation desdites formations.

- **Ressources financières** : le plan de mobilisation des ressources de la commune doit mettre un accent particulier sur la mobilisation des ressources financières. A cet effet, les comptes administratifs de la commune sont à la base de l'élaboration de ce plan pour ce qui concerne les ressources financières. Il s'agit plus concrètement de partir de l'historique financier des trois (03) à cinq (05) derniers comptes administratifs de la commune.

- **Ressources fiscales et parafiscales** : la stratégie consiste à évaluer le comportement de l'assiette fiscale des cinq (05) dernières années et sur cette base, procéder à une projection de la valeur de cette assiette sur un horizon de trois (03) à cinq (05) ans.

- **Ressources extérieures aux communes** : les ressources extérieures de la commune sont celles prévues par les lois portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées d'une part, et fiscalité locale d'autre part. Ces lois disposent clairement que les communes perçoivent de l'Etat des dotations et des subventions pour l'accomplissement de leurs missions.

Il est institué aux termes des dispositions de ces lois une Dotation Générale de la Décentralisation destinée au financement partiel de la décentralisation. Chaque année, la loi de finances fixe, sur proposition du Gouvernement, la fraction des recettes de l'Etat affectée à la Dotation Générale de la Décentralisation.

Par ailleurs, en d'épisodes de ces stratégies, il existe aussi une stratégie de communication qui consistera, notamment à :

- Procéder à une large diffusion du processus de planification en cours ;
- Organiser une table ronde des partenaires tels que les bailleurs de fonds, les projets de développement, les ONG, les opérateurs économiques, les ambassades, les agences nationales et internationales de développement, les migrants, la diaspora, les associations, etc. sur la mobilisation des ressources et les appuis-conseils.

3- Les différents types de ressources

On distingue trois types de ressources indispensables pour la mise en œuvre et la gestion d'un PCD. Ce sont :

- **Ressources humaines :**

Du point de vue quantitatif, il faut tenir compte de toutes les populations qui vivent sur le territoire de planification et prendre également en considération les ressortissants qui vivent hors des villages, y compris hors du pays.

Du point de vue qualitatif, il faut prendre en compte :

- Les compétences individuelles (personnel communal, personnes-ressources comme les retraités, les enseignants,) ;
- Les compétences organisées (administrations déconcentrées, les ONG, les coopératives, les projets de développement, les opérateurs économiques, etc.).

- **Ressources financières** : La loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 régime financier des collectivités décentralisées au Cameroun énumère les différentes ressources des communes. On distingue à cet effet les ressources propres et les ressources extérieures à la commune.

Les ressources propres de la commune sont : Les ressources fiscales et parafiscales, comprenant les taxes rémunérées et autres produits des services ; Les ressources propres autres que fiscales et parafiscales, comprenant les revenus du patrimoine et du portefeuille, les produits de l'aliénation de biens du patrimoine et du portefeuille, les fonds de concours, les recettes diverses et accidentelles.

Parlant des ressources extérieures à la commune il ya certaines qui proviennent de: l'Etat (transferts budgétaires, dotations, subventions, contrats plans, ristournes et redevances consenties); le FEICOM ;le PNDP ;les Partenaires Techniques et Financiers(PTF) ;les emprunts nationaux ;les dons et legs ;les fonds de concours ;la coopération décentralisée ;

Cependant, parlant des ressources matérielles, Il s'agit des ressources mobilières (équipements, matériels roulant, etc.) et immobilières (immeubles, terrains non bâtis, etc.) appartenant à la commune; la communauté urbaine ; l'Etat et aux tiers.

En outre, dans ce chapitre , il était question de présenter de manière générale de présenter les différents politiques de développement en milieu rural Camerounais , il ressort que , les différents politiques qui ont pour objectifs de favoriser le bien être des ruraux ont été mis en place par les stratégies étatique de développement et bien que il existe des grands atouts qui devraient favoriser le développement de ces terroirs on note que ces politiques sont en grandes parties proposer de l'extérieur dans les projets et programmes et les populations subissent le développement

CHAPITRE II :

TAXINOMIE DES INSTITUTIONS DU DEVELOPPEMENT LOCAL EN CONTEXTE DE DECENTRALISATION AU CAMEROUN

De la période postcoloniale à l'heure actuelle, l'idée d'une autonomisation de gestion anime les consciences Camerounaises. Néanmoins, elle commence à s'institutionnaliser véritablement avec les lois N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972. Dans l'article premier de cette loi constitutionnelle camerounaise du 18 janvier 1996 précise que, le Cameroun est « *un Etat unitaire décentralisé* ». Par ailleurs, cette approche managériale favorise le rapprochement de la gestion des affaires du pays vers la population. Ce mode de gestion promeut un transfert de compétence du pouvoir central vers les CTD (Collectivités Territoriales Décentralisées) qui organisent le fonctionnement du développement local du pays.

I- LES STRUCTURES EXTRA-COMMUNAUTAIRES DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Le développement des communautés territoriales recouvre différentes formes d'actions collectives qui sont à la fois, structurées et concertées sur un territoire qui inclut dans son développement les acteurs sociaux et les citoyens. Ces actions collectives peuvent être déclenchées par les politiques publiques, les programmes nationaux, les institutions internationales en charge du développement et les initiatives des acteurs locaux. De ce fait, le territoire est à la fois principe d'action et vecteur d'intégration.

A- La Coordination des Démembrements de l'Etat

Le développement est encadré et impulsé par l'Etat du Cameroun. C'est dans cette logique que ce dernier a mis en place des services centraux et déconcentrés dans différents régions, départements, arrondissements et communes afin d'assurer un rôle de relai entre les populations et l'Etat central afin de promouvoir le développement.

1- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a été créé et est placé sous l'autorité d'un ministre, assisté d'un secrétaire d'Etat ; ces derniers sont chargés de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du gouvernement dans les

domaines de l'agriculture et du développement rural (source <https://www.minader.cm> consulter le 10 juin 2022 à 21h45 minutes).

Par ailleurs, en matière agricole, le ministère est responsable de : L'élaboration, de la planification et de la réalisation des programmes gouvernementaux relatifs à l'agriculture et au développement rural ; L'élaboration de la réglementation et des normes, ainsi du contrôle de leur application ; Du suivi et de la protection des différentes filières agricoles ; La protection phytosanitaire des végétaux ; La conception des stratégies et de la promotion des modalités pour garantir la sécurité et l'autosuffisance alimentaires ainsi que du suivi de leur mise en œuvre ; L'identification et de la promotion de nouvelles productions agricoles pour l'exportation ; La collecte, de la production et de l'analyse des statistiques agricoles ; La diffusion l'information et des conseils agricoles auprès des producteurs ; La coordination de la gestion des situations de crise en matière agricole ; du suivi des organisations professionnelles agricoles ; La promotion des investissements, des moyennes et grandes exploitations dans le secteur agricole ; L'enseignement agricole et coopératif et du contrôle de l'enseignement agricole et coopératif et du contrôle de l'enseignement agricole privé en liaison avec le ministère chargé de la formation professionnelle.

En matière de développement rural, le ministère est en charge de : l'encadrement des paysans et de la vulgarisation agricole ; La participation à la planification des programmes d'amélioration du cadre de vie en milieu rural, en liaison avec les ministères compétents ; du suivi de la réalisation des programmes d'amélioration des cadres de vie en milieu rural ; la promotion du développement communautaire ; du génie rural.

Cependant, le ministère assure la tutelle des structures de développement en milieu rural ainsi que celle de la Cameroon Development Corporation (CDC), de la Société de Développement du Cacao (SODECAO), et de la Chambre d'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts. De plus, il assure la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Cependant, pour l'accomplissement de ses missions, le ministère de l'agriculture dispose : d'un secrétariat particulier ; de deux conseillers techniques ; d'une inspection générale ; d'une administration centrale ; des services déconcentrés et les services rattachés.

En effet, le budget du ministère de l'agriculture et du développement local en 2022 est de (source <https://mobile?camerounweb.com> consulter le 10 Juin 2022 à 23h) ; 88 ,64 milliards FCFA. L'année 2022 au Minader est marquée par la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes bien que certains soient juste reconduits. Il S'agit entre autres de (<https://www.minader.cm> consulter le 11 juin 2022 à 6h 20 min)

- Projet d'appui à la production du matériel végétale de qualité (PAPMAV-Q) ;
- Projet national d'appui au développement des cultures céréalières 0(PNADCC) ;
- Projet national de structuration et d'accompagnement des producteurs et de vulgarisation agricole (PRO-SAPVA) ;
- Programme de réforme du sous-secteur engrais (PRESS).

Projets et programmes opérationnels maintenus dans leurs mandats spécifiques :

- Projet de veille et de renforcement de la sécurité alimentaire (PNVRSA) ;
- Projet d'appuis au développement des racines et tubercules (PADRT) ;
- Projet d'appui au développement de la micro finance rurale (PADMIR) ;
- Projet d'appui à l'installation des jeunes agriculteurs et des personnes vulnérables (PAIJA) ;
- Projet national de développement des cultures fruitières (PNDCF) ;
- Projet national de développement du palmier à huile et de l'hévéa (PNDPHH) ;
- Projet national d'amélioration de la production des cultures maraichères (PNAPCM)
- Programme d'appui à la maitrise d'ouvrage des administrations du secteur rural (AMO) ;
- Projet crédit rural décentralisé (PCRD) ;
- Projet de ferme pilote de riziculture irriguée d'avantage, région du centre (PFRIA-C) ;
- Projet de centre d'application des technologies agricoles du Cameroun (CATAC)
- National cocoa academy (NCA) ;
- Projet d'appui au développement de la filière champignon comestible (PADFC) ;
- Projet d'appui au développement du cacao (PAD-CACAO) ;
- Projet d'appui à la relance de la filière café (PARF-CAFE) ;
- Projet d'appui au développement de la filière cajou (PADF-CAJOU).

En outre, le MINADER est en charge de plusieurs projets et programmes qui doivent promouvoir le développement rural, mais on peine à voir ces actions dans les terroirs

2- Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL)

Le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), a été créé à la suite du décret présidentiel n°2018/190 du 02 mars 2018, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement (sources : <https://www.minddevel.cm> ; consulter le 11 juin 2022 à 7h 20 min). Par ailleurs, le MINDDEVEL à sa charge plusieurs missions que sont (idem) :

Missions générales du ministère de la décentralisation et du développement rural :il est responsable de l'élaboration, du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du gouvernement en matière de décentralisation ainsi que de la promotion du développement local.

Cependant, mission du MINDDEVEL dans le domaine de la décentralisation sont multiples. Il s'agit de : l'élaboration de la législation et de la réglementation relative à l'organisation et au fonctionnement des collectivités Territoriales Décentralisées ;évaluation et suivi de la mise en œuvre de la décentralisation ;suivi et contrôle des collectivités territoriales décentralisées ;application de la législation et de la réglementation sur l'état civil ;sous l'autorité du président de la république, de l'exercice de la tutelle de l'Etat sur les Collectivités Territoriales Décentralisées.

Le MINDDEVEL dans le domaine du développement local a pour mission de : promotion du développement socio-économique des Collectivités Territoriales Décentralisées ; promotion de la bonne gouvernance au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Par ailleurs, les organismes sous-tutelle du MINDDEVEL sont : Le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) ; Le centre de formation pour l'administration municipale (CEFAM) ; Le bureau national de l'état civil (BUNEC) ;National School of Local Administration (NASLA).

Les structures sous l'autorité de l'état jouent le rôle d'encadrement, de promoteur et de bailleurs de fonds des communes et des initiatives villageoises de développement, ce qui stipule que les milieux ruraux Camerounais devraient être des lieux où il fait bon vivre et les populations or des besoins de base (l'eau, école, électricité, route)

B- Les différents programmes étatiques

1- Le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM)

Créé par la loi n°74 /23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale au Cameroun. Le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) est rendu fonctionnel par le décret d'application n°77/85 du 22 mars 1977 (Source : <https://feicom.cm> consulter le 11 juin 2022 à 8h30 min). Depuis sa création, l'organisme a connu trois réorganisations : le décret n°2000/365 : intervenue le 11 décembre 2000 qui érigeait l'institution en Direction Générale. Ledit décret a été modifiée par celui n°2006/182 du 31 mai 2006 qui consacre la fonction d'intermédiation financière de l'organisme. Ainsi, le FEICOM est habilité à rechercher ou recevoir des ressources supplémentaires dans le cadre de la coopération financière nationale ou internationale en vue de mieux accompagner les municipalités dans la conception et la réalisation des projets au niveau local ; le 31 octobre 2018, le président de la république a signé le décret n°2018/635 portant réorganisation du FEICOM. Ce texte intervient en application des dispositions de la loi 2017/010 du 12 juillet 2017, portant statut général des établissements publics et, ce dans un contexte marqué par l'accélération du processus de décentralisation et le renforcement du dispositif institutionnel d'accompagnement du développement local ; Le FEICOM change de statut passant d'un établissement public à un Etablissement public à caractère économique et financier et toujours doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Le FEICOM est administré par un conseil d'administration qui compte 12 membres dont : un président ; un représentant de la présidence de la république ; un représentant des services du premier ministre ; Un représentant du Ministère en charge des collectivités territoriales décentralisées, un représentant du Ministère en charge des finances ; un représentant du Ministre en charge du développement urbain, un représentant du Ministère en charge de l'aménagement du territoire ; deux représentants des associations des communes ; deux représentants des associations des régions ; un représentant du personnel élu par ses pairs, et encadré par une direction générale.

La principale mission du FEICOM est de contribuer au développement harmonieux de toutes les CTD sur la base de la solidarité nationale et l'équilibre Interrégionale et intercommunale, en liaison avec les administrations concernées. A ce titre, il centralise et procède à la redistribution des impôts et taxes régionaux à péréquation, ainsi que des centimes additionnels communaux et autres impôts communaux et régionaux soumis à péréquation,

conformément à la réglementation en vigueur. Il met également à la disposition des régions, des communes, des syndicats et des communautés urbaines bénéficiaires, les quotes-parts correspondantes de la dotation générale de la décentralisation arrêtée par le gouvernement. Il procède au paiement de la rémunération des présidents et membres des bureaux des conseils régionaux, ainsi que des magistrats municipaux ; participe aux opérations financières visant à promouvoir le développement économique local en liaison avec les autres administrations et structures concernées à travers : la mobilisation des ressources nationales et internationales ainsi que l'intermédiation financière dans la recherche et la gestion des ressources provenant de la coopération décentralisée en faveur des CTD.

De plus, les ressources du FEICOM sont constituées par : les contributions des communes prélevées sur les impôts communaux qui leur sont affectés, à hauteur des quotités définies par les textes législatifs et réglementaires ; les contributions des régions prélevées sur les impôts, droits et taxes qui leur sont affectés à hauteur des quotités définies par les textes législatifs et réglementaires ; les subventions de l'Etat : le produit issu des dépôts à terme, des placements de fonds et des prises de participations dans les entreprises et les sociétés ; les emprunts : les ressources provenant de la coopération nationale et internationale ; les ressources issues de la valorisation de son patrimoine ; les dons et legs ; le produit issu des remboursements des dettes des CTD ; toutes autres ressources dont la gestion lui est confiée au regard de ces missions.

Aujourd'hui, plusieurs programmes de coopération sont conduits par le FEICOM il s'agit de : programme décentralisation FEICOM et ville moyenne (PDFVM) ; programme de développement économique et social des villes secondaires exposées aux facteurs d'instabilité (PRODESV) ; Programme de construction des cités municipales (PCCM).

Le FEICOM a fait la satisfaction des CTD son principal objectif dans les domaines de : (santé, éducation, hydraulique, commerce, constructions des routes, ponts et formations) pour y parvenir, il a défini et adopté trois valeurs fondamentales qui guident son action au quotidien. Il s'agit du : Travail, de qualité de service et de l'écoute du client à travers sa vision qui est de : *« contribuer à faire des collectivités territoriales décentralisées, un endroit où il fait bon vivre. »*

2- Programme National de Développement Participatif (PNDP)

Le Gouvernement du Cameroun, avec l'aide de la communauté des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, a mis en place le Programme National de Développement Participatif, (PNDP), conçu en trois phases de quatre ans chacune. Ce Programme est un important outil de mise en œuvre du document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), notamment de l'axe développement local de la stratégie du développement du secteur rural. (Source www.pndp.org consulter le 29 mai 2022 à 21h 40 min).

La première phase du Programme a bénéficié, outre des financements d'origine interne (Pays Pauvres Très Endettés, BIP), de ceux de la Banque Mondiale, de l'AFD dans le cadre de la remise de dette bilatérale avec la France, d'un don de la KfW Development Bank. Ces financements ont contribué à la mise en œuvre de cette phase dans six régions (Adamaoua, Centre, Nord, Ouest, Sud et Extrême – Nord), les ressources KfW étant exclusivement réservées à l'Extrême-Nord.

Les critères déclencheurs de phase et les résultats enregistrés ont été jugés globalement satisfaisants (*Idem*). Le nombre de personnes ayant accès aux services sociaux de base a été sensiblement amélioré : 9 900 élèves ont accès à de meilleures conditions d'étude à travers la construction 116 salles de classe et la distribution de 6 400 livres dans les écoles primaires et secondaires ; 28 000 personnes environ ont accès à de meilleurs soins de santé à travers la construction ou la réhabilitation de 16 Centres de santé intégrés y compris des unités de maternité ; 11 500 ménages ont accès à de l'eau potable, suite à l'aménagement de 262 points d'eau, portant ainsi le nombre d'habitants par point d'eau à 265 qui se rapproche de la norme sectorielle de 300 ; 159 km de routes rurales ont été réhabilités, facilitant ainsi l'accès aux marchés et aux services sociaux de base en faveur de 206 804 personnes dans 118 villages ; Plus de 5 000 ménages supplémentaires ont accès à l'électricité grâce à la réalisation de 15 microprojets.

Quelques enseignements ont été tirés de la mise en œuvre de la première phase dont les plus saillants sont :

- La nécessité de renforcer le cadre légal et réglementaire de la décentralisation pour améliorer l'efficacité et la qualité des services publics autour du PDC et par conséquent la maîtrise d'ouvrage au niveau local ;

- La qualité des microprojets est fortement dépendante, non seulement de la qualité des études de faisabilité techniques et environnementales mais aussi des prestataires de services recrutés;
- La multiplicité des plans de développement locaux rend difficile la mise en cohérence des interventions au niveau communal et intercommunal d'où la nécessité de promouvoir un plan de développement communal comme outil unique de planification à la base ;
- L'expérience du transfert des fonds vers les communes s'est avérée concluante et mérite un ajustement visant à responsabiliser davantage les communes ;
- La nécessité de renforcer les audits périodiques techniques et financiers détaillés pour minimiser les risques de corruption et de mauvaise gouvernance ;
- L'amélioration de la capacité de gestion socio – environnementale par la mise en place de mécanismes de coordination appropriés impliquant toutes les parties prenantes (, MINAS, MINEPAT / PNDP) et le renforcement des effectifs des CRC.

Au regard de ce qui précède, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers a procédé à l'instruction de la deuxième phase du Programme en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience de la première phase et des adaptations nécessaires à apporter. Cette phase permettra la consolidation des acquis et l'expansion des activités aux quatre autres régions (Est, Littoral, Nord-Ouest et Sud-ouest). Le crédit 4593-CM signé entre le Gouvernement et la Banque Mondiale s'inscrit dans ce contexte.

La seconde phase du PNDP va appuyer en particulier les politiques et objectifs du Gouvernement suivants (*Idem*) :

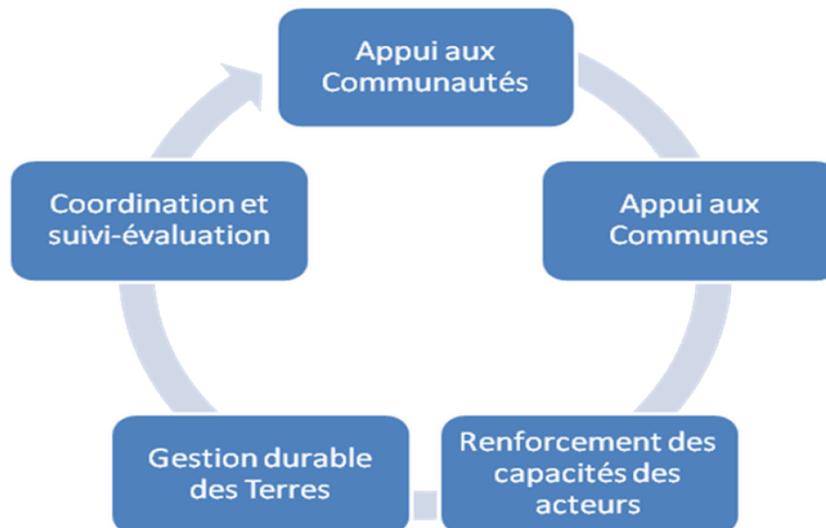
- Stratégie pour la croissance et l'emploi : Cette stratégie comprend sept axes prioritaires, dans lesquels le PNDP contribue en particulier à la désignation du secteur rural comme secteur prioritaire pour la diversification et la croissance économique au Cameroun; développer les infrastructures socioéconomiques de base d'une manière durable sur le plan environnemental; renforcer les ressources humaines, ainsi que le secteur social, promouvoir l'intégration des groupes vulnérables dans l'économie; et fournir l'appui à la décentralisation et à son cadre institutionnel et administratif.
- Stratégie de Développement Rural : elle comprend cinq axes prioritaires qui sont le développement local, le développement de la production agricole, l'appui institutionnel,

les forêts et l'environnement, et le financement du développement rural, dont les activités de développement local en particulier seront mis en œuvre dans le cadre du PNDP ;

- La politique de décentralisation. Elle découle de la constitution de 1996 et est consacrée par les lois de 2004, et celles subséquentes sur la décentralisation ainsi que les décrets y afférents, notamment ceux portant organisation et fonctionnement des organes de suivi de la mise en œuvre de la décentralisation. Elle vise le transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales décentralisées(CTD), et la promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

A cet effet, le PNDP continuera d'appuyer les efforts du Gouvernement en vue d'améliorer les opportunités et les conditions de vie des populations rurales. Plus spécifiquement, le Programme contribuera à : améliorer l'offre en services socioéconomiques de base vers les communautés, renforcer la décentralisation en cours, et accroître l'aptitude des collectivités territoriales décentralisées à assumer les missions de promotion du développement local y compris celle de planification.

Figure 3 : Graphique des activités du PNDP



Source :PNDP (2016)

Ce graphique nous présente le cycle des activités du PNDP de la conception jusqu'à l'opérationnalisation. Il nous montre clairement les activités menées par le programme.

Par ailleurs, Les principaux bénéficiaires sont les communes et leurs communautés appuyées pendant le PNDP I. A cela s'ajoutent 110 communes des régions de l'Est, du Littoral, du Nord-Ouest et du Sud-ouest.

Les communes en zones rurales constituent le principal groupe cible du Programme. Elles profiteront directement des investissements réalisés à travers l'appui financier au développement local d'une part, des activités d'appui aux communes dans le cadre du processus progressif de décentralisation y compris le renforcement de leurs capacités d'autre part.

Les autres parties prenantes notamment les administrations publiques, les organisations de la société civile, bénéficieront d'un renforcement des capacités leur permettant d'assurer un appui approprié aux communes pour jouer efficacement leur rôle de moteur de développement local.

Le Programme d'Appui au PNDP comprend trois (03) composantes que sont :

- **Au développement local** : il vise à contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques y compris l'accroissement de la productivité des ressources naturelles de base et l'augmentation des revenus des populations dans les communes appuyées par le PNDP. Pour atteindre ces objectifs, il convient de mettre en place des infrastructures diverses et des investissements socioéconomiques. Cette composante va orienter les subventions aux communes pour cofinancer des investissements (microprojets tels qu'identifiés dans le plan de développement communal), ainsi que les activités préparatoires desdits investissements, y compris l'élaboration du plan de développement communal.

- **Appui aux communes dans le cadre de la décentralisation** : elle vise à renforcer les capacités de l'institution communale dans le processus de décentralisation. Elle vise également à apporter une assistance à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des communes et d'autres acteurs locaux tels que les Organismes d'Appui Local (OAL), les équipes pluridisciplinaires des services déconcentrés des ministères sectoriels et les prestataires de services, afin qu'ils puissent promouvoir efficacement le développement local.

- **Coordination, gestion, suivi-évaluation et communication du Programme** : elle permet de faciliter la gestion administrative, technique et financière du Programme; la coordination des partenaires institutionnels pour assurer un appui efficace aux

communes pour le développement local; les arrangements contractuels efficaces entre les communes, les ministères sectoriels et les prestataires de services (les opérateurs économiques, les ONG), y compris l'acquisition d'équipements nécessaires pour mettre en œuvre le Programme; le suivi et l'évaluation de la performance et des impacts financiers, environnementaux, et sociaux du Programme (y compris le développement d'outils de suivi pour mesurer le degré de satisfaction des populations en rapport avec les services fournis par les communes); le développement d'activités de communication pour faire la promotion des objectifs du Programme, des potentialités et des mécanismes de développement au niveau local.

C- Une densité de structures non gouvernementales orientées vers le développement local

Le développement local, est une affaire de tous les acteurs de développement dans un pays ou les différents acteurs bien qu'ils soient nationaux ou internationaux. Dans cette sous partie, il sera question de présenter quelques structures en charge du développement local dans les municipalités.

1- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le programme des nations unies pour le développement a signé avec le gouvernement Camerounais un accord de base en Octobre 1991. Le but de cet accord porte sur le soutien de la firme internationale d'aide au développement du gouvernement Camerounais (source : <https://cameroun.un.org> consulter le 11 juin 2022 à 14h 00). Par ailleurs ; le bien-être des populations locales fait partie des préoccupations phares du PNUD. Le Cameroun bénéficie d'une multitude de projets financés par cet organisme dans plusieurs communes (Mbevo et Al : 2020).

Dans la mise en œuvre du développement local au Cameroun le PNUD soutien les efforts du gouvernement et des communautés locales dans les domaines suivants :

- Il fournit une assistance pour l'élaboration des programmes stratégiques du développement national du Cameroun et des instruments stratégiques pour l'intégration des objectifs du développement durable dans les objectifs prioritaires du pays ;

- Il fournit une assistance pour améliorer la qualité des services offerts au sein des institutions publiques ;
- Promouvoir une participation inclusive au processus électoraux du pays (en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) et la promotion du processus électoral pacifique ;
- Il contribue à l'entrepreneuriat et à l'insertion à l'économie locale afin de réaliser une croissance économique et des emplois inclusifs ;
- Il permet les communautés locales à s'autonomiser dans l'exploitation et la promotion des minéraux de développement négligés ;
- Il aide les communautés à avoir accès aux avantages de l'exploitation durable du matériel génétique (accès et partage des avantages) ;
- Soutenir la résilience économique des jeunes, des femmes et des populations vulnérables à travers les conseils locaux ;
- Promouvoir l'inclusion financière en soutenant les institutions financières inclusives à fournir des services adaptés au besoin des pauvres et des marginalisations.

2- Deutsche Gesellschaft für (GIZ)

Le gouvernement camerounais considère que la décentralisation et le développement local sont des éléments clés pour la promotion de la démocratie et la lutte contre la pauvreté. La GIZ soutient le Cameroun dans la réalisation de sa stratégie et dans l'amélioration de la coopération entre les municipalités et les autorités nationales, régionales et locales chargées de la mise en œuvre de la décentralisation (source : <http://www.giz> consulter le 08 juin 2022 à 12h). Cet appui prend la forme d'un conseil pour l'entretien et la gestion des infrastructures publiques, grâce à une meilleure budgétisation et à la participation des usagers. Il vise également une amélioration de la capacité des centres de télécommunications municipaux, pour leur permettre de fournir à la population et aux administrations communautaires un accès à Internet et des services numériques axés sur la demande. Un accent particulier est mis sur la participation des femmes, des jeunes et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Dans le domaine de la bonne gouvernance financière, au niveau national et communal, la GIZ assiste le gouvernement camerounais dans la planification et la mise en œuvre des cadres de dépenses à moyen terme et des budgets-programmes, ainsi que dans la réforme des finances publiques en vue d'élargir l'assiette fiscale et d'améliorer le recouvrement des impôts (*Idem*).

En dehors des domaines prioritaires, la GIZ est également active dans le secteur de la santé et intervient en faveur du développement des services de santé universels au Cameroun. Cela comprend notamment les soins de santé pour les femmes pendant la grossesse et l'accouchement et l'accès aux contraceptifs. En outre, la GIZ soutient des mesures de lutte contre les maladies infectieuses comme la Covid-19. Elle appuie en outre la création de possibilités d'emploi pour les jeunes dans les zones de conflit. L'interaction avec le secteur privé allemand et européen est facilitée, notamment par la coopération avec la diaspora camerounaise. Afin de promouvoir un développement pacifique et stable au Cameroun et dans les pays voisins, la GIZ travaille également avec des partenaires œuvrant à la promotion de la paix, la société civile, les forces de police et les services de gestion des frontières(*Idem*).

3- Agence Française de Développement (AFD)

Le Cameroun possède de riches terres agricoles et une biodiversité abondante. Le pays dispose d'une main-d'œuvre importante, mais elle est insuffisamment employée et les disparités persistent entre les villes et les zones rurales. L'Agence Française de Développement dynamise ces territoires en (source :<https://www.adf.fr> consulter le 11 juin 2022 à 15h 30 min) ;

- Accompagnant les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs plans d'aménagement et de gestion concertée des territoires ruraux. Elle finance par exemple le Programme National de Développement Participatif qui appuie la mise en œuvre de microprojets dans 360 communes (écoles, points d'eau, abattoirs, pistes rurales, etc.), notamment via l'approche HIMO ;
- Renforcer les exploitations agricoles familiales, qui représentent 80 % de la production et 60 % de l'emploi dans le pays. Il s'agit de moderniser les techniques agricoles et de gestion par la formation et l'insertion des jeunes agriculteurs, le conseil et le financement ;
- Développer les services sociaux de proximité (enseignement primaire, santé), tels que ceux de la Convention baptiste du Cameroun ou les centres de santé qui font partie du dispositif des chèques-santé.
- Financer des infrastructures routières, comme la route Batchenga-Ntui, qui désenclave les régions qu'elle traverse.

II- LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES DE DEVELOPPEMENT LOCAL SUR LE TERRAIN

A- Les institutions municipales de proximité

Dans les municipalités, plusieurs institutions sont en charge du développement local, il ya certaines impulsées par les locaux sur l'autorisation des responsables administratif, d'où dans les localités de Doumé et d'Atok nous avons les GIC, les associations, les comités de développement et l'exécutif communal

1- Cadre légal de la planification locale

La planification locale au Cameroun trouve son fondement et doit être réalisée en référence aux textes officiels suivants :

- La Constitution du Cameroun (Loi n° 96 / 06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972, modifiée et complétée par la Loi n°2008 / 001 du 14 avril 2008) ;
- La Loi n° 2004 / 017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation.
- La Loi n° 2004 / 018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- La Loi n° 2004 / 019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;
- Le Document de Stratégie de Croissance et de l'Emploi (DSCE) ;
- Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) ;
- La Loi sur les régimes fonciers et domaniaux ;
- L'Ordonnance 074 / 1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier ;
- L'Ordonnance 074 / 2 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial ;
- L'Ordonnance 074 / 3 du 06 juillet 1974 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Les textes sur l'aménagement du territoire ;
- Les textes sur l'environnement : la Loi n°96 / 12 du 05 Août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Schéma directeur d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, les lois sur le développement local à travers la planification sont une sortent de suite des logiques de développement de l'état paternaliste ou l'état est le seul décideur et la population subit juste les projets et programmes de développement. Avec la logique de planification, nous restons dans une stratégie de développement ou la population est objet du développement

2- Cadre institutionnel de planification local

Les acteurs suivants participent à la mise en œuvre de la planification locale:

- Les structures administratives locales ;
 - les exécutifs communaux ;
 - les conseils municipaux ;
 - les commissions communales ;
 - les comités villageois de développement ;
 - les autorités traditionnelles ;
 - les organisations de la société civile ;
 - le secteur privé local ou les opérateurs économiques.

Par ailleurs, les acteurs locaux jouent le rôle suivant :

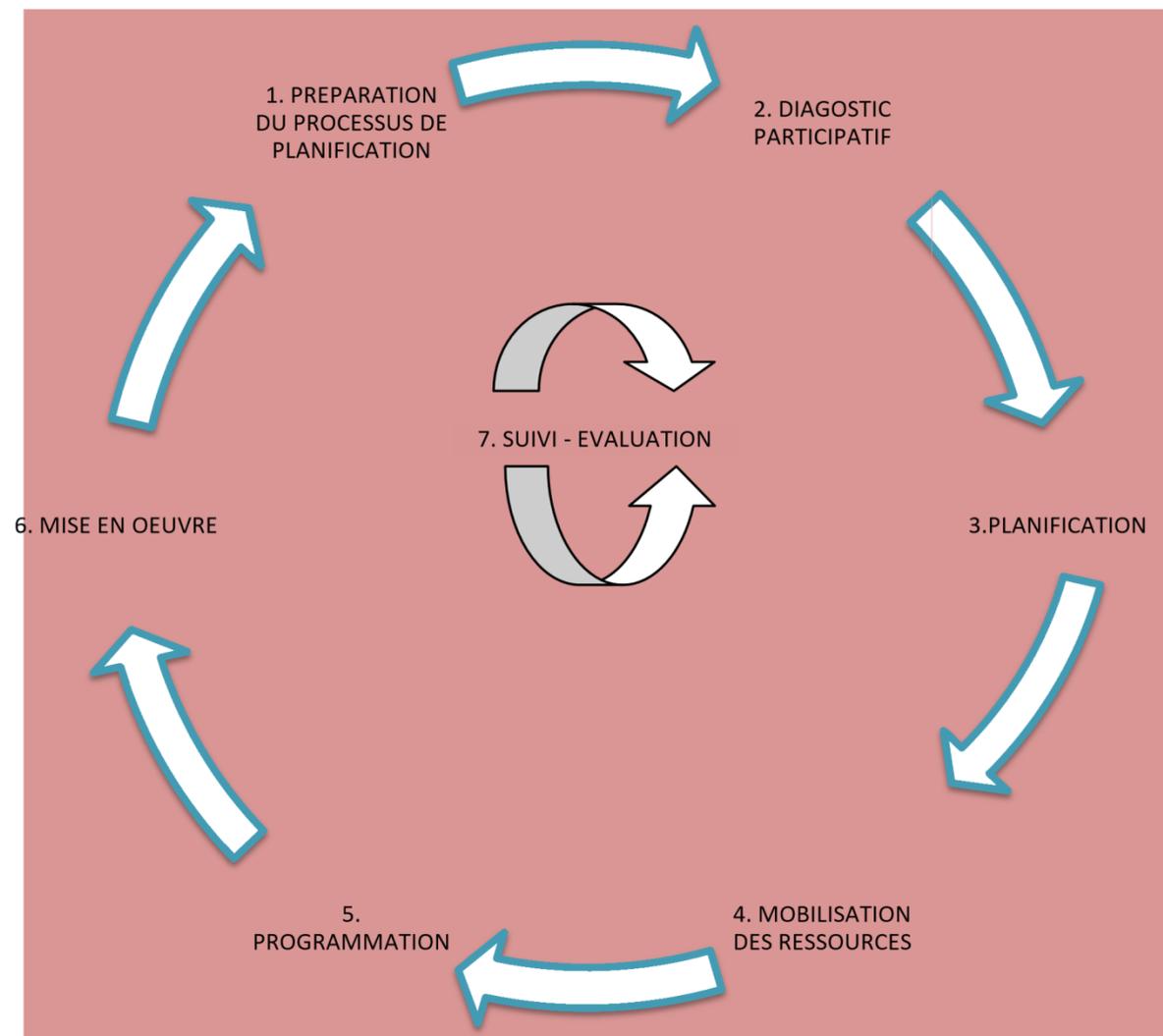
- organisation du cadre institutionnel local joue le rôle suivant : Planification locale ; Gestion de l'environnement ; Promotion du partenariat.
- la société civile quand elle Accompagne la mise en œuvre de la politique de l'Etat à travers les actions d'appui et de contractualisation. Dans cette logique, la plupart joue le rôle d'acteur de relais et participent à l'élaboration des plans de développement à travers les différents regroupements et associations des populations bénéficiaires au niveau local.
- le secteur privé : Joue un rôle de partenariat et de facilitateur dans différents domaines ainsi que comme acteur important à travers les différentes catégories d'opérateurs économiques.
- les autorités traditionnelles : jouent un rôle important dans la résolution des conflits liés notamment au foncier, à la gestion des ressources naturelles ainsi que la mobilisation des populations locales.
- les populations à la base jouent plusieurs rôles dont les plus importants sont : La mobilisation des ressources locales (en nature et en espèces) pour contribuer au financement de la planification et à l'auto financement des projets ;

Dans la mise en œuvre du développement, plusieurs acteurs interviennent, mais cette intervention est limitée car dans le processus de développement la majorité des acteurs

recherchent des intérêts qui entraînent aux conflits entre les acteurs et cela impacte sur les objectifs des interventions.

3- Processus de planification

Figure 4 : Mise en place du processus de planification

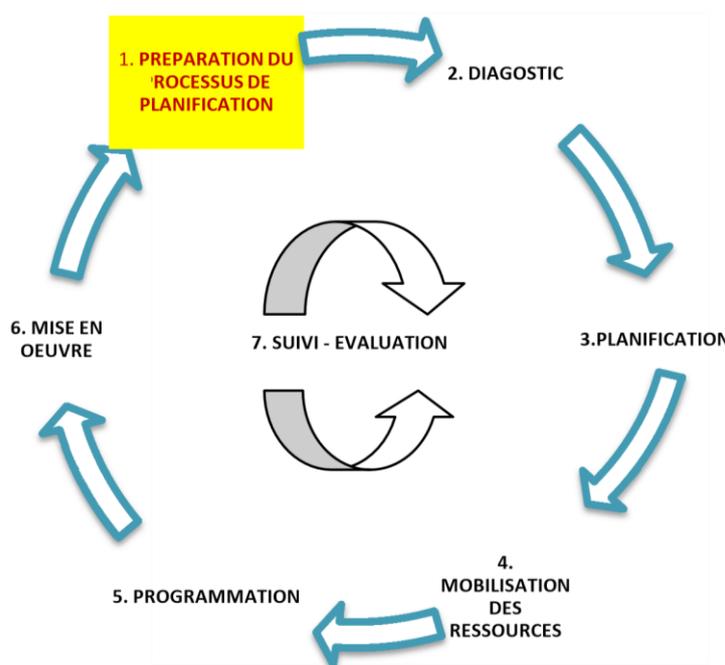


Source : PNDP (2016 : 120)

Par ailleurs, les deux flèches au centre du cycle représentent la septième étape à savoir le suivi évaluation qui se fait tout au long du processus. Le processus de planification se termine par une évaluation, qui constitue le début du diagnostic de la nouvelle planification (actualisation du premier diagnostic).

De ce fait, la planification locale doit être réalisée à l'échelle de la Commune ; orientée sur ses aspects sectoriels et spatiaux ; opérationnelle dans la mesure où elle s'inscrit dans un cadre établi au niveau national avec la participation des Régions et la mise en œuvre d'éléments de ce cadre ; intégratrice de tous les acteurs locaux prescriptive en termes d'orientation du développement et d'affectation du sol mais indicative en termes de priorités de mise en œuvre.

Figure 5 : Préparation du processus de planification



Source : PNDP (2016 : 148)

Cependant, Tout processus de planification doit être conduit par les professionnels. Pour cela, Il est recommandé de sélectionner ou recruter une expertise appropriée pour le faire, il s'agit soit d'une structure d'appui technique ou personne morale (Cabinet ou bureau d'études, ONG, etc.), soit des consultants indépendants ou personnes physiques. Cette expertise doit posséder des compétences avérées en animation et maîtriser les méthodes et outils de l'approche participative. Cette personne morale ou physique qui a cette expertise est considérée comme accompagnateur du processus de planification. Peut-on vraiment dire

que la planification au Cameroun a pour acteur central la population bénéficiaire ou alors la planification est une phase où les acteurs et les experts de développement viennent remplir des formalités. La planification devrait être en étroite collaboration avec des véritables besoins des populations.

Cet accompagnateur a un rôle d'appui-conseil auprès de la commune. Il travaille suivant un mandat précis et clair défini à partir des termes de référence, comprenant entre autres :

- La collecte des informations auprès des services centraux et déconcentrés, les données et informations techniques nécessaires à l'ensemble des diagnostics et analyses à mener dans le cadre de l'élaboration du PCD ;
- La réalisation des enquêtes et interviews auprès des populations et des groupes sociaux ou associations pour l'élaboration du PCD (Plan Communal de Développement) ;
- L'animation des diverses rencontres dans les secteurs et villages, ainsi que les ateliers de restitution et de planification nécessaires à l'élaboration du PCD ;
- La rédaction de la version provisoire du PCD ;

La rédaction de la version définitive du PCD sur la base des observations émises par le conseil municipal et sa validation par la tutelle.

B- Les regroupements villageois d'action pour le développement local dans les communes de Doume et d'Atok

Les regroupements villageois, bien que reconnus par la loi Camerounaise, sont initiés par les ruraux ou alors par des élites dans les localités. Ces groupes sont en grande partie copiés ou vu dans une autre localité où le fils ou la fille d'une localité est en service et c'est ainsi que ce dernier émet ou explique son vécu à d'autres qui peuvent alors initiés le mouvement dans leurs localités d'origine

1- Les associations

Le phénomène associatif n'est pas récent dans les communautés villageoises de Doumé et Atok. Les associations ont évolué de la forme traditionnelle informelle dans certains villages vers la forme moderne dite formelle. Les groupes se constituent selon les classes sociales. Ce sont les groupements d'entraide qui fonctionnent sur la base de la cohésion sociale. Les membres des groupes associatifs se donnent mutuellement assistance lors des événements sociaux. La solidarité s'exprime à travers les travaux champêtres que les communautés réalisent au bénéfice de l'un de ces membres généralement à tour de rôle.

Jonkers (1995 :104) résume ces formes en disant que la plupart de ces associations fonctionnent selon le principe de la réciprocité, car :

Chaque groupe se rend à tour de rôle dans les champs familiaux de chacun des membres. Ces structures collectives contribuent à freiner les comportements individualistes. Ceux qui font appel à la communauté doivent offrir un plantureux repas garni de bière. Stimulés par des chants, les cultivateurs travaillent dur et vite mais dans une bonne ambiance.

La modernisation des associations dans ces communes est repérable par l'introduction du système tontinier dans la gestion de ces associations ou les membres ont mis en place des tontines qui varient d'une association à une autre avec les cotisations de 1000, 2000, 2500, 5000, 10000 et d'autres qui commencent à partir de 15000 chaque dimanche en fonction de tes revenus de la semaine ; il y a aussi les cotisations d'huile et le savon. Il faut noter que ces réunions se tiennent chaque semaine ou une fois après deux semaines (source donnée du terrain).

2- Les comités de développement villageois

Le comité de développement villageois peut être défini comme une association regroupant tous les habitants d'un village. Selon le décret n°77/89 du 24 mars 1977 portant création des comités de développement, c'est un organe permanent de dialogue et de concertation chargé principalement de l'examen des problèmes conjoncturels posés par le développement sur le plan local. Il permet de définir les actions à entreprendre pour résoudre ces problèmes, détermine les modalités et trouvent les moyens nécessaires à leur résolution.

Cependant, les villages des communes de Doumé (23 villages) et d'Atok (26 villages) sont tous constitués en comités de développement villageois qui devraient jouer le rôle de catalyseur de développement.

3- Comités de développement sectoriels

Le développement aujourd'hui est au centre des débats des discours des acteurs en charge du développement dans les localités. Dans les communes de Doumé et d'Atok, l'on retrouve deux comités de développement sectoriel qui animent les activités de développement dans ces communes.

Dans la commune de Doumé, le mouvement de participation au développement qui est mis en place est appelé Nkouo Ndzouong Nkwog¹⁷, crée le 20 Aout 2000 et compte 14 villages membres ; Margueritte(Enquête de terrain du 07/04/2022 à Nkoum).Le but de ce comité est de participer au développement du secteur à travers les congrès organisés chaque année dans un village récipiendaire, avec des contributions qui s'élèvent à 100.000 Fcfa par village.Le comité a également 3 antennes (Yaoundé, Douala et Bertoua). Chaque membre de ces antennes contribue en fonction de ses revenus. Les fonds réunis servent à réaliser un projet dans le village hôte en fonction des moyens car le village hôte présente 3 projets et le comité choisi le plus accessible. Le congrès se tient généralement le premier weekend après le 15 Aout pendant 3 jours. L'Entretien avec Akon, (le 08 / 04 /2022 à Bodando), « *le comité se réuni 3 fois l'an : pour la planification du congrès, le congrès et l'évaluation des résolutions du congrès. Pour lui, le comité intervient dans le but de la satisfaction du besoin de la population* ».

Parlant du Comité de Développement de Bebend (CODEB) qui compte 26 villages membres qui selon l'entretien avec Zok (le 03/04/2022 à Ndakuimb) l'objectif est de : « *agir aux côtés du gouvernement pour apporter notre appui à ces communautés.* » de plus, sa devise est la suivante : « *solidarité et l'union des fils du canton pour participer efficacement à son développement.* ». De même, les fonds du comité viennent de la contribution des membres et les réalisations se font en fonction du besoin ou du manque dans une localité du canton Londe (Enquête de terrain du 03/04/2022 à Ndankuimb). De plus pour lui : « *le congrès est organisé en fonction des disponibilités des membres. Si les principaux membres sont indisponibles, le congrès est reporté à une date ultérieure.* » .

¹⁷Le bouclier qui barre la route au sous-développement des Maka'a route.

PARTIE II : **LE DEVELOPPEMENT LOCAL EN ACTE**

Le développement local est un concept phare qui met en exergue le dynamisme des acteurs de développement dans une localité, c'est une approche de développement qui veut que chaque localité soit au centre des initiatives de développement. Le développement local en acte ici recentre toutes les initiatives et actions de développement implémentés par les comités de développement dans les communes de Doumé et d'Atok.

Dans cette partie, il sera question de présenter les différents acteurs ou les sectoriels qui interviennent dans la mise en œuvre des actions de développement dans nos sites d'étude, présenter les réalisations par secteur et les différents intervenants et ensuite évaluer les différents apports des comités dans la promotion du développement local.

CHAPITRE III :

PHENOMENOLOGIE DES PRATIQUES DU DÉVELOPPEMENT LOCAL SUR LES SITES

Le chapitre précédent nous a permis de présenter les structures extracommunautaires du développement local et d'analyser les institutions communautaires du développement local sur les sites d'études. Cela nous a permis de voir que le développement local au Cameroun est au centre des préoccupations des pouvoirs publics car il existe des structures de démembrement de l'Etat qui s'occupent de la mise en œuvre effective du développement local à travers des programmes de développement tels que : le FEICOM et le PNDP. De plus, il était question de présenter quelques ministères qui intègrent dans leurs stratégies de développement les populations à la base. De ce fait il faut noter que le développement local est une problématique internationale, quant au regain d'intérêt qu'ont ces structures internationales vis-à-vis du développement dans les localités Camerounaise.

Dans les communes de Doumé et d'Atok, le développement local s'affiche dès lors comme un facteur global qui favorise la consolidation et la spatialisation de l'identité communautaire. Par ailleurs, ce type de développement constitue un mouvement social et spatial de reconquête du sens de vie et du pouvoir pour les individus et les collectivités par la maîtrise du milieu local et des conditions de vie que l'on y retrouve. Ce développement qui prend en compte les dynamiques des acteurs sociaux au sens de Balandier est considéré comme un mouvement social dans la mesure où, selon Hamel (1991) le changement social est progressif et le renouveau démocratique participatif. C'est dire avec Neveu (1993 :33) que : *Le développement local est l'un des moyens par lequel « s'expriment et se cristallisent des identités collectives, des façons de vivre son insertion dans la société ».*

De ces points de vue, le développement local semble disposer d'une fonction socioéconomique importante et c'est cela qui amène Jacobs dès 1961 à mettre l'accent sur l'intérêt commun des résidents d'un quartier pour la résolution des enjeux et des problèmes locaux dans son analyse de la dynamique communautaire. C'est dans cet ordre d'idée que Monot et Simon (1998) reviennent sur le rôle d'un intérêt ou d'un objectif commun dans la formation des communautés. Le développement local est alors perçu dans notre zone d'étude comme un processus de gestion des intérêts socio-économiques des agents organisateurs des relations sociales et du vécu commun.

De même, il existe également des organismes internationaux qui appuient le gouvernement Camerounais dans la mise en place du processus du développement à travers des microprojets dans divers domaines d'activités tels que la construction et la réhabilitation des points d'eau, constructions des centres de santé intégrés et pro-pharmacies communautaires, la prise en charge des couches vulnérables (déplacés internes et externes ; les personnes à motricités réduites et de troisième âge) entre autres. De plus, il faut également noter que certaines communautés sont regroupées en comités développement et de concertations, associations, coopératives ou GIC afin de participer au développement collectif de leurs localités.

C'est dans cette perspective que cette troisième articulation a pour ambition de montrer la manière donc les différents acteurs impliqués dans les sites d'étude participent à l'action du développement local. Enfin, il est aussi question dans cette articulation de démontrer comment le développement local est restructuré à la population de nos jours.

I- DES STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT LOCAL DE PROXIMITE DANS LA COMMUNE DE DOUME ET D'ATOK

La crise économique qu'a connue le Cameroun entre 1987 et 1995 a laissé le pays avec des infrastructures sociales détériorées et des prestataires des services locaux affaiblis et des communautés qui ont perdues le sens du développement et causé le démantèlement des structures étatiques Martin Ezo'o Bizeme et J-P. Komon (1996 : 67, 77). Par ailleurs, l'Etat Camerounais face à cette situation a mis en œuvre des techniques d'accompagnement au niveau local et des stratégies de mobilisations des fonds qui concourent au développement communautaire.

Par ailleurs, les nouvelles relations se structurent autour du développement que ce soit par la collaboration avec les organismes officiels ou par des actions communautaires. La démarche mobilisatrice contribue à la construction identitaire par la participation d'intervenants communautaires, économiques ou diverses actions qui transforment le milieu aux plans physique et socio psychologique.

A- La sectorisation comme dynamique actuelle des interventions institutionnelles

L'avènement de la décentralisation au Cameroun va marquer un tournant majeur dans la mise en exécution du développement dans les différentes collectivités. C'est ainsi

que, lors de notre collecte de donnée dans les communes de Doumé et d'Atok, nous avons pu recenser plusieurs sectoriels (MINEPAT, MINDDEVEL, PNDP, MINADER) et des initiatives communautaires qui interviennent à travers leurs dynamismes dans le champ du développement local.

Les dynamiques communautaires permettent dès lors, la rencontre de la dimension subjective ou existentielle d'un territoire où le développement prend en compte les actions des dynamiques sociales. Le développement local prend en compte les dynamiques du dedans et du dehors au sens de Balandier (2004 :336) afin de mettre en œuvre les différents mécanismes de développement au profit du développement communautaire

1- Ethnographie des structures d'intervention effective sur les sites

Dans les communes de Doumé et d'Atok, selon Mellite e (Enquête de terrain du 01 Avril 2022 à Bidjigué) et Mbek (entretien de terrain du 11 avril 2022 à Nkoum), les différents acteurs et structures qui interviennent dans la mise en œuvre du développement local sur les sites sont : l'exécutif communal, les sectoriel, les comités de développement, Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales(ACEFA), projet semencier cacao café(PSCC), Société de Développement du Cacao(SODECAO), les postes agricoles et les différentes coopératives. Bien que toutes ces structures visent le bien-être de la population, elles ont des domaines d'interventions différentes dans l'encadrement et la mise en marche du développement dans ces sites.

➤ **Le poste agricole** : D'après le chef de poste d'Atok (Enquête de terrain du 02 avril 2022 à Ndakuimb) et celui de Doumé (Donnée de terrain du 13 avril 2022 à Nkoum) ; ces derniers sont responsables de plusieurs domaines d'intervention qui sont :

- L'accompagnement et l'encadrement des producteurs dans la mise en œuvre de leurs projets de campagne agricole ;
- La mise en place et la conduite des unités de démonstrations, les essais, les champs et les tests agricoles en milieu paysan ;
- La Préparation de la campagne agricole dans sa zone avec les producteurs ;
- L'évaluation des besoins en intrant agricoles exprimés par les producteurs et identifier les contraintes par filière ;
- La transmission des informations et statistiques agricoles de sa zone (rapport, compte rendu, PV, cahier du CPA)

- L'élaboration de la monographie de sa zone et son actualisation chaque année ;
- La Participation à la sélection des bénéficiaires et à la distribution des appuis multiformes du MINADER ;
- Le suivi effectif de la mise en valeur des appuis multiformes du MINADER par les bénéficiaires.

Dans les communes de Doumé et d'Atok, les bureaux de poste ont pour objectifs « créer un environnement propice à l'agriculture en apportant les nouvelles techniques agricoles et jouer le rôle de relai entre le Minader et les communautés » ZE(entretien de terrain du 14 avril 2022 à Nkoum) ; par ailleurs, il faut noter que dans nos deux sites d'études, il y a deux bureaux de postes qui accompagnent la population dans la croissance de la production et les sensibilisations dans les nouvelles techniques agraires.

De plus comme activités déjà réalisé (*Idem*) nous avons : *la gestion des conflits entre les agriculteurs à cause des feux de brousses, la distribution du matériel agricole (houes, intrants), le suivi des activités agricoles des paysans.*

De ce fait, l'agriculture est la principale activité pratiquée par les populations de nos sites d'études, est une agriculture de subsistance qui est promue et les récoltes sont destinées soit à la consommation familiale ; environ 65% dans la commune d'Atok (*idem*) et 70% dans la commune de Doumé (*Idem*) et le reste est commercialisé. Les principales spéculations pratiquées portent sur les cultures maraichères, vivrières et de rente.

De même pour ces enquêtés, les cultures de rentes sont le cacao et le café. Le cacao culture est pratiqué par la quasi-totalité de la population masculine active de ces communautés. La caféiculture quand a elle est pratiquée par une petite poignée dans ces communautés. La superficie moyenne par planteur est de deux hectares en ce qui concerne l'exploitation cacaoyères et d'un hectare par planteur dans l'exploitation caféières. Selon eux, la main d'œuvre est essentiellement familiale et la production assez faible (3 à 4 sacs par hectare) Eka (entretien du 03 avril 2022 à Ndakuimb). L'écoulement de ces produits est très souvent pratiqué par les coxers (Collecteurs et acheteurs informels) exerçants dans la région.

S'agissant des cultures vivrières, les enquêtés nous font comprendre que la pratique de l'agriculture itinérante sur brulis est la principale technique, qui permet de restaurer la fertilité des sols. Les principales cultures sont : le manioc ; la banane plantain ; l'igname ; le

macabo. Parmi ces cultures, le manioc est transformé dans ces localités (en amidon, beignets de manioc, couscous de manioc et en bâtons de manioc) et le maïs en farine de couscous et en provende. De plus dans ces localités nous avons pu observer une forte pratique de la culture du piment et de la tomate.

➤ **Les sectoriels** : Dans nos deux sites d'études, plusieurs sectoriels interviennent

Dans la mise en œuvre du développement local. Selon les différents cadres présents sur le terrain Monsieur Paul (entretien du 05 avril 2022 à Bidjigué), nous avons pu recenser les délégations d'arrondissement d'agriculture et du développement rural, des affaires sociales, l'éducation de base et secondaire la délégation d'arrondissement de jeunesse et des sports. Cependant, durant nos travaux de terrain, nous avons fait la remarque de la présence des bureaux des différents secteurs sus- mentionnés. D'après ces enquêtés, ces sectoriels mènent plusieurs activités (coordination des activités agricoles, les sensibilisations sur vivre ensemble, participation à l'élaboration du PCD, planification et suivi de l'éducation dans les deux communes rurales).

➤ **Les communes** : la commune est la collectivité territoriale décentralisée de base. Au Cameroun, elles sont créées par décret du président de la république. Le décret de création fixe la dénomination, le ressort territorial et le chef-lieu (source <https://www.minddevel.gov.cm> consulter le 10 juillet 2022 à 22h 50 min en bas de la page). C'est dans cette logique qu'ont été créées les communes rurales de Doumé et d'Atok .La commune a pour mission générale : le développement local et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Par ailleurs, les suivantes sont transférées aux communes :

- La promotion des activités de production agricole, pastorale, artisanales, et piscicoles d'intérêt communal ;
- La mise en valeur de sites touristiques communaux ;
- La construction, l'équipement, la gestion et l'entretien des marchés, gares routières et abattoirs ;
- L'organisation d'expositions commerciales locales ;
- L'appui aux microprojets générateurs de revenus et d'emplois
- Selon MELLETE (entretien du 01 avril 2022 à Bidjigué) la commune est en charge de plusieurs activités car c'est elle avec l'aide des partenaires comme le PNDP planifie le

programme d'investissement d'avenir(PIA) et réalise le PCD, les fonds de la commune sont issus des fonds MINDDEVEL, les subventions des partenaires et des ressources propres de la commune. De même, il faut noter que c'est cette même physionomie qui est applicable dans la commune de Doumé.

➤ **SODECAO et le PSCC** : Ces deux structures s'occupent de la mise en place des pépinières de Cacao et de café dans le département mais sont installées dans la commune de Doumé. D'après les chefs de centre (entretien du 15 avril 2022 Abong Mbang) le but de ces structures est de promouvoir les cultures modernes dans les localités et accroître la productivité à travers la distribution des plans et le déploiement du personnel dans les champs afin de suivre et améliorer les techniques agricoles.

1. Esquisse des programmes et projets de développement par secteurs

Le programme est-il différent d'un projet ? Un programme est un ensemble de projets ou de sous projet, dépendants les uns des autres, et qui contribuent à atteindre un même objectif. Ainsi, les différents projets composant un programme sont organisés de façon transversale dans une entreprise, c'est-à-dire que les différents services collaborent ensemble à leur réalisation. Le projet est un engagement temporaire qui se concentre sur l'atteinte d'un objectif précis et la livraison d'un résultat spécifique (source : <https://www.wimi-teamwork.com> consulter le 12 juillet 2022 à 23h22 min) ; on dénombre plusieurs points sur lesquels un programme est différent d'un projet (la structure, la durée, l'effort, le changement, les bénéficiaires et le succès)

Sur le terrain, nous notons la présence de deux programmes (le PNDP et le FEICOM) qui mènent des activités afin que le développement communautaire soit effectif. Parlant des projets, plusieurs projets ont déjà été réalisés, bien que certains soient en cours ou alors identifiés. Les données du terrain des cadres communaux de développement(CCD) de Doumé (interview du 09 avril 2022 à Doumé) et celui d'Atok (interview du 01 avril 2022 à Bidjigué) nous font un récapitulatif de tous les projets dans les communes de Doumé et d'Atok par secteurs :

➤ **Dans le secteur de l'eau** : plusieurs points d'eau et forages ont été réhabilités et construits ; c'est ainsi que nous avons le projet de réhabilitation des puits d'eau et forages dans les villages Bidjigué (un forage), Ndankuimb (02 forages), Bonando (02 Forages), Nkoum (04 forages mais deux fonctionnes)

➤ **Dans le secteur de l'éducation :** nous avons les projets de construction et de réhabilitation des salles de classe et bloc maternelles dans les villages Bonando (un centre préscolaire et l'aménagement de deux salles de classes a petit Bonando), Nkoum (construction d'un CES) et le projet de construction des blocs latrines dans les écoles publiques de Boumpial et Doumé et les projets d'équipement des tables bancs dans les écoles de Bonando ;

➤ **Dans le Domaine agricole :** il y a les projets d'aménagement des pistes agricoles dans les villages Ntakumb, Bonando, le projet de distribution des plans de cacao et du matériel agricole ;

➤ **Dans le secteur santé :** il ya eu les projets de construction des Centre de Santé Intégré communautaire (CSIC) à Bonando).

2- Une approche intégrative et participative comme politique villageoise de mobilisation

Lorsque nous abordons la question du développement, une interrogation se dégage ; la population peut-elle ne pas être intégrée dans son développement ? Ou alors sa participation n'est-elle pas importante dans les actions du développement ? Selon Gubry et Wautelet (1990 :220), la population est à la fois, l'acteur et la finalité du développement et nul ne songerait à appliquer le « *développement* » à une région vide d'Homme. L'approche participative est un outil privilégié permettant de prendre en compte les points de vue des populations avant toute intervention dans les localités. Elle est née du constat de l'échec des stratégies préconisées avec la période de désengagement de l'Etat, et de la volonté récente du gouvernement d'intégrer la participation des populations aux politiques de développement. Ceci dans le but d'appuyer les actions menées en faveur de la décentralisation et des services techniques dans les localités Camerounaises.

En effet, devant la pression conjuguée par des bailleurs de fonds et des populations bénéficiaires, l'Etat Camerounais a été poussé à se désengager de certaines activités et à transférer aux communautés elles-mêmes une partie de pouvoir en matière de gestion du développement local. Selon Talla (2017) : « *La citoyenneté active doit être la force motrice du changement* ». De ce fait pour participer au développement dans leurs communautés, les locaux se regroupent en comités afin d'être au cœur du processus de développement ; puisque, actuellement le développement dans un pays convoque le paradigme de la

coalition, de l'intégration et de participation des citoyens et des institutions dans la dynamique du développement local.

a- L'appartenance aux comités de développement comme signe d'intégration sociale

L'intégration sociale selon Durkheim (1893) est un « *Processus par lequel l'individu participe à la vie sociale de sa nation* », qui traduit le vouloir vivre ensemble. C'est une situation à travers laquelle les individus participent de manière solidaire à la construction durable de leur localité d'appartenance afin d'exprimer leur sentiment d'appartenance au groupe ou à la communauté. De même pour Parsons, l'objet de la sociologie devrait être l'intégration sociale car, s'inspirant du modèle Durkheimien de la solidarité, Parsons a conçu l'intégration sociale en terme de dynamiques et comme capacité d'un groupe, une association ou d'une communauté à préserver sa cohésion dans ces actions (*Idem*).

Le développement au Cameroun passe nécessairement par des initiatives locales et communautaires. Selon Mveng (2004 :107), pour tout développement en Afrique la citoyenneté doit être le moteur de « *libération et la réhabilitation de l'Homme dans sa dignité et ses droits fondamentaux.* ». C'est dire que, la participation des individus à toute entreprise de développement engagée par les regroupements identitaires respectifs, concourt de fort belle manière à la consolidation de l'intégration et à la participation au développement de sa localité.

Le développement local commence à la base avec des initiatives communautaires, lorsque certains acteurs ne sont pas actifs ou restent statiques ils sont taxés de tous les noms. C'est ce que nous révèle SAMBE Annita (interview du 06 avril 2022 à Ndakuimb) lorsqu'il déclare que :

Ici au village, lorsque tu n'assistes pas aux différentes activités et travaux du comité de développement tu es celui qui incarne la malchance du village. A la moindre chose c'est toi qui est accusé ou cité en publique. Chaque jour c'est toi qu'on appelle sorcier du village, c'est toujours toi lorsque le forage tombe en panne c'est toi qui est accusé ; ou lors des débats c'est toi qu'on désigne comme celui qui cause la sous scolarisation au village.

Cependant, lorsque les acteurs locaux participent aux différentes interactions et aux activités du village ils ont un statut de modèle. Dès lors comme le souligne Mbargué (interview du 08 avril 2022 à Nkoum) :

Dans notre village lorsque vous êtes une personne disponible à chaque événement et même dans les contributions aux actions de développement dans le village, en cas de distribution ou alors lorsque nos élites viennent avec des dons, vous êtes privilégiés (...) en cas de malheur dans votre famille vous allez recevoir de l'aide venant du comité et des élites qui vont vous soutenir dans votre situation.

De ce fait, l'appartenance à un comité de développement facilite l'intégration des individus car la volonté d'un individu. Comme le souligne Laure Frisa (2019 :69), l'ensemble des communautés humaines dans un pays aspire à « *un vouloir vivre ensemble* » ; autrement dit, quelles que soient leurs origines culturelles, ethniques, tribales, les acteurs sociaux manifestent un désir de faire partir d'une même entité ou du moins au même regroupement qui mettent leurs intérêts individuels pour le bien-être collectif.

b- Les comités de développement villageois comme mutuelle communautaire

Le Contexte socio-économique des localités marquées par la crise économique et qui se manifeste par de nombreuses crises multiformes, a amplifié la pauvreté et affaibli les indices de développement humain et social des villages. C'est ainsi que les locaux ont mis en place des comités de développement qui inter agissent dans la manière de penser sentir au sens de Durkheimien afin de mettre leur savoir-faire au profit du développement des paysanneries. De même, l'enquête Zéni (entretien du 07 avril 2022 dans le village Bidjigué) nous fait comprendre que « *Le comité est le lieu où chaque village membre expose ses besoins qui tournent au tour du développement* ». De ce fait, les comités de développement dans les communes de Doumé et D'Atok sont causes de nombreuses mutations opérées dans l'espace sociale et aussi dans la conscientisation de la valorisation des nouvelles approches de développement observable dans ces collectivités. D'après l'enquête :

Lors de chaque congrès, en Août chaque comité de développement villageois apporte une contribution de 100000 mille francs que l'on verse au comité de développement sectoriel et, le village hôte pour bénéficier de ces contributions, présente trois (03) projets qui seront validés par le conseil du comité, lequel fait le choix du projet le plus réalisable dans le village au profit de la population.

Pour plus de dynamisme d'interaction en communauté, les populations mettent en place des organisations de gestion et de fonctionnement socioéconomique des terroirs. C'est ainsi dans cette logique qu'Elong Mbassi (2001 :107) fait appel à une nouvelle vision du développement communautaire. Selon lui, « *les solutions les plus novatrices et les plus efficaces émergent en partant de ce que veulent les gens eux-mêmes* ». Contrairement aux idées reçues, la population locale dispose d'une très bonne connaissance physique et sociale

de son cadre de vie, d'où la nécessité des populations à s'organiser en mutuelle communautaire afin de produire un développement local de qualité dans les villages.

Cependant, il faut noter que, les initiatives des interactions des populations, les comités de développement, l'exécutif communal et des programmes et les acteurs institutionnels devraient prendre en compte toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du développement local, afin de favoriser le bien être collectif des bénéficiaires ; au lieu d'avoir des réalisations qui bénéficient à une catégorie d'acteurs. Cette illustration est perceptible à travers la photo suivante :

Photo 1 : Marché communautaire transformé en boutique



Source : NDAOU Ntebi avril 2022

Cette photo, nous montre un marché communautaire construit dans le village Mbama par la Mairie avec l'appui du PNDP pour faciliter la commercialisation des produits issus de l'agriculture champêtres des villages de la commune d'Atok, car le village Mbama est considéré comme le carrefour de la commune. Le constat fait sur le terrain nous amène à comprendre que, la mise en œuvre de ce marché n'a pas pris en compte toutes les parties prenantes. Car les populations n'adhèrent pas à cette initiative qui selon Lens (Entretien du 05 /04/2022 à Bidjigué) « nous n'avons pas besoin du marché pour vendre nos produits ce

dont nous avons besoin ce sont les pistes agricoles ». De ce point de vu, il ressort que, en termes de priorisation des besoins les bénéficiaires doivent adhérer au projet afin que ce dernier puisse résoudre un besoin ou un manque

B- Logiques de développement local des comités en restructuration

Le développement ne se construit pas à travers un état statique, il évolue en fonction de la configuration du système d'acteur en présence et aussi de la redistribution des responsabilités assignées à chaque acteur présent (Zongo, 2005). Pour analyser les logiques de développement en restructuration, Ramos et Roman (2003) proposent un modèle constitué de 02étapes : les intrants (c'est la phase de conversation), et les extrants (qui représentent tous les éléments des connaissances théoriques et pratiques, les contributions physiques et financières). Ces éléments sont apportés par les autorités et la population locale en vue de la production d'un service. Cette étape représente l'apprentissage du travail.

Ainsi, dans la mise en œuvre du développement dans les localités, les collectivités sont habituées à une forme de collaboration passive des services pour leur population. L'adoption d'une démarche participative exige dès lors une période d'apprentissage, d'assimilation et d'adaptation (Amougou, 2007). Selon l'auteur, la gestion du développement doit être assurée par quelques autorités locales et ceux du côté de la population locale. Par ailleurs, pour remédier à cette situation, seules les revendications de la part des populations pourraient lui permettre d'être élevé au rang de partenaire de développement, donc d'acquérir un pouvoir de négociation et d'action par rapport à l'autorité public (Hardoy et Satterwaite, 1993 : 452)

1- Appliquer un schéma décisionnel horizontal : un correctif des institutions de développement

Dans les communes de Doumé et d'Atok, l'Etat occupe une place importante dans l'économie générale ainsi que dans la vie sociale et culturelle des populations. Selon Tremblay (2012 : 3) il existe peu de domaines de développement qui ne sont pas « règlementés par l'Etat et qui échappent à son intervention ». A cet effet, le mode d'intervention de l'état se distingue dans son rôle dans la société. Dès lors, le type de laissez-faire et de laissez-passer qui favorise le correctif des institutions de développement est reconnu dans l'intervention de l'Etat et le type d'Etat facilitateur Keynésien qui tente à concilier entre l'intervention de l'Etat et les forces de marché de développement. Louis

Coté, Benoit Lévesque et Guy Momeau (2007) nous font comprendre que : les Etats-providences se distinguent au niveau de la redistribution des richesses et leur façon de prendre en charge les risques et les problèmes sociaux.

Dans ce contexte, Esping Anderson (1999 :176 , 208) soutient qu'il peut y avoir trois modèles d'Etat-providence qui se distinguent au niveau de leur mode d'intervention. Le modèle résiduel-providence qui limite sa protection aux plus faibles et qui exerce un contrôle de ressources et condition d'octroi des droits sociaux ; le modèle actif-providence, qui tente de combiner entre les droits et les obligations ; le modèle passif-providence quant à lui est basé sur l'universalité des droits sociaux et se caractérise par une forte production des services sociaux.

En outre, le modèle décisionnel appliqué dans nos sites d'études prend en compte l'aspect local car cela a permis d'intégrer la population dans la stratégie nationale de planification du développement local. C'est pourquoi dans le sommet de Montréal (2009), le groupe de travail du développement local nous font comprendre que :

Le développement local est un concept bien documenté et bien connu à travers et ses actions impliquent l'amélioration du niveau, du cadre et du milieu de vie d'une communauté donnée par une intégration harmonieuse des actions entre différents secteurs d'activité. Il propose une approche globale, intégrée, communautaire et horizontale du développement des collectivités.

Au regard de ce qui précède, le schéma décisionnel du modèle de développement horizontal est une réaction aux échecs du modèle vertical et une technique de riposte à la crise économique qu'a connue le monde. C'est cela qui amène Paul Houée (1996) à nous faire comprendre que :

La démarche ascendante est d'abord une dynamique sociale interne : elle naît et se renouvelle à partir de groupes sociaux qui trouvent dans leurs échanges et leurs affrontements une identité commune, une volonté locale capable de faire partager un espoir et de nourrir un projet.

De même, selon Zana (entretien du 07/04/2022 à Ndankuimb), « *ici au village, lors des congrès ont nous dit juste qu'il faut mettre l'argent pour la construction du foyer, nous on participe juste San poser de question* ». De ce point, de vu, nous pouvons comprendre que le schéma décisionnel appliqué dans les villages est un schéma qui quitte du haut vers le bas, ici la population est ciblée de son propre développement

a- L'admission des villageois dans les instances délibératives des institutions

L'idée d'admission des villageois dans les instances délibérantes des institutions n'est pas un discours empirique dans les espaces sociétales des villages. Dans les années 1970 et 1980, des approches de développement « *top-down* » furent prônées et implémentées (Minfegue, 2006). Elles mettaient l'accent sur la production des cultures de rentes (cacao, café) et l'industrialisation du pays. Ces approches de développement étaient de types centralisés et répondaient à une recherche de stabilité encouragée par une mouvance libérale (Mansuri et Rao, 2012). Ici, le modèle démocratique de développement n'était important que dans sa capacité à permettre le choix des leaders.

Cependant, la participation citoyenne dans l'approche du « *top-down* » était appauvrie ; c'est ainsi qu'à partir de 1980 (Minfegue, 1995 : 200), que ce modèle de développement fut remis en cause par les acteurs nationaux et internationaux de développement et de nombreux chercheurs. Pour l'auteur, ces critiques prenaient appui sur les faibles effets des initiatives relevant de ce modèle sur les communautés en matière de santé, d'éducation, des infrastructures de base ou même de l'agriculture. Car, ils n'offraient pas de solutions adéquates aux conditions de vie de plus en plus difficiles des communautés. Dès lors, ces approches semblaient selon, l'auteur « souffrir *d'une déconnexion trop importante d'avec les réalités qu'elles étaient censées transformer* » (*Idem*). De même, dans le sens inverse, c'est-à-dire « *bottom-up* », de nombreuses initiatives furent développées avec un accent particulier sur les intérêts des locaux, comme acteur principal des initiatives publiques. Ce modèle développement participatif est porté par des travaux des chercheurs comme Hirschman (1970) ou Olstrom (1990) et adapté par des acteurs de développement comme l'ONU, l'OUA et la banque mondiale.

Par ailleurs, avec le concept de décentralisation, l'admission des villageois dans les instances délibératives des institutions va prendre un tournant majeur car, avec les textes de 2004 portant organisation de la décentralisation et fixant les règles applicables aux communes. Aussi, le terme participation est associé à une récurrence dans les discours des partenaires au développement (Minfegue, 1995 : 200).

Ainsi, le cadre communal de développement (interview du 08 avril 2022 à Doumé) illustre à cet égard que :

Il nous est difficile de penser de travailler sans impliquer les populations. Car le développement aujourd'hui est une affaire de tous. Seuls les bénéficiaires savent réellement ceux dont ils ont besoin. Le meilleur moyen c'est de faire avec eux (...). A partir de là nous partageons et ils nous aident aussi dans le choix et la réalisation des activités.

Considérant le décret N°77//89 du 24 mars 1997, le développement est une affaire de tous car selon ce décret, Aucun réel développement du groupement ne peut se faire sans la participation de tous et de chacun en proportion de ses capacités. C'est cette logique que Mellite (entretien du 01 mars 2022 à Bidjigué) partage à travers les propos suivants :

Le développement local commence à la base avec les initiatives communautaires car si par exemple il faut construire une école la population elle-même doit d'abord réunir les font afin de faire une doléance pour exprimer que c'est ça la priorité de l'heure. C'est ça qu'on appelle l'effort de la population.

b- Les actions de sensibilisation communautaire comme fin du diktat des institutions

Dans les communes de Doumé et d'Atok, plusieurs actions de sensibilisation communautaire ont amené la population à prendre conscience de leur participation à l'action de développement et limiter les actions institutionnelles dans leur localité.

De ce fait, Levy et Lussault (2003 :253) croient que les actions de sensibilisation communautaire représentent :

La souplesse opposée à la rigidité des formes d'organisation classique est une stratégie de diversification et d'enrichissement des activités sur un terroir donné à partir de la mobilisation des ressources et de ses énergies, s'opposant aux stratégies d'aménagement du territoire centralisées.

La mise en œuvre des actions de sensibilisation communautaire se fait alors à partir de la mobilisation des ressources et de la participation de toutes les énergies humaines qui forment la collectivité. Ces actions locales peuvent donc être mobilisées en vue d'une réflexion, décision et d'un travail commun. A cet effet, Teisserenc (2006 : 18) distingue deux tendances à la mobilisation des acteurs :

(...) une première forme de mobilisation initiée habituellement par les pouvoirs publics locaux qui prennent appui sur la mise en place de dispositifs de concertation ou de participation adaptés. La seconde forme de mobilisation prend appui sur les réactions individuelles ou collectives des populations qui se soulèvent pour lutter contre les méfaits d'un développement imposé par le haut faisant fi des attentes des populations concernées

Par ailleurs, pour mettre fin au diktat des institutions, les populations remettent en cause le processus décisionnel à travers des sensibilisations. Bissoua Alain (entretien du 03/04/2022 à Ndankuimb), confirme cette assertion lorsqu'il affirme que :

Depuis que nous sommes un groupe d'échange avec ceux qui connaissent mieux le développement, les choses ont beaucoup changés, les décisions passent par nous. C'est plus comme avant ou eux-mêmes choisissaient les projets sans nous.

Les groupes d'actions et de sensibilisation communautaire favorisent l'adhésion de la population dans la gestion des affaires locale et limitent l'emprise institutionnelle dans la création de la solidarité et les échanges qui facilitent les débats sur les projets avenir.

Par ailleurs, les actions communautaires peuvent être entendues, selon une définition Marxiste comme : « *une résistance à une agression extérieure* ». De même, Jean-Louis Guigou (1984 : 320) pense que :

Pour se manifester, le développement local nécessiterait une solidarité locale, laquelle ne s'exprimerait qu'à la suite d'une agression extérieure. Le développement local n'est donc pas un remède ou, une réponse directe à la crise économique (...). C'est une voie de progrès qui résulte de multiples agressions subies par certaines populations qui se mettent en état de résister et de développer de nouveaux modes d'organisation économique et sociale.

2- Compter sur soi et pour soi-même ou la devise actuelle des comités villageois

Les Comités de développement dans les communes de Doumé et d'Atok connaissent une forte effervescence depuis quelques années. De ce fait, tous les niveaux de territorialité sont concernés (villages, groupements de villages et quartiers). Après investigations, il faut dire que les comités de développement dans ces communes sont issus des rassemblements des populations originaires des mêmes localités. De manière générale, ces comités partagent une vision même d'ensemble qui est celle de « *promouvoir le développement socioéconomique des terroirs des localités* ». (Akono François, entretien du 12 avril 2022 à Bonando).

De nos jours, le développement est une affaire de tous il n'est plus question pour les populations d'être des spectateurs de leur bien-être ; ils sont à présent responsable conscient de l'importance du développement. C'est dans le même sens que Bertrand Vachon (1993 :3) propose une approche du développement qui :

Assigne un rôle de premier plan aux institutions, aux groupes communautaires et aux divers organismes et associations d'une collectivité. Dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et de stratégies de développement, ces groupes sont tenus pour de véritables partenaires. Formés d'hommes et de femmes motivés, perspicaces et déterminés, ils constituent une force et un atout pour les collectivités en difficulté, tant à la ville qu'à la campagne. Le développement local est une œuvre de solidarité et de concertation.

Les comités de développement se révèlent être de plus près des populations à la base que la majorité des structures d'encadrement. Ils sont en effet, des acteurs majeurs des initiatives des actions de développement des communautés ; ils constituent des véritables leviers ou instruments de développement dans les communes de Doumé et d'Atok.

a. Le dynamisme endogène comme force motrice de tout projet

Plusieurs chercheurs se sont questionnés sur à propos du développement en Afrique en générale et au Cameroun en particulier plus précisément dans les communautés. Ainsi d'aucun mettent en cause les modèles et les théories qui seraient inadaptes au continent. Mais certains pensent que « l'Afrique refuse le développement » et a besoin de ce fait « d'un ajustement structurel »(Etounga,1991 :121), afin que la mayonnaise du développement puisse enfin prendre ; car selon lui : « l'Afrique est réfractaire au développement ». Par ailleurs, ces propos sont réfutés par Joseph ki-zerbo (1992 :201) qui soutient que « les modèles de développement proposés jusque-là à l'Afrique sont inadaptes a soncontexte. Le seul développement qui sied à l'Afrique, soutient-il est le développement endogène ».

Le dynamisme endogène est une force motrice de tout projet dans les communes de Doumé et d'Atok car selon Joseph ki-zerbo(*Idem*) est un processus de recherche de ses « repères ». Dans ces communes, le dynamisme endogène est la cause des pas du développement visible dans ces localités. C'est dans cette même logique que Bissie (entretien du 06 Avril 2022 à bidjigué I) nous fait comprendre que :

La seule force de travail dans un village réside dans une vision de groupe et d'ensemble car un doigt ne peut pas ramasser un morceau de bois seul au sol. On a toujours besoin de l'aide ou de l'accompagnement des uns et des autres ; même pour une activité pour résoudre un besoin ou un manque il faut que tout le monde se mobilise afin de mettre en commun leurs désirs car c'est lorsque tout le monde se rassemble et chacun fait une proposition que le développement est possible.

Le dynamisme endogène permet aux populations de participer au développement à travers une mobilisation intérieure avant de solliciter un appui extérieur. Car grâce aux

dynamismes des populations, la prise en compte des besoins réels des populations est possible dans les villages.

Allant dans le même ordre d'idées, Marcelle (entretien du 11/04/2022 à Nkoum), nous fait comprendre que :

Dans notre village quand il y a une situation ici au village tout le monde met la main dans lapâte, lors des réalisations ici tout le monde participe à son niveau d'autres aident les techniciens dans les activités et d'autres redonnent de l'énergie a ceux qui travaille à partir des repas.

Le dynamisme dans les communes de Doumé et d'Atok est la conséquence des différentes réalisations visibles à travers la mise en œuvre des solutions endogènes. Cela est visible à travers les images suivantes.

Photo 1 : Mobilisation de la population de Ndakuimb au tour de la construction du foyer



Source : Ndaou Ntebi photo du 02/04/2022 à Ndakuimb

Cette photo, présente un foyer en construction, les ressources utilisées dans ce bâtiment sont issues des actions des populations, dans chantier de construction, aucun budget n'a été élaborer au préalable. Les travaux avancent au fur et à mesure que le comité mobilise les fonds.

b. Mobiliser les atouts de l'environnement local comme moyen d'action

L'environnement local des communes de Doumé et d'Atok regorge plusieurs moyens d'action pour un véritable développement local.

1- Dans la commune de Doumé

Climat : la commune de Doumé subit l'influence du climat équatorial de type guinéen, caractérisé par :

❖ Les pluviométries annuelles qui sont comprises entre 1500 et 2000 mm Les deux saisons pluvieuses de la localité sont intercalées par deux saisons sèches et réparties comme suite sur une année :

- Une grande saison sèche allant de Novembre à mi-mars
- Une petite saison pluie de la deuxième moitié de mars à fin Mai
- Une petite saison sèche de début juin à la première moitié d'Aout
- Une grande saison pluie de la deuxième moitié d'aout à la quinzaine de Novembre.

❖ La température moyenne est de 25°C avec une amplitude de 2,4°C. Elle varie entre 25°C de Mars à Novembre. Décembre à Février sont les mois les plus chaud ou la température peut atteindre 35°C.

❖ Le cycle des saisons est essentiellement régi par les déplacements annuels du front intertropical (FIT), entre les zones de convergence de l'alizé austral (mousson, humidité : en provenance de l'anticyclone de Sainte-Hélène) et de l'alizé boréal (harmattan, sec : issu de l'anticyclone saharien). Sur le bassin du Nyong de ces déplacements, il en résulte des vents secs de Décembre à Février, des vents relativement humides de Mars à Juillet, humides d'Aout à Octobre et relativement sec en Novembre (WAPAL : 2010 : 21).

Par ailleurs, la moyenne annuelle des précipitations est de 1577 mm, La température moyenne annuelle est de 25°C avec une amplitude moyenne annuelle de 2,5°C (PCD : 2011 : 21). En effet, ce climat favorise annuellement la conduite de deux campagnes agricoles dans toute la zone.

Le relief : dans l'arrondissement de Doumé, on distingue deux types de paysages : les plateaux et les petites collines, pour la grande majorité, les pentes ne sont pas très fortes (ne dépassant pas 10%) et sont en zone marécageuse. Le relief ici est favorable à

l'agriculture. Le sol de ce relief est essentiellement ferrallitique, assez profond et riche en humus, plus ou moins meuble et propice à l'agriculture.

Par ailleurs, le paysage renferme aussi des rochers qui constituent des carrières de pierres par exemple pour les entreprises qui ont bitumés les routes Ayos -Bonis et Mbama-Messamena (source : <https://communedoume.wordpress.com> consulter le 20 octobre 2021 à 8h52 min). De ce fait, il faut que le relief qui parcourt la commune est assez accidenté et varié par endroit traduisant une faible sensibilité à l'érosion ; l'altitude moyenne tourne au tour de 800 m (PCD ;2011 : 21).

Sol : Parlant du sol, le matériel parental est essentiellement composé de granites. Deux principaux types de sols se rencontrent dans cette localité à savoir les sols ferrallitiques et les sols hydro morphes. D'une manière générale, les sols ferrallitiques sont caractérisés par une texture sablo-argileuse. Ils sont pauvres en éléments nutritifs, acide, fragile et caractérisés par de fortes colorations jaunes ou jaune claire. Sous le couvert forestier, ces sols sont quelquefois argileux, poreux, très perméables et riches en humus. Ils sont reconnus très fertiles sous le couvert forestier. Cependant, cette fertilité est assez précaire ; ces sols se prêtent surtout aux cultures pérennes (cacao, fruitiers, palmier) et aux cultures vivrières (l'igname, manioc, banane plantain, maïs et légumes). On rencontre essentiellement les sols hydro morphes dans les zones marécageuses et aux abords des cours d'eau ; l'exploitation de ces sols est difficile en temps pluvieux à cause de leur engorgement. Or, en saison sèche par contre, l'utilisation de ces sols est moins contraignante avec la baisse de la nappe phréatique qui favorise la pratique des cultures à contre saison (PCD ; 2011 : 21).

Flore : La végétation présente une diversification d'espèces avec une stratification complète des grands arbres jusqu'à la strate herbacée. De plus, dans la commune il existe certains produits non ligneux utilisés en artisanat (le rotin, le raphia et ses dérivés, le bambou de chine et certaines lianes).

Faune : le potentiel faunique est constitué des animaux de toute sorte allant des petits rongeurs aux espèces protégées (PCD ; 2011 : 23). Quelques espèces sauvages sont fréquemment rencontrées dans cet arrondissement. De ce fait, on trouve aussi des espèces domestiques dans cette commune. Il s'agit de : chiens, chats, moutons, chèvres, porcs, la volaille et des bœufs. Ces atouts démontrent les potentialités qui peuvent être à la disposition des comités de développement afin de promouvoir le développement local

a- Milieu humain de la commune de Doume

- **Population :** La population de Doumé tourne autour de 39.000 âmes, une estimation qui est sensiblement au-dessus du chiffre du dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), puisque retenue à l'issue des différents diagnostics participatifs dans les 22 villages bantous, les 02 villages Baka et urbain l'espace (PCD, 2010 :31). Selon ce recensement fait par le programme national de développement participatif (PNDP) avec **l'appui technique de FONDATION SAF (Save AfricanFamily)**, met également en exergue la question de la parité¹⁸. Il en ressort que dans cette commune, les femmes sont plus nombreuses que les hommes.
- **Groupes ethniques :** Les habitants de la commune sont repartis entre : les Maka'a, les Bakoum, les Baka, qui sont considérés comme les autochtones ; et ceux issus des déplacements internes du pays qui sont : les Gbaya, les Kako, les Bamilékés, les haoussas, les bétis, les bamouns et aussi des déplacés externes que sont : les Nigériens et les Centrafricains.

Par ailleurs, il faut noter la présence de plusieurs groupes ethnique dans la commune de Doumé est une conséquence de la colonisation qui à entrainer à la création des grandes plantations de café (PLANTATION RENE BIO, ZAPI, et la CFSO). Ces plantations ont causé une augmentation de la population dans certains villages comment : MAMPANG (Maka'a, Gbaya, Kako, Haoussa Nigériens) ; BAGO (Maka'a, Gbaya, Bobilisses, Kako) et DOUME (Pakoum, Maka' a, Centrafricains, Haoussa, Gbaya, Kako, Bétis).

b- Les activités socio-économiques de la commune de Doume

D'une manière générale, les activités économiques comme dans la plupart des localités s'articulent autour de :

Agriculture : C'est la principale activité économique de la zone, elle est pratiquée par plus de 80% de la population (**WAPAL 2010 :46**), de manière saisonnière toute au long de l'année. L'agriculture dans la commune de Doumé est une agriculture de subsistance. Il faut noter que les activités champêtres sont hiérarchisés : les hommes s'occupent généralement des cultures de rentes (cacao, café et le palmier à huile) , les font issu de ces activités sont utilisés pour la scolarisation des enfants, la construction, d'une nouvelle maison ou encore la résolution des problèmes familiaux ; les femmes et les enfants

¹⁸ Selon Laure Bereni (2005), la parité désigne une égalité de la représentation de deux parties ou plus dans une assemblée, une commission ou un corps social.

s'occupent généralement des activités des cultures vivrières (champs de manioc, macabo, arachides, ignames), les produits agricoles issus de ces activités sont destinés à l'autoconsommation et seul le surplus de ces activités est destiné au bon fonctionnement du ménage.

Cependant, les champs de maïs, concombres et de plantains sont des activités complémentaires au bon fonctionnement et à la gestion du ménage. Car ces activités permettent d'une part aux hommes de participer ou de contribuer aux différents évènements de la localité et du village ; d'autre part, ils permettent aux femmes de faire les mouvements de caisses dans leur réunion respective ; enfin ils permettent aussi aux enfants de s'épanouir.

Chasse et pêche : tout comme l'agriculture, la chasse et la pêche sont bien hiérarchisées et ce font de manière artisanale par la population.

Parlant de la chasse, elle se fait de manière saisonnière et de manière artisanale de Mai à Aout et d'Octobre à Décembre (**WAPAL 2010 :49**). De ce fait, la chasse se fait par les hommes et les jeunes dans toute la superficie de la commune. Les techniques de chasse sont entre autres : la chasse à la course, la chasse avec des fusils archaïques, des pièges en forêt ou les chasseurs partent campés pendant des semaines et ressortent le plus souvent les vendredis. Il faut noter que l'espace de chasse est ouvert à tous juste faut avoir l'autorisation du chef de village.

Cependant, la pêche est pratiquée dans les rivières à proximité des villages et se fait de façon artisanale. Les techniques de pêches utilisées sont la pêche à la ligne (par les hommes et enfants tout au long de l'année), le barrage en Français ou Louag en Maka'a (par les femmes pendant la petite et la grande saison sèche) et les filets en Français ou Inkan en Maka'a (par les hommes pendant les saisons pluvieuses). Les produits de pêche sont généralement fumés pour la conservation. Les espèces pêchées sont les silures, les carpes, les crabes, les crevettes et les tilapias (**WAPAL 2010 : 63**).

De plus, il faut noter que les produits issus de la chasse et de la pêche sont destinés à 90% à l'autoconsommation et juste le surplus de ces produits sont commercialisés par les familles pour combler les besoins du ménage (achat du pétrole, sel, cubes, riz et l'huile de cuisine).

Exploitation forestière : depuis les décennies, l'exploitation forestière ce fait de deux manières dans la commune : de manière légale et de manière illégale (PCD ; 2011 : 27 et 28) ; de manière légale, la société Fokou est installée dans le village Bonando avec pour objectif à la base la création des emplois et la mise sur pied de certains infrastructures sociale comme les salles de classes, les foyers communautaires, les puits d'eau et les forages. En outre, faut aussi noter que l'exploitation forestière ce fait de manière illégale par des exploitants sans autorisations mais avec l'appui de la population, la population qui fait le sillage sauvage soit pour la construction des maisons en planches soit pour la commercialisation illégale.

2- Dans la commune d'Atok

Climat : La commune d'Atok est influencée par un climat équatorial de type Guinéen, avec une température moyenne pouvant aller jusqu'à 30°C. Ce climat est caractérisé par : Une petite saison de pluie qui va de Mars à Juin, Une petite saison sèche qui va de Juillet à Aout, Une grande saison de pluies qui va d'Aout à mi-novembre et Une grande saison sèche allant de mi- novembre à mi- mars.

Relief : de par sa proximité au fleuve Nyong, la commune d'Atok présente un relief peu accidenté et varié (présence de plaine, collines et de vallées) avec des pentes comprises entre 0 et 5% traduisant une faible sensibilité à l'érosion. L'altitude moyenne est de 625 (source : <https://www.inter-reseaux.org> consulter le 25 Oct. 2021 à 6h 30min) .

Le sol de la commune d'Atok est composé de granites. Deux principaux types de sols se rencontrent dans cette localité à savoir : Les sols ferrallitiques ; caractérisés par une texture sablo-argileuse. Ces sols se prêtent surtout aux cultures pérennes (cacao, fruitiers, palmier à huile) et aux cultures vivrières. Les sols hydro morphes ; ils sont présent dans les zones marécageuses et aux et aux abords des cours d'eau ; ces sols sont exploitables en saisons sèche à cause de la baisse de la nappe phréatique (source : <https://www.lavoixdupaysan.net> consulter le 25 Oct. 2021 à 7h 44mi)

La Flore : La Commune d'ATOK est constitué d'une végétation caractérisée par des forêts denses (primaires et secondaires) et des forêts marécageuses à raphia. Ces formations végétales sont riches en essences commercialisables et en Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).

La Faune : La commune d'Atok regorge une importante potentialité faunique qui est un atout pour son développement touristique, culturelle et économique de la localité. C'est ainsi la faune de la commune est caractérisée par :

- **Faune sauvage terrestre :** la Commune d'Atok regorge d'une faune sauvage très diversifiée et abondante. Cette faune sauvage se retrouve dans n'importe qu'elle zone forestière et les principales espèces que l'on rencontre ici sont : lièvre, biche, singe, antilope royale, porc épic, pangolin, chat tigre, Chevrotin aquatique, vipères, serpent boa. Les espèces protégées mais en voie de disparition dans les forêts de la commune sont le Gorille et le chimpanzé. Selon des mythes ancestraux, l'on révèle la présence d'une Panthère et d'autres espèces d'animaux féroces (Hippopotame).

- **Faune sauvage aquatique :** la faune sauvage aquatique se trouve principalement dans le fleuve Nyong et dans ses affluents (Mpow, Souombou). Les principales espèces rencontrées sont : Hétérosis, Clarias, Silure, tilapia sauvage, poisson chat, poisson vipère, crevettes, carpes, serpent marin, tortues marines, crocodile.

- **La faune domestiqueterrestre :** Celle-ci quant à elle est très pauvre et peu diversifiée. Elle est constituée pour l'essentiel de volailles (poules), de porcs, chèvres, moutons et d'animaux de compagnie (chiens et chats).

- **La faune domestique aquatique :** L'inexistence d'étangs piscicoles entraîne l'absence de la pratique de l'aquaculture ; rendant de ce fait la faune domestique aquatique quasi inexistante dans la ville communale d'ATOK.

a- Milieu humain de la commune d'Atok

Population : la commune rurale d'Atok compte environs 17 079 habitants ; ces résultats sont issus du diagnostic participatif fait par le PNDP dans cette commune (PCD, 2011 : 13). En effet, il ressort des enquêtes et des investigations du PNDP sur le terrain que la Commune d'ATOK compte en réalité, 25 villages et 01 campement Baka. Toutefois il est important de souligner que les populations BAKA sont mélangées aux populations Bantous dans les villages DJOUM et ZOGUELA.

Groupes ethniques :Le tissu de la population de la Commune d'ATOK est constitué de plusieurs ethnies : Maka'a Beband, Yebekolo, Gbaya, Kaka, Baka, Haoussas, Bangoulas, les ressortissants du Nord-Ouest, nigériens, nigérians, sénégalais (PNDP, 2011 : 11). De ce fait le mélange entre les autochtones et les déplacés donnent un

caractere particulier a la commune et rend la population de la localité assez cosmopolite¹⁹ ceci a cause des nombreux mouvement des biens et personnes qui qui s’y opèrent dans la commune.

b- Activites socio-economiques dans la commune d’atok

Agriculture :la commune d’Atok regorge d’ énormes potentialité agricole comme : la fertilisation du sol , la grandeur des espaces cultivable , la main d’œuvre abondante qui sont des atouts à la production agricole dans la commune.Les activités agricoles se divisent en deux grands groupes dans la commune (PCD ,2011 : 12) que sont :

Les cultures de rente sont le cacao et le café. La cacao culture est pratiquée par la quasitotalité de la population masculine active de la Communauté ; la caféiculture quant à elle est pratiqué par une petite poignée de la communauté. La superficie moyenne par planteur est de 2 hectares en ce qui concerne les exploitations cacaoyères; quant aux exploitations caféières du fait de leur abandon par les populations celle-ci sont en moyenne de moins de 1hectare pour un planteur. La main d’œuvre est essentiellement familiale et la production assez faible (3 à 4 sacs par ha). L’écoulement de ces produits est de façon général pratiqué par les Coxeurs (Collecteurs/Acheteurs informels) exerçant dans la région .

Les cultures vivrières : font intervenir la pratique de l’agriculture itinérante sur brûlis et pour restaurer la fertilisation des sols, les populations pratiquent la jachère. Les principales cultures vivrières dans la commune d’Atok sont : le manioc, l’igname, la banane plantain, la banane douce, le maïs, la patate douce, le macabo. Ce type d’agriculture concerne surtout les femmes et les enfants. Les produits sont destinés a l’autoconsommation seul le surplus e’st destiné a la commercialisation. La commercialisation de ce surplus ce fait soit en bordure de route soit au niveau du marché local d’ATOK, mais également au niveau des marchés voisins (Ayos, Abong-Mbang).

L’élevage :La pratique de l’élevage dans la commune est sous valorisée ; il s’agit d’un élevage anarchique caractérisé par des cheptels très faibles. La divagation des bêtes est la principale technique d’élevage pratiquée par les populations ; certaines d’entres elles continuent l’usage de cette pratique malgré son interdiction dans l’arrondissement de Beband par le Sous-préfet. Cet élevage est essentiellement constituée de la volaille (poules,

¹⁹ÉmilieBiland et Fabien Desage (2017), la cosmopolite est une forme de globalisation du monde en une seule localité. C’est dire ici que dans la même localité nous pouvons retrouver une population mélangée.

coqs), les ovins (moutons), les caprins (chèvres) et les porcins (porcs). Cet élevage constitue une forme de réserve économique qui permet aux éleveurs de résoudre les problèmes qui peuvent survenir au cours de l'année avant la période cacaoyère. Il permet également au responsable de famille de recevoir des étrangers lors des cérémonies sujettes (PCD, 2011 :15).

Chasse et pêche : sont des activités qui permettent de booster l'économie d'une localité. Selon les données du plan communal de développement établi avec l'appui du PNDP, il ressort que (PCD, 2011 :16).

La zone d'ATOK est essentiellement forestière avec une faune cynégétique diversifiée et abondante. Cette faune joue un rôle crucial dans l'économie locale et l'alimentation en protéines animales des populations d'ATOK. Les principales techniques de chasses utilisées sont : la chasse à court, la chasse à la nasse, le piège à câble, la chasse à l'arme, les machettes, les couteaux, arcs, les appâts empoisonnés et les lances.

En ce qui concerne la pêche, c'est une source économique dans la localité car elle permet à certaines familles de s'approvisionner. Les produits halieutiques occupent une place de choix dans l'approvisionnement des ménages en protéines animales. La pêche constitue la deuxième activité lucrative pour les populations des villages riverains du fleuve Nyong et de ses affluents.

Exploitation forestière : La Commune d'ATOK compte dans son patrimoine forestier une (01) forêt communautaire localisée dans plusieurs villages (Mikouague, Ndankuimb). Cette forêt bien qu'étant encore peu exploitée est néanmoins utilisée à diverses fins à savoir : le bois d'œuvre, le bois de chauffage, la chasse, la cueillette, la paille, les plantes médicinales (PCD, 2011 :16). Cependant, l'exploitation des produits destinés à la commercialisation se fait de manière illégale et ne bénéficie pas à toute la communauté mais à des fins individuelles.

CHAPITRE IV :

EVALUATION DE LA PORTEE DES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT PAR LES COMMUNAUTES

Depuis les indépendances, le développement local fait face aux difficultés auxquelles se heurtent les institutions locales dans les communes de Doumé et d'Atok qui se remettent des différentes crises (économiques et politiques). Par ailleurs, le développement conduit par les comités s'impose comme une stratégie opérationnelle de premier plan pour assurer la prestation des services. Bon nombre d'acteurs de développement sont séduits par ces principes de responsabilisation des décideurs locaux et de prise de contrôle direct des ressources par les groupes communautaires. Bien que les potentiels et les avantages des approches de développement soient assez reconnus, celles-ci présentent néanmoins des limites et des difficultés auxquelles il faut s'atteler pour un véritable développement des communautés.

I- LES DIFFERENTES INITIATIVES ET ACTIONS COMMUNAUTAIRES DE DEVELOPPEMENT

Selon Fontan et AL (1992), les initiatives désignent toutes les activités organisées par des acteurs locaux à des fins sociales, économiques et culturelles. Dans les communes de Doumé et d'Atok, les initiatives désignent principalement des activités pour le développement et le bien-être des populations locales. Selon Beaud (2018), les initiatives sont portées par des acteurs aux niveaux local, régional, national et international. Par ailleurs, les initiatives et actions de développement sont différentes d'un endroit à un autre ; c'est ainsi que sur le plan national nous avons les initiatives macrosociales, sur le plan régional, et les initiatives méso-sociales sur le plan communautaire dans nos deux communes respectives.

A- Descriptif empirique des projets majeurs implémentés et livrés

Dans cette partie, il s'agit de faire un recensement des différentes réalisations des comités de développement dans les communes de Doumé et d'Atok. Il s'agit d'une part de présenter les projets qui ont été réalisés et d'autre part, présenter ceux qui n'ont pas été achevés en cherchant les causes de ces échecs.

1- Des projets implémentés et livrés dans le secteur socioculturel

a- Dans la commune d'Atok

Un comité de développement sectoriel : qui couvre tous les villages de la commune est géré par les élites intérieures et extérieures, les chefs traditionnels, les président et secrétaires des comités de développement des villages. Ce comité est appelé « *Nkul Beband* » qui couvre tous les villages de la commune et tien souvent un congrès extraordinaire une fois l'an généralement a mi-aout pour parler des problèmes de développement de la localité et faire des propositions de résolutions de ces problèmes. C'est ce dernier qui gère les grands projets de la localité, lutte aussi pour la préservation de la culture *Bebendet* la continuité de ces valeurs. Il faut noter que ce comité, a déjà réaliser la construction des foyers (Mbama, Atok) ; distribuer le matériel agricole ; appuyé les écoliers et les universitaires entre autres. NKul Beband est comme une organisation à palabre ou il y a un conseil qui siège chaque fois en Aout afin de penser au développement de la zone.

Les comités de développement niveau village : on a par exemple le comité de développement d'Atok(CODAK) ; comité de développement de Bidjigué(CODEBI) ; comité de développement de Mbama(CODEMBAM) ; comité de développement de Souombou(CODESUB) ; comité de développement de Djoum(CODEDJU) La particularité ici c'est que chaque village de la commune est couvert par un comité qui a été créé par le dynamisme de chaque village. Dans certains villages il y a eu des projets comme à Bidjigué, La construction d'un foyer et l'aménagement de la piste agricole ; Mbama la construction d'un marché ; à Atok la construction d'un foyer, Djoum la construction d'un forage, Nyimbé la construction d'un foyer commerciale et d'un forage ; à soumbou la construction d'un forage (source : observation des cahiers de projets des comités lors de la collecte des données le 06 avril 2022 à Atok).

B- Dans la commune de Doumé

Il existe un Comité de développement sectoriel sous la dénomination de « *Nkouo Ndzouong Nkwog* », qui a été créé le 20 Aout 2000. En effet, l'idée vient de la concertation des frères du secteur qui se sont réunis et ont pensée à un mode de regroupement.

Chaque année au mois d'Aout dans l'un des 14 villages du comité²⁰. Comme mode opératoire Le comité participe aux activités de développement dans chaque village.

Les regroupements se font à travers des congrès organisés chaque année le premier Week-end après le 15, où chaque village contribue à hauteur de 100000 FCFA (Procès-verbal du comité de développement 2000 :6). Les gens de bonne volonté ; les élites extérieures apportent leurs contributions lors de l'appel des fonds et cela en fonction de ces moyens et à la fin, le bureau national comptabilise ces fonds. Après cela, le village hôte reçoit une somme de 1000000 afin de réaliser le projet que l'assemblée générale aura adopté. L'approche est fondée sur une proposition de trois projets par le village hôte. Compte tenu des moyens les 3 projets sont soumis à l'approbation de l'assemblée qui choisit le plus faisable et réalisable.

Sur le terrain plusieurs réalisations sont visibles (source : cahier des projets du comité), Comme exemple nous avons :

- une case de santé à Bonando depuis 2000 qui jusqu'aujourd'hui n'est pas encore fonctionnelle ;
- en 2015, toujours dans le village Bonando nous avons construit un centre préscolaire en matériaux provisoires et à partir de là l'état nous a construit un bâtiment en matériaux définitif ;
- deux salles de classe en construction à Nkoum pour le CES grâce au comité de développement en 2013 ;
- construction d'un foyer communautaire de Nkoum en 2008

1- Des projets implémentés et livrés dans le secteur économique

Dans la commune de Doumé, des initiatives à vocations économique ont été réalisées dans des villages afin de pallier aux besoins des populations. Dans cette commune en générale et dans certains villages nous avons fait le constat d'une forte mobilisation dans des comités qui se sont engagés dans la phase du développement local. C'est ainsi que Akono (entretien de terrain du 20 mars dans le village Bonando) nous fait comprendre que :

Les villages font face à des difficultés pour écouler leurs produits des secteurs de productions vers des villages et même vers les marchés (...), c'est pourquoi dans

²⁰BOUMPIAL, BENDE, NKOUM, DJEGLASSI, BONANDO, DJAMONOMINE, MOUTCHEBOUM, DJEDE, GRAND BAGO, MAMPANG, AFIA, PETIT BAGO, OUAMA et AMBAKA

les villages ou les besoins sont immédiats nous avons soit, construit des ponts qui relient le village des zones de productions ou encore nous avons mis en place des marchés périodiques afin de faciliter l'acheminement des produits agricole vers les centres urbains.

Sur le terrain, nous avons recensé quelques plusieurs projets économiques initiés par les comités soit par la population locale elle-même. Il s'agit de :

- A Bonando : La construction d'un pont en 2014 qui relie les différents pôles de production agricole au village car aujourd'hui le tour de plantain sur une moto coute 1500 FCFA or, quelques années avant le tour des produits agricole variait entre 2500 à 3500 FCFA selon la saison ;

- A Mampang, nous avons la construction d'un marché en 2020 qui permet aux populations de limité les couts de transports pour écouler les produits agricoles dans le centre urbain ;

- A Ouama nous avons les travaux d'aménagement des pistes agricoles qui permet aux cultivateurs de mieux mener les travaux champêtres et de faciliter le déplacement de ces derniers avec des produits agricoles.

- **Dans la commune d'ATOK** : Concernant l'action économique, nous pouvons dire quelle est basée sur les activités de production agricoles, c'est ainsi que plusieurs initiatives locales ont été mises en œuvre afin de booster l'économie dans les villages. Dans ce sens, Bissa (entretien de terrain du 04 mars 2022 à Bidjigué) nous fait comprendre que :

Les pistes agricoles et les moyens de conservations sont rares dans les communes et le seul moyen pour palier à ce manque est la construction des magasins dans certains villages, les séchoirs et l'entretien des pistes agricoles afin de parler de l'émergence de l'économie locale.

C'est ainsi que nous avons pu recenser quelques projets économiques communautaire dans les villages de la commune :

- La construction d'un marché rural en 2014 dans le village Nymbé : ce marché permet de faciliter la commercialisation des produits agricoles dans le secteur car les grossistes venant de différents horizons se ravitaillés dans ce marché en fonction de la période de production.

- Construction d'un magasin de stockage des produits agricoles de rentes en 2016 à Atok : ce magasin permet aux différents producteurs du secteur de conserver leur récolte afin d'attendre la hausse des prix sur le marché et de vendre leurs produits à des prix élevés ;

- Distribution du matériel agricole dans les différents comités de développement des villages par le comité de développement sectoriel : cette initiative a permis de booster la production et l'économie dans la commune d'Atok car le comité a mis à la disposition des producteurs du matériel qui leur permet de mieux entretenir leurs plantations ;

- Aménagement des pistes agricole dans les villages Bidjigué, Mbama, souobou et Ntankumb : ces initiatives des comités de développement permettent la libre circulation des biens et des personnes et l'écoulement des produits agraires vers les pôles de commercialisation.

Photo 2 : Aménagement de la piste agricole dans le village Bidjigué



Source : Ndaou Ntebi F., mars 2022.

Cette photo, montre l'attachement de la population aux activités de développement, car cette piste est le bassin de production du village chaque famille passe par là pour vaquer à leurs activités champêtres qui sont la seule source de revenu de la population. Avant l'aménagement de cette piste, la population avait la peine à se déplacer car, il y avait de l'eau en route, les troncs d'arbre qui empêchaient la libre circulation des piétons et de ceux

qui ont les motos d'arrivés jusqu'aux champs avec leur moto. Aujourd'hui, cette piste est déjà praticable grâce au courage et au dynamisme de la population.

1. Des initiatives enclenchées en abandon dans les communes de Doumé et d'Atok

L'abandon des initiatives de développement enclenchées dans les paysanneries Africaines et dans les communes de Doumé et d'Atoken particulier relève de plusieurs facteurs qui portent un sérieux coup à la mise sur pied des projets de développement. Ces initiatives peuvent être regroupées sur deux domaines que sont : le domaine socioculturel et le domaine économique.

a- Dans le domaine socioculturel

Dans les communes de Doumé et d'Atok, plusieurs initiations socioculturelles ont été mises sur pied mais peut ont été réalisées contre plusieurs à l'abandon. Les villages de la commune de Doumé sont un bassin de développement à travers le dynamisme et l'engagement de leur population. Par ailleurs, les actions de développement sont limitées par certains individualismes des acteurs en charge du développement et le détournement des fonds liés aux actions de développement. Cependant, dans le domaine social, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre mais ces dernières ont été abandonnées. Selon Arsène, (entretien du 16 avril 2022 à Nkoum) :

Nous ne sommes plus intéressés par des actions du développement parce que les projets choisis ne sont pas nos véritables besoins c'est pourquoi nous laissons ceux qui décident contribuer et réaliser leurs projets eux-mêmes (...) car ici on nous informe juste pour des activités dans le village personne ne demande notre point de vue.

Par ailleurs, selon les propos de cet enquêté, nous pouvons comprendre que la cause de l'abandon des projets dans cette localité est due au fait que, lors du choix des réalisations, les populations ne sont pas impliquées. De fait, la conséquence directe de cette stratégie de développement est la faible implication des populations dans les actions de développement. Ce sont ces mêmes propos que nous retrouvons chez Jean (entretien du 20 avril 2022 à Bonando) qui nous fait comprendre que :

Le centre de santé communautaire de Bonando est né du premier congrès des Maka'a route en 2000 qui est une volonté locale des élites du village à travers les contributions 100000 FCF par villages membres et les redevances forestière. Mais malheureusement le chef de village à transformer ce dernier en case de

passage avec des locataires qui lui versent le bail, nous ici au village on nous dit juste qu'on attend l'appui de la commune.

Photo 3 :Du centre de santé communautaire de Bonando (22 ans après le congrès)



Source : Ndaou Ntebi, Avril 2022

Cette image présente le centre de santé communautaire du village Bonando, avec les fonds du premier congrès du comité de développement sectoriel qui s'élevaient à deux millions quatre cent milles (2.400.000 Fcfa), et le financement issu des redevances forestières. Les travaux de construction de ce centre. de santé au débuté en décembre 2000 et ce sont achevés en Aout 2003. Il a été construit par les jeunes apprenants de l'enseignement technique du village. Ces derniers ont eu pour salaire les moyens de transport qui les permettaient de se déplacer les weekends end pour arriver au village et des repas fait par des personnes de bonne moralité afin d'encourager la construction du dit bâtiment.

Bien qu'ayant la même motivation du développement que d'autre commune, les villages Beband font face à plusieurs obstacles qui freinent le développement dans la commune et cela est dûà l'abandon et le manque de volonté de certains acteurs de développement. C'est pourquoi Zang (entretien du 30 mars à Bidjigüé) nous fait comprendre que « *ici les actions de développement c'est pour une catégorie de personnes et des familles* ». De cette déclaration, nous pouvons comprendre que le développement participatif tant prôné par l'Etat Camerounais n'est pas encore perceptible ou applicable car, certains ne se sente pas concernés par le processus de développement ou refusent de s'impliquer. Madame Nathalie va dans le même sens (entretien du 05 avril 2022 à Bidjigüé) en affirmant que : « *quand tu as un problème avec quelqu'un ici au village, ce dernier s'écarte des contributions et des activités de développement du village* » ; les actions de développement

des acteurs de développement sont limitées c'est ce qui explique l'abandon des initiatives de développement dans la localité. C'est la même explication que nous montre l'image suivante

Photo 4 : Initiative de construction d'un foyer communautaire à Bidjigué qui a été abandonnée



Source : Ndaou Ntebi le 02 /04/2022 à Bidjigué

Cette image, montre une initiative qui a été pensée par le comité de développement de Bidjigué dans son élan de développement. Pour construire se foyer, le comité avait besoin de l'espace de terre, c'est ainsi qu'un acteur de développement soucieux du bien-être du village à céder une partie de son terrain pour construire le foyer communautaire. Malheureusement les travaux ont été arrêtés juste parce que le propriétaire du terrain est entré en conflit avec un autre membre du comité de développement. Cette initiative explique comment un conflit peut impacter sur une action de développement dans une localité.

b- Dans le secteur économique

Le secteur économique rural recèle un énorme potentiel en termes de contribution au développement dans les localités et la promotion du travail décent. Il permet d'éradiquer la

pauvreté et permet de satisfaire les besoins alimentaires dans localité. Dans les localités des communes de Doumé et d'Atok plusieurs initiatives mises en œuvre pour booster l'économie locale sont soit abandonnées après réalisation ou encore inachevées. Or ces dernières sont considérées comme des actifs du développement communautaire.

Les réalisations ou les activités de développement doivent être accepté par tous les acteurs en charge du développement en non par une catégorie de personne. Ce sont ces propos qui amène Mama Anne (entretien du 08 avril à Ndankuimb) que :

Il faut noter que nous parfois nous ne sommes pas souvent intéressés par leurs projets parce que premièrement c'est eux qui ont les moyens ; deuxièmement ils réalisent des projets qui n'ont pas d'intérêt pour nous (...) Ce dont on a besoin ce sont les pistes agricoles car pour sortir avec trois régimes de plantain au village le moto man prend 1500 et le sac de piment a 1000. Or quand il faut aller à Yaoundé le même sac de piment coute 1000 sur une distance de plus 80 km et pourtant nos champs sont à 5 à 6 km du village.

A travers ces propos, nous pouvons comprendre que certains projets sont abandonnés après réalisation juste parce que les bénéficiaires n'ont pas été impliqués dans le choix des réalisations.

II- APPROCHE CRITIQUE DES FACTEURS DE PERFORMANCE ET D'ECHECS DES ACTIONS

Plusieurs facteurs de performance sont à l'origine d'échecs des actions de développement dans ces localités. Dans cette sous partie, il est question pour nous de présenter le local comme nouveau cadre d'action et enfin mettre en exergue les jeux de pouvoir au sein des comités qui limitent les actions de développement dans les communautés. De même, dans les paysanneries Africaines, les projets de Développement élaborés dans les localités pour améliorer le bien-être des individus n'aboutissent pas toujours, ces derniers ne bénéficient pas aux récepteurs, tandis que ces projets sont déterminants pour le développement en milieu rural. On saisit en cet échec des projets de développement plutôt, l'échec des actions des modèles de développement employées. Par ailleurs ces prototypes ont des impacts sur la qualité de vie des populations

A- Le local comme nouveau cadre d'action

Le local est considéré comme cadre d'action des dynamiques économiques et sociales impulsées par des acteurs individuel et collectifs dans un secteur. Dans cette partie

il est question de démontrer que les facteurs de solidarité et les interactions communautaires sont des voix possibles des actions de développement local dans nos sites d'étude, la solidarité communautaire au tour du développement local.

Le terme solidarité communautaire fait partie du vocabulaire de la plupart des personnes engagées dans les actions collectives de développement. Les comités de développement dans ces sites ont pour but de satisfaire les besoins des populations et sont à la base de la solidarité.

Par ailleurs, il faut noter que la solidarité n'est pas un sentiment de compassion vague ou d'attendrissement superficiel pour les maux subis par des personnes proches ou lointaines ; bien au contraire c'est une détermination ferme et persévérante de travail pour le bien commun. Elle est beaucoup plus que quelques actes de générosités ; c'est penser et agir en terme de communauté ; de prioriser la vie de tous sur l'appropriation des bien par chacun. C'est aussi lutter contre les causes structurelles de la pauvreté et des inégalités.

La solidarité, au sens de Durkheim (1997) correspond aux liens invisibles qui relient les individus entre eux et qui font que la société « tient ». La solidarité peut prendre deux formes : celle fondée sur la similitude des comportements des individus et des valeurs de la société (solidarité mécanique), et celle fondée sur la complémentarité des activités et des fonctions des individus (solidarité organique). Dans les communes de Doumé et d'Atok, ces deux formes de solidarités sont indissociables dans les actions de développement communautaire.

Dans les communes de Doumé et d'Atok, la solidarité communautaire est perceptible à travers la participation des acteurs aux actions et activités de développement. Notons que cette participation peut être matérielle, financière, morale. Ce sont ces propos qui amènent Bissoual (entretien du 02 avril 2022 à Ndankuimb) à dire que :

Il y a plusieurs types participation : matérielles (arachides, manioc, plantain et la nourriture) et financière (parfois 1000, 2000 ou 5000 sa dépend des moyens) et même juste la présence des personne qui n'ont rien, à venir encourager ceux qui travaillent et nous on accepte tout.

L'acte de contribution est considéré ici comme un geste de solidarité communautaire. La participation aux activités de développement atteste que les acteurs de développement sont soucieux du bien-être commun. C'est dans le même sens que Mellite (entretien du 30 mars 2022 à Bidjigué) affirme que :

Le développement local commence à la base avec les initiatives communautaires car si par exemple il faut construire une école la population elle-même doit d'abord réunir les fonds afin de faire une doléance pour exprimer que c'est ça la priorité de l'heure. C'est ça qu'on appelle l'effort de la population.

D'après les propos de cet enquêté, nous pouvons dire que la base du développement est la communauté, les « *en bas en bas* » ; car la communauté et ces initiatives sont des maîtres mots de tout développement.

Au regard des maux (exploitations des ressources, escroqueries, manipulations et infantilisation) qui minent les communautés aujourd'hui, ces dernières initient des actions de développement qui leur permettent de prendre en main leur propre développement.

Par ailleurs ces interventions sont possibles à travers des initiatives de regroupement des populations en comités de développement ; capable de prendre en main les problèmes locaux et probablement d'y apporter des solutions communes et concertées et être capable de fournir des cadres de réflexion idoine aux locaux afin de se pencher sur des problèmes qui les traversent dans la mise en œuvre du développement local et de proposer des solutions communes à toutes les personnes des communautés

1- Interactions : le local comme catalyseur du développement

Pour la réussite des modèles de développement en général et dans les paysanneries de Doumé et d'Atok, il faut une synergie entre les différentes catégories d'acteurs à travers de nouvelles perspectives qui prennent en compte plusieurs variables de développement.

Le développement étant une affaire de tous il est primordial de mettre en commun les différentes interactions afin d'adopter des modèles de développement capables de satisfaire aux conditions de vie des individus. C'est dans cette logique que Moamissoual (entretien du 08 avril à Ndankuimb) déclare que : « *le développement est une affaire de tous, car le meilleur moyen de subvenir aux besoins c'est accepter les différents avis dans le développement* ». Selon lui le développement passe par les interactions des différentes couches sociales et une combinaison entre les personnes compétentes. Les acteurs de développement doivent acquérir le sens de la responsabilité dans la gestion des ressources économiques, sociales, techniques et culturelles dont ils ont la charge.

Ainsi, la responsabilité de chaque acteur doit être bien définie conformément aux réalités socioculturelles de la localité. Par ailleurs, les acteurs en charge du développement dans les sociétés africaines doivent être capables de ne plus percevoir les bénéficiaires

comme des « *incompétents* », car ces derniers ne doivent plus être des sujets de développement mais des acteurs capables d'être au centre de leur propre développement.

En outre, les actions de développement doivent intégrer dans les différents processus les besoins réels et non des modèles calqués ailleurs, afin que chaque action de développement soit pour les Africains un moyen de satisfaction des besoins. C'est dans ce sens que Yao Assogba (2004 : 38) pense que : « *Le débat sur le développement dans le contexte de la mondialisation doit placer la personne entendue, non pas dans le sens libéral du terme, mais dans son sens humaniste, c'est-à-dire l'individu porteur des valeurs humaines* ». En d'autres termes, les acteurs de développement qui interviennent dans sa mise en œuvre dans leurs politiques doivent prendre en compte les différentes interactions afin que ces actions soient des catalyseurs de développement dans les localités rurales.

2- Les jeux de pouvoir au sein des comités dans le champ du développement local

Henry Mintzberg (2003 107), nous fait comprendre que dans une organisation, le pouvoir permet d'améliorer l'intérieur et de contrôler l'extérieur ; selon lui « *le pouvoir de A sur B correspond à la possibilité pour A d'obtenir que dans sa négociation avec B, les termes d'échange lui soient favorables* ». C'est dire que, dans les comités de développement les individus en interactions mettent des stratégies en marche afin d'atteindre leur but. Dans cette sous partie, il est question de montrer que le développement local est une arène, un champ dans lequel les acteurs entrent en conflits motivés par les intérêts comment la quête de leadership communautaire par les élites impact sur le développement local. En suite expliquer comment dans les groupes de développement, les acteurs mettent sur pied des stratégies soit pour améliorer les conditions de vie, soient pour améliorer leur statut et en fin, montrer comment les acteurs des comités de développement utilisent les fonds liés au développement commun à des fins personnelles.

a- Des élites en quête de leadership communautaire

La question de définition d'une élite est selon Pareto (1996 : 175) simple et compliqué. Simple, parce qu'on est tenté de reconnaître que la présence des élites dans les différentes blanches ou secteurs de la société constitue un fait sociologique à part qu'on peut étudier. Ces dernières peuvent alors être définies à partir de deux critères que sont : les positions identifiables dans un système social organisé et l'influence qu'il exerce sur l'ensemble du tissu social. Selon Coenen-Hunter (2004 : 101) :

Une élite est formée de ceux occupants les positions les plus élevées dans un groupe, une organisation ou une institution, qui ont atteint ces positions principalement grâce à une sélection de capacités personnelles. Ils ont du pouvoir ou de l'influence en raison du rôle lié à leurs positions. Au-delà de leurs intérêts de groupe, ils contribuent directement au maintien ou au changement de la structure sociale et des normes qui la sous-tendent. Le prestige leur permet de jouer un rôle de modèle contribuant, à partir de leur groupe, à influencer normativement le comportement d'autres.

Le développement local se heurte aux problèmes de leadership des élites qui impactent sur les différentes actions de développement communautaire. Car certaines élites dans le but de faire valoir leur statut institutionnel refusent d'avoir de simples postes d'adhérents au sein des comités de développement ce qui entraîne naturellement les divisions des groupes de développement sous clans. De ce fait, la quête de pouvoir au sein de ces comités de développement est un frein au développement des localités car au lieu de se mettre ensemble et penser au développement commun, les élites mènent des activités de développement individuelles qui généralement ne font pas parties des besoins prioritaires des populations. C'est le même point de vue qui est partagé par Zangui (entretien du 11 avril 2022 à Nkoum), lorsqu'il déclare que :

Le développement est devenu une affaire de famille, car lorsque c'est l'élite d'une famille quelconque qui veut mener une activité au village les autres élites ne participe pas et ce dernier va réaliser son activité en fonction de ses besoins et non les besoins communs à tous. Il y a de cela un mois nous avons juste été informé qu'une élite est venue avec les jouets, les vélos, et de la nourriture pour des enfants du secteur, et qu'il y a une cérémonie ici. Or, il y a d'autres plus grands besoins que des jouets car le chantier de construction de notre collège d'enseignement secondaire est arrêté à cause du manque de matériel.

A travers cette déclaration, nous pouvons comprendre que les élites dans leur quête de leadership communautaire font fi des objectifs des comités de développement que sont la prise en charge des besoins des communautés, la facilitation des populations aux besoins fondamentaux de base pur laisser la place à l'égoïsme, les luttes de pouvoir, les divisions, la vantardise et l'imposition des projets. Ces propos mettent aussi en relief les rapports entre le Codev et l'exécutif communal, Codev-administration car les différents acteurs de développement se mettent en interaction afin de tirer profit aux actions de développement local.

b- Les tentatives de politisation des cadres communautaires d'intervention

Les relations humaines sont basées sur la recherche des intérêts. Les tentatives de politisations des cadres communautaire d'intervention sont dues aux stratégies que les acteurs associatifs mettent sur pied afin d'atteindre leurs différents objectifs. Pour Gamilie Hamidi (2006), la politisation est un :

Processus de requalification des activités sociales les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités.

De cette définition, nous pouvons comprendre que les tentatives de politisation des cadres communautaires d'intervention sont des approches que les différents adhérents des groupes communautaires locaux mettent en places pour des revendications auprès des décideurs nationaux et internationaux ou encore c'est un moyen de transmissions des différentes connaissances ou encore une technique d'unification des fils et filles d'une localité.

Parlant de la forme de politisation, nous pouvons dire que, c'est une forme de socialisation que les membres des comités de développement utilisent pour transmettre des idées ou encore des objectifs politique à leur communauté d'origine. C'est-à-dire l'intrusion de préoccupations et d'objectifs relevant de la politique. Ce sont ces propos qui amènent Moambioul (entretien du 11 avril 2022 à Nkoum) que :

Le président, le secrétaire général, le trésorier bref les membres du bureau sont engagés politiquement au sein d'un parti politique et certains sont membre du bureau central. Pour eux, les comités de développement sont des moyens pour faire passer leurs idées politiques et d'amener les adhérents des comités de développement à devenir membre du parti.

Ces propos montrent que les regroupements communautaires sont des relais de transmission des aspirations et des objectifs politiques par des militants. De même, les groupes de développement sont devenus aujourd'hui des moyens de mobilisations des masses afin de bâtir des représentants administratifs et réclamer des réalisations qu'ils font des propositions au sein de la hiérarchie. De plus les groupes communautaires sont également devenus des lieux d'unification des fils et filles des localités afin de mettre les moyens en jeux et participer au développement local. C'est ainsi, à travers une observation participante lors du congrès tenu le 20, Aout 2022 Au village Ambaka, nous avons pu remarquer que les fils et filles de la localité ayant subies une formation dans des domaines

d'agricultures, entrepreneuriat, viennent partager ces expériences avec la population locale pendant le congrès. De même, lors de ses congrès nous avons également observé que les élites des autres groupes de développement étaient invitées et ces derniers ont passé des messages d'adhésion et les biens faits d'un parti politique.

Cependant, les groupes communautaires bien que pensés pour le développement commun ; perdent leur nature au profit des formes de politisations qui ne font plus une grande différence entre groupe de développement et une suite d'un parti politique.

c- La question d'une trésorerie souvent opaque

La question de la trésorerie dans la mise en œuvre du développement local en Afrique est une question incontournable dans toute opération de développement. La gestion des fonds soulève des questions qui entraînent au mal développement ou encore aux troubles dans les communautés et au désengagement des acteurs de développement. La plupart des projets communautaires à l'ère de la décentralisation ont pour objectifs l'accroissement des revenus afin de mieux entretenir les différentes infrastructures qui prêtent une attention croissante aux problèmes de la qualité de vie et à l'importance des besoins sociaux des populations.

La question de la trésorerie est source de conflits, de détournement des fonds ; ce qui cause l'abandon des projets.

Parlant de la gestion des points d'eaux Flaubert (entretien du 30 mars 2022 à Atok), nous fait hypothétique comprendre que :

Dans tous les villages il y a des points d'eaux parlant de leur état physique, au départ lorsque le point d'eau est construit il fonctionne car la gestion du point d'eau a un règlement : chaque ménage contribue à hauteur de 100 frs par semaine soit 400 par mois. Les points d'eaux fonctionnent pendant un temps car lorsque cette dernière tombe en panne il n'ya pas les font pour le dépannage puisque les fonds sont souvent utilisés à d'autres fins et le comité de gestion tend à disparaître. Par ailleurs il faut noter ou les points fonctionnent normalement ce qu'il ya des bons comités de gestion mais où sa fonctionnes pas c'est, d'où le résultat de l'état physique de ces points d'eaux.

D'après les dires de notre enquêté, nous pouvons comprendre que la gestion de la trésorerie au sein des comités de développement n'est pas claire. Les responsables usent de leurs postes de responsabilité en mettant sur pied des stratégies de distraction des fonds à des fins individuelles et ce mode de gestion impacte sur le bien-être collectif. C'est dans la même logique que Alain (entretien du 02 avril à Ndankuimb) nous fait comprendre que : «

Parlant de l'état physique il ya le point d'eau qui est en panne. Il n'y a pas les moyens pour arranger ça parce que quand on ne sait pas où l'argent de la quête qui s'élève à 100frs par semaine et 400 frs par mois est parti or sa fait 3 ans que nous contribuons ainsi. » . C'est ce que nous expliquent clairement les photos suivantes

Photo 5 et6: d'un forage abandonné en panne par manque de moyens financier et source d'eau d'approvisionnement du village

Photo 5 :



Photo 6 :



Source : *Ndaou Ntebi, avril 2022*

Ces images, montrent un forage abandonné par le village Bonando pour faute de moyen et le nouveau point de ravitaillement en eau. Il faut noter que le forage a été abandonné à cause de la mauvaise gestion des fonds par le bureau de gestion du Codebo²¹.Après la construction en 2013, les clés ont été remises au chef du village, et le chef à son tour a confié les clés au bureau de gestion du Codebo. Son rôle était d'organiser la maintenance du point d'eau et collecter les fonds liés à la maintenance. Par ailleurs membres du comité de développement sont constitués des élites intérieures et extérieures, les versements des ressources sont faits chez le responsable du point d'eau qui garde la clé et qui est sur la supervision du chef.

La politique de gestion mise en place était celle selon laquelle, chaque ménage donne 100frs par semaine soit 400 frs par mois et cette politique fonctionnait parfaitement. Elle permettait de réparer le forage lorsqu'il tombe en panne et de faire des sorties pour d'autres activités du village. Cependant, durant les trois dernières années le forage n'est pas tombé en panne ; le constat qui a été fait par la population révèle qu'il y avait même pas dix mille dans la caisse pour faire appel à l'artisan réparateur qui habite juste au village voisin et personne

²¹ Comité de développement de Bonando

ne sait sont passé les contributions pendant trois ans. Ce mode de gestion a entraîné des conflits au sein du village. Raison pour laquelle la population a aujourd'hui comme source de ravitaillement en eau une source non aménagée qui expose ces derniers à des maladies hydriques, car la source d'eau est sur une pente, laquelle draine les eaux de ruissellement chargées de débris de toute ordre pendant la saison pluvieuse. Et pendant la saison sèche, cette source tarie et pour avoir de l'eau, il faut se rendre à la source à 5h du matin.

De même, il faut noter que si les réalisations ne sont pas équitables dans tous les villages membres des comités de développement sectoriel, la cause n'est rien d'autre qu'une faute de gestion des fonds car ; bien que certains villages aient des fils et filles qui leurs viennent en aide dans la prise en charge des besoins fondamentaux des ruraux, il faut également noter que la cause du déséquilibre dans la prise en compte des besoins communautaires vient de la gestion individuelle des fonds du développement de certains villages . C'est ce qui amène Jean (entretien du 07 avril 2022 Nkoum) que :

Le comité de développement sectoriel s'appelle nkouond zouong nkwog il a été créé en 2000 et comporte 14 comités de développement des villages et trois antenne douala, Yaoundé et Bertoua, on se rassemble deux fois par an un rassemblement annuel le congrès en aout et un rassemblement trimestriel au niveau du bureau. La dernière rencontre a eu lieu le 18 au 21 Aout 2021 à boumpial. En ce qui concerne les fonds statutairement, chaque village membre contribue une somme de 100000 par an et chaque antenne donne 150000 milles et les élites font les mains levées, et après la collecte des fonds ont se retrouve souvent avec 2 millions, 2 millions et demi sur la table ; cette somme est souvent destinée à un projet car chaque village hôte présente 3 projets et l'assemblée choisit le plus faisable en fonction des moyens.

Par ces propos, nous pouvons comprendre que le manque de réalisation dans certains villages est dû à l'individualisation des ressources liées au développement. Car, les responsables en charge des caisses de développement se retrouvent entre d'utilisés les finances d'un projet à des fins individuelles ou dans un petit groupe restreins et ces derniers ne réalisent pas des projets prévus lors des congrès.

Photo 7: D'un foyer construit avec les fonds du comité de développement sectoriel dans le village Mampang



Source : *Enquête de terrain par Ndaou Ntebi Francois le 19 avril 2022*

Cette photo, montre le foyer construit à Mampang avec les fonds du congrès 2010 dans ce village. Ce foyer a été construit par un prestataire de service local et cela a coûté deux millions de franc, cette image illustre l'individualisation des ressources communautaires par des personnes qui placent devant la scène de développement les intérêts individuels au détriment de l'intérêt commun. Les travaux de construction de ce foyer ont été abandonnés à cause du manque de moyens.

Dans ce chapitre, il était question de présenter les différentes réalisations des comités de développement dans chaque secteur et villages et de faire une appréciation de ces réalisations. De plus, il était aussi question de démontrer les causes de la mauvaise gestion et réalisation par les comités.

CONCLUSION GENERALE

En conclusion, il s'agissait d'une approche des initiatives locales qui voulait appréhender le rôle des comités de développement dans la promotion du développement local. Partant de leurs différentes actions jusqu'aux logiques que les acteurs de développement mettent en place pour tirer profit dans le jeu de développement communautaire dans les communes de Doumé et d'Atok. La réflexion a porté sur le thème : « **Comités de développement et gestion du développement : Une étude de cas à partir des communes de Doumé et d'Atok** ». C'est une recherche qui s'inscrit en sociologie rurale et qui analyse l'intervention des politiques de développement dans la mise en œuvre du développement local à l'ère de la décentralisation par l'Etat et les comités de développement dans les communautés ou les villages et voir le dynamisme qu'une telle initiative peut susciter dans les localités.

L'Etat à travers les comités de développement confie une autonomie communautaire aux populations, qui permet à la population de ne plus être témoin de son développement mais, d'être acteur principal de ces actions de développement. Celle-ci permet à la population d'avoir des projets en fonction de leurs besoins et non selon la planification sectorielle implémentée par l'état et l'exécutif communal.

A cela nous pouvons ajouter les efforts que fournissent les collectivités territoriales décentralisées et les organismes nationaux et internationaux aux côtés des populations afin d'atteindre un objectif commun qui est celui de promouvoir le développement dans les paysanneries. En dépit des différentes interventions en milieu local des communes de Doumé et d'Atok, le problème posé est celui du rôle des comités de développement dans la promotion du développement local dans les communes de Doumé et d'Atok or, nous assistons toujours aux difficultés d'accès des populations aux besoins sociaux de bases. De ce problème, découle un certain nombre d'interrogation.

Cependant, la recherche est partie d'une question principale que nous nous sommes posées de la manière suivante : *Quelles sont les types de rapports que les comités de développement entretiennent au tour du développement local dans les communes de Doumé et d'Atok ?* L'hypothèse qui avait émise était celle selon laquelle : *Les rapports que les acteurs de développement entretiennent au tour du développement local sont des rapports d'intérêts, de pouvoir et conflictuels entre les acteurs engagés au tour du développement local.* L'objectif central de la recherche était de Comprendre et expliquer les différents rapports qui existent entre les acteurs engagés dans le processus de développement local et

les stratégies mises en œuvre par le comité local de développement en tant qu'acteur du développement local. En Dehors de la question centrale, l'hypothèse centrale et l'objectif central, notre étude repose également sur deux questions secondaires, deux hypothèses secondaires et deux objectifs secondaires. La première question secondaire est la suivante : Quelles sont les stratégies de développement mises en œuvre par les comités de développement des communes de Doumé et d'Atok en tant qu'acteur du développement local ? L'hypothèse émise est la suivante : Les stratégies de développement mises en œuvre par les comités concernent la recherche des subventions ; l'organisation des congrès, le suivi évaluation et la gestion des projets locaux. De ce fait, l'objectif qui concerne cette hypothèse va nous permettre de Décrire et analyser les stratégies mises en œuvre par les comités de développement dans les communes de Doumé et d'Atok en tant qu'acteur du développement local. Nous avons formulé la deuxième question secondaire de la manière suivante : Quelles sont les difficultés auxquelles font face les comités de développement des communes de Doumé et d'Atok face à leur développement local ? Et comme hypothèse nous avons : Les difficultés auxquelles font face les comités de développement sont à la fois internes et externes ; l'objectif était : Analyser les difficultés auxquelles fait faces les comités de développement.

Pour vérifier nos hypothèses précédemment mentionnées, nous avons fait recours à deux théories que sont : l'analyse stratégique de Michel Crozier et le constructivisme structuraliste de Pierre Bourdieu. Le recours à ces deux théories nous a permis d'appréhender les comités comme un système ou les acteurs initiés des actions concrètes, mais aussi comme un espace de lutte au sein duquel les acteurs s'affrontent pour préserver leurs intérêts égoïstes au détriment des intérêts communs à tous. De plus, le structuralisme constructiviste nous a permis de cerner le développement local par les comités de développement comme une arène où les acteurs de développement mettent en jeu les interactions afin de tirer profit des actions de développement communautaire.

Tout au long de notre étude, les entretiens semi-directifs, l'observation directe, la recherche documentaire ont été pour nous les méthodes de collecte de données sur le terrain. L'analyse de ces données nous a permis, d'aboutir aux résultats suivants : les actions de développement des comités de développement dans les communes de Doumé et d'Atok sont limitées car l'individualisation des ressources prime sur la promotion du développement collectif. Ces comités rencontrent également des problèmes d'ordre méthodologique dans leurs stratégies de promotion du développement, la recherche des intérêts, les luttes de

pouvoir, la guerre de leadership et la politisation des comités de développement sont des éléments qui limitent la participation des paysans au sein de ces unités communautaires de développement. L'abandon de certaines initiatives de développement, la faible implication des populations lors des congrès, la faible implication des populations lors du choix des réalisations des comités de développement en sont quelques témoignages du manque de dynamisme des acteurs de développement dans ces sites d'étude. De plus, l'étude nous a également permis d'éclaircir les stratégies des acteurs impliqués dans les jeux de contournement des objectifs, des normes et valeurs des comités de développement des communes de Doumé et d'Atok, qui met en faillite la politique des comités de développement dans ses solutions à l'accès au développement du monde d'en bas.

Par ailleurs, cette étude nous a permis d'analyser, expliquer et comprendre la promotion du développement par les stratégies des comités de développement et les acteurs impliqués dans l'arène du développement en milieu rural dans une approche relatant d'un côté le dynamisme des groupes de développement au sein de notre zone d'étude à travers les différentes initiatives et réalisations qui nous a permis de constater que, les comités de développement en tant que acteur de développement communautaire sous l'autorité de l'Etat, ont été mal cerner par certains membres des groupes et acteurs de développement dans leur politiques et actions de développement, mais aussi par les populations à la base.

Car pour bon nombre d'entre eux, le développement est une affaire des autres c'est-à-dire pour ceux qui travaillent (dans une entreprise, à la fonction publique, dans une ONG) que revient la tâche de développement. Notre étude a permis de découvrir les obstacles que rencontrent les comités de développement dans ces méthodes d'intervention dans les paysanneries afin de catalyser le développement dans ces terroirs.

De nombreux obstacles sont à l'origine du frein des actions de développement des comités de développement ; sur le plan socioculturel, l'attachement de certains paysans à la tradition les amène à ne pas s'intéresser aux actions de développement, pour d'autres, il s'agit de la culture de l'attentisme ; sur le plan technique, le mode opératoire adopté par les comités de développement empêche certains paysans à ne pas s'exprimer et aller au bout de leur pensée, car certains sont frustrés par le fait que ce sont les autres qui ont mis sur pied l'initiative et aussi les projets choisis ne répondent pas toujours aux besoins des populations et les besoins des populations sont ailleurs et celle les empêche à accorder d'intérêt aux actions de développement ; sur le plan politique, l'égoïsme, la quête de pouvoir ou de

leadership, la politisation des actions de développement sont également des obstacles aux actions des comités de développement et sur le plan économique, la recherche des intérêts et l'individualisation des ressources sont des obstacles aux initiatives de développement . Les sciences sociales en générale et la sociologie en particulier se consacrent à l'étude des formes d'organisation sociétales. Ces organisations sont très variables suivant le cadre environnemental ; la sociologie décrit et analyse les différents éléments qui composent chaque domaine d'étude ou d'intervention.

Ce travail, nous a permis de faire une présentation d'une société rurale dans ses spécificités ; la sociologie rurale trouve ainsi donc son fondement dans ce travail car, il met en valeur le milieu rural dans son organisation et son fonctionnement. Cette recherche, nous a permis de présenter, expliquer et analyser le rôle des comités de développement dans la promotion du développement local. Ainsi, nous avons abouti aux résultats selon lesquels, les acteurs engagés dans le processus du développement local mettent en interaction des relations conflictuelles, la recherche des intérêts individuels au détriment des intérêts collectifs et des stratégies pour tirer profit des actions de développement initiées par les comités de développement. De ce fait, ces interactions au sein des comités de développement peinent à rendre visible les actions de développement menées par les comités de développement dans les terroirs de Doumé et d'Atok. D'où l'interrogation suivante peut-on considérer les comités de développement comme des catalyseurs de développement local à l'ère de la décentralisation au Cameroun ?

Par ailleurs, nous avons noté des obstacles qui font obstructions à la politique des comités de développement dans la promotion du développement local dans les communes de Doumé et d'Atok. Or, l'objectif de ces groupes de développement est de constituer un bouclier pas contre d'autres communautés mais contre les maux comme la sous scolarisation, la division, la délinquance, le manque d'infrastructure sanitaire et scolaire, le manque d'eau potable ; au lieu de la prévalence des intérêts individuels au détriment des intérêts collectifs, la politisation, la mauvaise gestion des ressources, le détournement des fonds, la lutte des classes et l'affirmation des statuts sociaux.

Au vu de ce qui précède, il y'a lieu que les comités de développement pensent aux moyens efficaces qui pourront conduire à des résultats satisfaisants dans les localités. Ils peuvent à cet effet, mettre en place un bureau de suivi et évaluation des différentes réalisations initiés par tous les acteurs de développement dans les terroirs ; faire des

campagnes de sensibilisations auprès des fils et filles de ces localités pour chacun prenne conscience du fait que, faire partir d'un groupe de développement n'est pas un métier ou on aura des indemnités à la fin des activités mais que, ces actions sont du volontariat et l'intérêt à tiré est le bien-être commun. Ils doivent à cet effet investir sur les besoins adaptés aux réalités des villages hôtes de chaque congrès en fonction des réalités socioculturelles du milieu d'intervention.

De plus, l'exécutif communal doit mettre à la disposition des bureaux, antennes et au niveau des chefferies des copies des plans communaux de développement afin de connaître les différents besoins prioritaires de chaque village. De même, il faut une certaine transparence dans la gestion des fonds dans les groupes de développement. Bien que la question du développement rural a toujours été le centre des réflexions des dirigeants, C'est dans une logique d'intérêt général du bien-être de la population rurale que des politiques et programmes sont mis en place dans ces terroirs afin de favoriser le bien-être de tous et favoriser le développement local dans un processus de décentralisation afin de booster le développement rural des terroirs du Cameroun.

Au terme de ce travail, qui a présenté le rôle, les stratégies et les difficultés des comités de développement afin de promouvoir le développement local en milieu rural Camerounais et en particulier dans les communes de Doumé et Atok à l'Est Cameroun , il est important de mentionner que pour un développement harmonieux juste et équitable dans ces localités à l'ère de la décentralisation , il est nécessaire et souhaitable rationaliser les approches de développement à travers une collaboration des approches en faisant fi des individualismes en faveur de l'interdisciplinarité dans le champ du développement local ; qui va faire en sorte que les différents acteurs de développement soient impliqués dans le processus de développement en mettant ensemble leur savoir-faire.

De plus, pour un véritable développement dans les communautés rurales, il serait souhaitable de penser au développement au sens de Salomon Tamira (2018 :177) qui propose de procéder à une « *ruralisation* » des stratégies de développement ou les ruraux seront plus intégrés dans le choix des réalisations ainsi la prise en compte de chaque réalité avant des propositions des initiatives ; il s'agit-là d'un processus de développement où les ruraux seront des acteurs de développement et non des témoins de leur propre développement et un développement en fonction de leur besoins prioritaires.

Il s'agit ici d'un développement qui sera en rupture avec les modèles de développement transporté des villes du Cameroun et d'ailleurs ; un développement au sens de Jean marc Ela qui prend en compte les besoins du « *monde d'en bas* » ou alors ce que Motazé Akam a appelé « *endo-développement* » qui est un modèle de développement où les ruraux eux-mêmes initient des actions de développement en fonction d'un besoin ou d'un manque qui s'exprime dans la localité, un processus de développement où les comités de développement seront des catalyseurs de développement et soucieux du bien-être collectif ; c'est-à-dire un développement construit par le dynamisme de tous les acteurs de développement d'une localité.

La conduite de cette recherche a fait face à de nombreuses difficultés. Tout d'abord, la distance qui nous sépare de notre milieu d'étude a causé une modification de notre chronogramme d'activités scientifique. De plus, nous avons été soupçonnés d'être un agent de l'Etat qui vient évaluer les réalisations dans les villages malgré les différentes autorisations de recherche et aussi nous avons fait face à la réticence de certains membres des comités de développement et du maire de la commune d'Atok. Armé de courage et de détermination de mener notre étude, nous avons surmonté et rendu possible notre recherche.

BIBLIOGRAPHIE

1- OUVRAGES GENERAUX

- **Boudon et Bourricaud.F.**(1982). *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF,;
 - **Grawitz,M .** (2004). *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 8^{ème} édition;
 - **Balandier, Georges.** (1986). *Sens et puissance les dynamiques sociales*, paris puf, ;
 - **DURKHEIM, Emile.**(1987). *Les règles de la méthode sociologique*, Paris Puf ;
 - **AKTOUF,Omar.** (1987). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, Québec , PUQ ;
 - **ANSART, Pierre.** (1990). *Les sociologies contemporaines*, paris, Seul ;
 - **BAYART, Jean François et al.** (1992). *Le politique par le bas en Afrique noire : contribution à une problématique de la démocratie*, Paris, Puf ;
 - **BAYART, Jean François.** (1984) . *L'Etat au Cameroun*, Paris, PFNSP ;
 - **JOLY, Marc.** (2017) . *La révolution sociologique : de la naissance d'un régime de pensée scientifique à la crise de la philosophie (XIX ème-XX siècle)* , éd la découverte 2017 ;
 - **BIERSCHENK,T et J-P Olivier de SARDAN .**(1998). *Les pouvoirs au village. Le Benin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala ;
 - **AKAM, M.** (2009). *Le social et le développement en Afrique*, éd L'Harmattan ;
 - **QUIVY,R et CAMPENHOUDT, Luc Van.** (1995). *Manuel de recherche en science sociales*, éd Armand colin ;
 - **BALANDIER Georges .**(1971). *Sens et puissance : les dynamiques sociales*, Paris PUF ;
 - **BACHELARD Gaston.** (2000). *La formation de l'esprit scientifique*, éd Vrin ;
 - **Dictionnaire maxipoche .** (2009). E d AMAZON,
 - **DURKHEIM Emile .**(1893) .*De la division du travail social*, éd ESSAI,
 - **ki-Zerbo Joseph.** (1992). *La natte des autres : pour un développement endogène en Afrique*, acte du colloque du centre de recherche pour le Développement Endogène (CRDE), éd paris karthala,
- *Repères pour l'Afrique*, Dakar Fann,éd Panafrika-silex/Nouvelles du sud.

2- OUVRAGES SPECIFIQUES

- **Djouda .Y et Nga Ndongo .V .** (2006) . *La sociologie : légitimité, illustration théorique et pratique dans le champ sanitaire en Afrique, dynamique sociale en Afrique noire. Chantier pour la sociologie africaine*, Paris, l'Harmattan;
- **CAMPAGNE.P.** (2001) . *Institutionnalisation et pérennité du développement local* In Desfontaines J.P *Territoire et acteurs du développement local : de nouveaux lieux de démocratie*, éd la roche ;
- **CAMPAGNE.P.** (1990). *Agriculture et développement local : quelques questions économique* ; éd Duché G
- **DIAGNE .D et PESCHE .D** (1995). *Les organisations paysannes et rurales des acteurs du développement en Afrique subsahara groupent de travail : Etat et organisation rurales* , Puf ;
- **DOUCE ET FAVREAU.**(1991). *Théorie et pratique en organisation communautaire*, Harmattan ;
- **BERNOUX .Ph .** (1985). *La sociologie des organisations*, Paris, Seuil;
- **DAHL .R.A.**(1957)*The Concept of Power Behavioral Science*;
- **M.CROZIER**, *Le phénomène bureaucratique. Essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes*, Paris, Seuil, 1963 ;
- **ELA Jean-Marc :**
 - *L'Afrique des villages*, Paris, Karthala, 1982
 - *Quand l'Etat pénètre en brousse : les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala,1990 ;
 - *Innovation sociales et renaissance de l'Afrique noire : les défis du monde d'en bas*, Paris, l'Harmattan, 1998
- **BOUTHOU .G.** (1975). *Histoire de la Sociologie*, Paris puf ;
- **Assogba.Yao .** (2004). *Sortir l'Afrique du gouffre de l'histoire : Le défi éthique du développement et de reconnaissance de l'Afrique noire* ; éd les presses de l'université de Laval;
- **Durant . J-P et WeiL.R.** (2006). *Sociologie contemporaine*, Paris, Vigo, 3 éd ;
- **AMOUGOU. Gérard et al.**(2018).*Esquisse d'histoire des politiques de développement au Cameroun : un regard contextuel* ; éd harmattan
- **Motazé AKAM .** (2009). *Le social et le développement en Afrique*, éd L'Harmattan

- **Hounmenou.G.**(2003). *Nouveaux modes de coordination des acteurs dans le développement local : cas des zones rurales au Benin*, éd journals
- **GUBRY.P et WAUTELET.J.**(1993). *Population et processus de développement au Cameroun*, L'Harmattan ;
- **KI-ZERBO.J.** (2007). *Le savant, le politique et l'Afrique*, éd Esprit
- **KANKWENDA.M et HAROUNA .O.** (2000). *La lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne*, éd Nations Unies ;
- **Crozier.M et Erhard .F.**(2014) .*L'acteur et le système*, éd Essai ;
- **JOIRIS.D et BIGOMBE LOGO.** (2010). *Gestion participative des forêts d'Afrique centrale : un modèle à l'épreuve de la réalité*, éd Quae ;
- **Laurent CLAVIER.**(2006).*Relations sociales et espace public*, éd presse ,2006
- **MEISTER**
 - *Participation, Animation et développement*, éd, Paris Atropos, 1970
 - *Difficultés et limites de l'Animation rurale : la participation populaire au développement en Afrique noire*, paris PUF, 1979
- **CHAMBERS.R.**(1990).*Développement rural: la pauvreté cachée*, éd Paris Karthala, 1990
- **PECQUEUR.B .**(2000). *Le développement local*, éd SYROS ;
- **SIMO.D .**(1998) .*La politique du développement à la croisé des chemins : facteur culturelle*, éd CLE Yaoundé
- **BERNOUX .P .**(2005). *La sociologie des organisations : Initiation théorique suivi de douze cas pratiques*, éd SEUIL ;
- **MVENG.E.**(2004). *Paupérisation et développement en Afrique*,éd Revue quart monde ;
- **Houée Paul.** (1996). *Les politiques de développement rural*, 2^{ème} édition, INRA Economica ;
- **Guigou.J-L .** (1984).*Le développement local : espoirs et freins in Correspondance municipale*, ADELS ;
- **Vachon .B .**(1993). *Le développement local : théorie et pratique*, éd Gaetan Morin,
- **Mahamat Hassan Hemchi et al.** (2015).*Connaissance des paysages et développement local dans le cantal : pour une gestion durable et patrimoniale des territoires ruraux*, éd université de bordeaux ;
- **Maresca. S et al .**(2013).*Préciser de photographie à l'usage des sociologues*, éd Presses universitaires de Rennes ;

- **Barbier et all** .(1982).*Les activités rurales au Cameroun à la fin du XX^{ème} S.*, éd PUR ;
- **VIDROVITCH**.(1995). *Introduction à la politique Africaine*, éd PUM ;
- **André Piatier**
 - *Economie rurale*, éd Persée, 1985 ;
 - *Le développement décentralisé : dynamique spatiale de l'économie et planification régionale*, éd Persée, 1991 ;
- **Le Galès** .(1999).*Sociologie de l'état en recomposition*, éd Cairn ;
- **Morand Charles Albert** .(1991).*L'Etat propulsif: contribution à l'étude des instruments d'action de l'Etat*, éd publisud ;
- **Bayart Jean François**.(1985). *L'Etat au Cameroun : de la fondation nationale des sciences politiques*, éd coll ;
- **Mbevo,p et all**.(2020).*Ressource, risques et vulnérabilité au Cameroun : dynamique et paradoxes*, éd CLE ;
- **FONTAN Jean-Marc et all** .(1992). *Initiative au développement économique local et au développement économique communautaire : Expériences pertinentes et études de cas*, éd, IFDEC Montréal, 1992

3- MEMOIRES ET THESES

- **RAVACHOL Françoise**.(2003).*Prise en charge de la santé en communes isolées de GUYANE*, éd ENSP RENNES ;
- **YONLI Hadi Honoré**.(2013). *Stratégie de sortie de crise pour le coton Africain à l'OMC et au-delà. Défis actuels et futurs*, éd global business school,
- **Touma Mama**.(2008). *L'économie Camerounaise : pour un nouveau départ*, éd Afrédit ;
- **Amougou, Martial Patrice**.(2004). *Ingénierie du développement local*, éd CLE ;

4- ARTICLES

- **FONGANG FOUEPE G.H**.(2012).*Gouvernance local et développement*, In Eco vox N°48 Juillet- Décembre ;
- **Janvier HERRERA** .(2000). *La nature de la crise financière Camerounaise et les mesures prise pour combattre : faut-il ajuster le programme d'ajustement structurel ?*
- **NGUELIEUTOU Augustine**.(2008).*L'évolution de l'action publique au Cameroun : l'émergence de l'état régulateur*, éd Harmattan ;

- **Le GALES Patrick** .(1999). *La gouvernance territoriale : une affaire d'Etat, La dimension verticale de la construction de l'action collective dans les territoires*, éd PUF ;
- **GLUCKMAN et al.** (2018). *Courtiers en développement et contrôleurs d'accès : deux figures incontournables des politiques de lutte contre la pauvreté rurale en Afrique du Sud*, Published by EDP sciences 2018
- **LLOYD FALLERS.** (2009). *The predicament of the modern African chief :An Instance from Uganda ;*
- **Mendras.H.** *Un temps fort de la sociologie rurale Française*
- **Fongang FOUPE et Piekap LEMEGNE.**(2016). *Emergence et rôles des comités de développement dans la région de l'Ouest au Cameroun : le cas du département de la Menoua ;*
- **ANGEON Valérie et CALLOIS Jean-Marc.**(2005).*Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ?* éd Amazon ;
- **Robert Alan DAHL** .(2007). *The concept of Power : Systems research Behavioral ,*
- **TALLA Jean-bosco** .(2007). *Citoyenneté active au Cameroun: enjeux, défis et perspectives*, friedrivhebert stiftung ;
- Groupe de travail du développement local, sommet de Montréal, 2002
- **Pierre Arnaud** .(1998).*Développement local : une pensée de crise*, éd. Revue ;
- **NGUELIEUTOU Auguste.** (2008).*L'Evolution de l'action publique au Cameroun : l'émergence de l'Etat régulateur*, éd polis;
- **Achancho Valentine.**(2008).*Revue et analyse des stratégies nationales d'investissement et des politiques agricoles en Afrique du centre : Cas du Cameroun*, éd Elbehri, 2008
- **Raanan Weitz** .(1964).*Economie rurale : sur le principe du développement intégré*, éd Persée ;
- **Belloncle Guy.**(1987). *Recherche, vulgarisation et développement rural en Afrique*, éd scientifique, 1987
- **Mensuri et Rio.**(2012) . *La participation citoyenne en contexte local au Cameroun*, éd revue, 2012
- **Angeon Valerie et callois Jean-Marc.**(2005).*Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et l'économie de proximité*, AEI, 2005.

5- RAPPORTS

- *Documents Officiels du Conseil économique et Social des nations Unies, 24^{ème} , session du 24^{ème} rapport du comité administratif de coordination au conseil économique et social et son annexe III, New-York Octobre 1956, P14 cité par J. KAMDEM dans son mémoire de maîtrise en sciences économie de l'entreprise, Université de Yaoundé 1, 1976 – 1977 ;*
- *Rapport du Fonds Africains de développement ,2005*
- *Troisième recensement général de la population et de l'habitat (3^{ème} RGPH, 2005), Bureau central des recensements et des études de population du Cameroun (BUCREP), 2010.*
- *Rapport d'études socio-économiques, Élaboré avec l'appui Technique de l'association : Women Actions for poverty Alleviation (WAPAL), Décembre 2010,*
- *Rapport du diagnostic Institutionnel Communal de la Commune de Doumé ; Octobre 2011,*
- *Rapport consolidé des données des diagnostics de la commune de Doumé ; Octobre 2011.*
- *Magloire Biwolé Ondoua, «Atok, un village au passé colonial et aux atouts socio-économiques multiples », in La voix du paysan, 24 mai 2016.*
- *Plan communal de développement de développement (PCD) d'Atok ,2011*
- *Emilie Biland, Fabien Desage, « Vers un enracinement cosmopolite : sciences et pratiques de la comparaison », 2017 in politix.*
- *Jean-Paul Billaud « La sociologie rurale et la question territoriale : de l'évènement à la réhabilitation », 2009 édition journal*
- *Catherine Bienvenu, « La gestion de patrimoine », 2020*
- *Laure Bereni « La bataille de la parité. Mobilisations pour la féminisation du pouvoir, Economica », paris 2015*
- *NATIONS UNIES, Rapport de la commission économique pour l'Afrique, in 1969*
- *PNUD, Rapport sur le développement humain au Cameroun, 1993*
- *Ernest Zocli, Rapport du colloque international actes III à Douala Développement local et gestion des ressources naturelles en Afrique subsaharienne, 1998*

6- DOCUMENTS OFFICIELS

- *Code General des collectivités territoriales décentralisées, 19, Déc. 2019*
- *Décret n°77/89 du 24 mars 1977 Portant création des comités de développement*
- *Lois n°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation*
- **MINEPAT**, - *Document de Stratégie pour la réduction de la pauvreté, 2009*
 - *Deuxième plan quinquennal, 1971*
 - *Troisième plan quinquennal, 1972*
 - *Quatrième plan quinquennal, 1976*
 - *Cinquième plan quinquennal, 1986*
- **AHIDJO, A**, *Décret n°77 /89, portant création des comités de développement, Yaoundé*
- **Dictionnaire des villages du Haut-Nyong**, *Centre ORSTOM de Yaoundé, juin 1968.*
- **INS**, *Rapport ECAM II, 2001*
- **DSCN**, - *Rapport enquête de démographique et de santé ,1998*
-*Rapport enquête démographique et de santé, 2004*

7- REFERENCES ELECTRONIQUES

- *<http://classiques.vpac.ca>, consulté le 06/11/2021*
- *<http://divine-mercy-mission.org>*
- *<https://www.lavoixdupaysan.net>*
- *<https://www.net-reseaux.org>*
- *<https://fr.db-city.com>*
- *<http://www.cvuc-uccc.com>*
- *<https://communedoume.wordpress.com>*
- *<https://www.foretcommunal-cameroun.org>*
- *<http://cameroununblog.fr>*
- *<https://www.minader.cm>*
- *<https://mobile?camerounweb.com>*
- *<https://www.minddevel.cm>*
- *<https://feicom.cm>*
- *<https://cameroun.un.org>*
- *<https://www.adf.fr>*

8- LES ARCHIVES

- *Les archives du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural*
- *Les archives du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local*

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
REMERCIEMENTS	iii
ABREVIATIONS ET SIGLES	iv
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES PHOTOS	ix
LISTE DES TABLEAUX	x
RESUME	xi
ABSTRACT	xii
INTRODUCTION GENERALE	1
I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	2
II- PROBLEME DE RECHERCHE	4
III- REVUE DE LITTERATURE.....	6
A- Les courtiers de développement et le développement local	7
B- La population comme acteur du développement local	12
IV- PROBLEMATIQUE.....	17
V- QUESTIONS, HYPOTHÈSES ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	19
1- Questions de recherche.....	19
a- Question centrale	19
b- Questions secondaires.....	19
2- Hypothèse de recherche	19
a- Hypothèse centrale	19
b- Hypothèses secondaires	19
3- Objectifs de la recherche	20
a- Objectif central	20
b- Objectifs secondaires	20
VI- MÉTHODOLOGIE.....	20
1- Cadre théorique.....	20
a- L'analyse stratégique de MICHEL CROZIER.....	20
b- Structuralisme constructiviste (ou structuralisme génétique).....	23
2- Collecte et Analyse des données	26
a- Population d'étude	26
b- L'observation directe	27
c- L'entretien semi-directif	28
d- La recherche documentaire.....	29

3-	Technique d'Analyse des données : Analyse de contenu	29
VII-	DEFINITION DES CONCEPTS	30
a-	Comités de développement.....	30
b-	Développement.....	31
c-	Développement Local.....	32
VIII-	DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE	32
IX-	PLAN DE TRAVAIL	35
	PREMIERE PARTIE : LES PRATIQUES DE DEVELOPPEMENT AU	
	CAMEROUN.....	36
	CHAPITRE I : LES DYNAMIQUES DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT	
	RURALAU CAMEROUN.....	37
I-	LE DEVELOPPEMENT RURAL COMME PRATIQUE EN CONSTANTE	
	RECONFIGURATION.....	37
A-	Pour une« <i>archéologie</i> » des pratiques du développement rural au Cameroun	37
1-	Genèse du développement rural au Cameroun.....	38
2-	Les défis et enjeux de développement du secteur rural au Cameroun	39
3-	Les activités rurales au Cameroun	43
B-	Les variations paradigmatiques du développement rural au Cameroun	46
1.	Développement rural par l'Etat	46
2.	Développement rural intégré.....	48
3.	Développement participatif au Cameroun.....	48
II-	LA DECENTRALISATION COMME FACTEUR INNOVANT POUR LE	
	DEVELOPPEMENT RURAL.....	52
A-	Analyse des lignes de rupture de la nouvelle conception du développement local	53
1-	La notion de développement local	53
2-	Les principes du développement local	53
3-	Enjeux et défis du développement local.....	54
B-	Mobilisation intra-communautaire des ressources comme facteur dominant.....	55
1-	Mobilisation des ressources	55
2-	Stratégie de mobilisation des ressources	55
3-	Les différents types de ressources	57
	CHAPITRE II : TAXINOMIE DES INSTITUTIONS DU DEVELOPPEMENT	
	LOCAL EN CONTEXTE DE DECENTRALISATION AU CAMEROUN	59

I- LES STRUCTURES EXTRA-COMMUNAUTAIRES DU DEVELOPPEMENT	
LOCAL	59
A- La Coordination des Démembrements de l'Etat	59
1- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)	59
2- Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL).....	62
B- Les différents programmes étatiques.....	63
1- Le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM)	63
2- Programme National de Développement Participatif (PNDP).....	65
C- Une densité de structures non gouvernementales orientées vers le développement local	69
1- Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD).....	69
2- Deutsche Gesellschaft für (GIZ)	70
3- Agence Française de Développement (AFD).....	71
II- LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES DE DEVELOPPEMENT LOCAL SUR LE TERRAIN	72
A- Les institutions municipales de proximité.....	72
1- Cadre légal de la planification locale	72
2- Cadre institutionnel de planification local	73
3- Processus de planification	74
B- Les regroupements villageois d'action pour le développement local dans les communes de Doume et d'Atok.....	76
1- Les associations.....	76
2- Les comités de développement villageois	77
3- Comités de développement sectoriels	77
PARTIE II : LE DEVELOPPEMENT LOCAL EN ACTE	79
CHAPITRE III : PHENOMENOLOGIE DES PRATIQUES DU DÉVELOPPEMENT LOCAL SUR LES SITES	80
I- DES STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT LOCAL DE PROXIMITE DANS LA COMMUNE DE DOUME ET D'ATOK	81
A- La sectorisation comme dynamique actuelle des interventions institutionnelles....	81
1- Ethnographie des structures d'intervention effective sur les sites	82
1. Esquisse des programmes et projets de développement par secteurs.....	85
2- Une approche intégrative et participative comme politique villageoise de mobilisation	86

a-	L'appartenance aux comités de développement comme signe d'intégration sociale	87
b-	Les comités de développement villageois comme mutuelle communautaire.....	88
B-	Logiques de développement local des comités en restructuration	90
1-	Appliquer un schéma décisionnel horizontal : un correctif des institutions de développement.....	90
a-	L'admission des villageois dans les instances délibératives des institutions	92
b-	Les actions de sensibilisation communautaire comme fin du diktat des institutions.....	93
2-	Compter sur soi et pour soi-même ou la devise actuelle des comités villageois	94
a.	Le dynamisme endogène comme force motrice de tout projet.....	95
b.	Mobiliser les atouts de l'environnement local comme moyen d'action	97
1-	Dans la commune de Doumé	97
a-	Milieu humain de la commune de Doume.....	99
b-	Les activités socio-économiques de la commune de Doume	99
2-	Dans la commune d'Atok.....	101
a-	Milieu humain de la commune d'Atok.....	102
b-	Activites socio-economiques dans la commune d'atok.....	103
CHAPITRE IV : EVALUATION DE LA PORTEE DES INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT PAR LES COMMUNAUTES.....		105
I-	LES DIFFERENTES INITIATIVES ET ACTIONS COMMUNAUTAIRES DE DEVELOPPEMENT	105
A-	Descriptif empirique des projets majeurs implémentés et livrés.....	105
1-	Des projets implémentés et livrés dans le secteur socioculturel	106
a-	Dans la commune d'Atok	106
B-	Dans la commune de Doumé	106
1-	Des projets implémentés et livrés dans le secteur économique	107
1.	Des initiatives enclenchées en abandon dans les communes de Doumé et d'Ato	110
a-	Dans le domaine socioculturel.....	110
b-	Dans le secteur économique	112
II-	APPROCHE CRITIQUE DES FACTEURS DE PERFORMANCE ET D'ECHECS DES ACTIONS	113
A-	Le local comme nouveau cadre d'action.....	113
1-	Interactions : le local comme catalyseur du développement.....	115

2- Les jeux de pouvoir au sein des comités dans le champ du développement local	116
a- Des élites en quête de leadership communautaire	116
b- Les tentatives de politisation des cadres communautaires d'intervention.....	118
c- La question d'une trésorerie souvent opaque	119
CONCLUSION GENERALE	123
BIBLIOGRAPHIE.....	126
ANNEXES	I

ANNEXES

**GUIDE D'ENTRETIEN SEMI DIRECTIF ADRESSE AUX RESPONSABLES
ADMINISTRATIFS ET DES ORGANISMES EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT
LOCAL.**

Madame, Mademoiselle, Monsieur ;

Bonjour, je suis étudiant chercheur en sociologie rurale à l'Université de Yaoundé I. Dans le cadre d'une recherche académique portant sur les comités de développement et gestion du développement local : une étude de cas à partir des communes de Doumé et d'Atok. En effet, cette recherche va nous permettre de préparer un mémoire de fin de cycle en master recherche à vocation professionnel (MRVP), option développement rural en sociologie. Je voudrais que vous m'accordiez votre temps pour un entretien de quelques minutes. Nous vous rassurons de la confidentialité de votre identité si tel est votre souhait. Car, les informations collectées seront traitées pour des fins exclusivement académiques.

Module 1 : Identification de l'enquêté

- 1- Nom(s) et prénom(s)
- 2- Sexe
- 3- Age
- 4- Niveau d'instruction
- 5- Date et lieu de l'enquête
- 6- Profession

Module 2 : comités de développement dans les communes de Doumé et d'Atok

- 1- Existe-il le ou les comités de développement dans votre localité ?
- 2- Comment fonctionnent Ces comités (existe-t-il des statuts, des règlements intérieurs, un bureau avec des membres ?) ?
- 3- Les comités ont-ils déjà réalisé les projets dans la localité // si oui lesquels // si non pourquoi ?
- 4- Que pouvez-vous nous dire sur l'état physique de ces différentes réalisations ?

MODULE 3 : COMITES DE DEVELOPPEMENT ET GESTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL

1-Quels sont les différents problèmes dont les comités de développement font face dans la mise en œuvre du développement dans la communauté ?

2-Comment sont gérées les ressources par les comités de développement ?

3-Quel est la place qu'occupe l'Elite dans les comités de développement ?

MODULE 4 : Gestion et fonctionnement du comité de développement

1- Comment fonctionne les comités de développement ?

2- D'où proviennent les fonds liés au fonctionnement du comité de développement ?

3- Existe-t-il des rapports narratifs et financiers des activités des comités ?

4-Selon vous quelle place occupe le comité de développement dans la gestion du développement local ?

REMERCIEMENTS

Les différentes réponses que vous avez données sont intéressantes pour la suite de cette étude. Elles seront prises en compte. Je vous remercie pour la disponibilité et pour votre sincérité.

GUIDE D'ENTRETIENS AVEC LA POPULATION ET AUX CHEFS TRADITIONNELS

Madame, Mademoiselle, Monsieur ;

Bonjour, je suis étudiant chercheur en sociologie rurale à l'Université de Yaoundé I. Dans le cadre d'une recherche académique portant sur les comités de développement et gestion du développement local : une étude de cas à partir des communes de Doumé et d'Atok. En effet, cette recherche va nous permettre de préparer un mémoire de fin de cycle en master recherche à vocation professionnel (MRVP), option développement rural en sociologie. Je voudrais que vous m'accordiez votre temps pour un entretien de quelques minutes. Nous vous rassurons de la confidentialité de votre identité si tel est votre souhait. Car, les informations collectées seront traitées pour des fins exclusivement académiques.

Module 1 : Identification de l'enquêté

- 1- Nom(s) et prénom(s)
- 2- Sexe
- 3- Age
- 4- Niveau d'instruction
- 5- Résidence
- 6- Profession

Module 2 : INTEGRATION AUX DE DEVELOPPEMENT ET A LA GESTION DU DEVELOPPEMENT ACTIVITES LOCAL.

- 1- Existe-t-il des comités de développement dans votre localité ?
- 2- quel est le rôle de ces comités dans le processus du développement local ?
- 3- Comment sont prises les décisions pour les différentes activités à mettre en œuvre dans votre village ?
- 4- Quel est l'état physique des différentes réalisations visible de votre village ?

MODULE 3 : Participation de la population dans les comités de développement.

- 1- Êtes – vous souvent informer des réunions et des congrès des comités de développement ? si oui par quel canal
- 2- Les décisions prises par le comité de développement sont telles satisfaisantes ?
- 3- Lors des réunions, votre point de vue est-il souvent pris en compte ?

- 4- Quelles sont les activités mis en œuvre par les comités de développement que vous avez déjà participer ?

MODULE 4 : ROLE DES ACTEURS LOCAUX DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL.

- 1- quel est votre contribution dans la satisfaction des besoins mis en œuvre par le comité de développement ?
- 2- À combien s'élevé vos contributions dans l'entretien et la maintenance des projets déjà réalises dans la localité ?
- 3- quels sont les différents projets visibles déjà réalisés par les comités de développement ?
- 4- Quel est l'état physique de ces différents projets réalisés ?

MODULE 5 : Les problèmes rencontrés par le comité de développement

- 1- Êtes-vous satisfait des réalisations des acteurs en charge du développement ?
- 2- Vos besoins sont-ils pris en compte lors des choix des projets ?
- 3- Quel est la place qu'occupent les comités de développement dans la gestion du développement local ?

REMERCIEMENTS

Les différentes réponses que vous avez données sont intéressantes pour la suite de cette étude. Elles seront prises en compte. Je vous remercie pour la disponibilité et pour votre sincérité.

ENTRETIEN SEMI DIRECTIF AVEC LES MEMBRES DE COMITES DE DEVELOPPEMENT

Madame, Mademoiselle, Monsieur ;

Bonjour, je suis étudiant chercheur en sociologie rurale à l'Université de Yaoundé I. Dans le cadre d'une recherche académique portant sur les comités de développement et gestion du développement local : une étude de cas à partir des communes de Doumé et d'Atok. En effet, cette étude va nous permettre de préparer un mémoire de fin de cycle en master recherche à vocation professionnel (MRVP), option développement rural en sociologie. Je voudrais que vous m'accordiez votre temps pour un entretien de quelques minutes. Nous vous rassurons de la confidentialité de votre identité si tel est votre souhait. Car, les informations collectées seront traitées pour des fins exclusivement académiques.

Module 1 : Identification de l'enquêté

- 1- Région
- 2- Département
- 3- Arrondissement
- 4- Date de la discussion
- 5- Nom de l'enquêté

Module 2 : Intégration au développement et a la gestion du développement des activités locales.

- 1- Quelle est la date de création de ce ou ces comités ? ----/----/----
- 2- Participez-vous aux différentes activités de développement de votre village ?
- 3- Comment sont prises les décisions pour les différentes activités à mettre en œuvre dans votre village ?
- 4- Quel est l'état physique des différentes réalisations visible de votre village ?

MODULE 3 : Types et gestion des comités de développement

- 1- Quel est votre poste au sein du ou des comités ?
- 2- Combien de types de comité existent-ils dans votre secteur ?
- 3- Quels sont les noms de vos comités de développement ?

MODULE 4: Gestion des comités de développement sectoriel/ par village

- 1- Combien de fois par ans vous vous rassemblez ?
- 2- pouvez-vous nous donner la date de la dernière rencontre ?
- 3- Comment faites-vous pour rassembler les fonds ?
- 4- Quel est le rôle de contribution de chaque membre et village lors de vos assemblés (à quoi servent-elles) ?
- 5- Qu'avez-vous à dire par rapport à la gestion financière du comité ?

MODULE 5 : les réalisations des comités de développement

- 1- Quelles sont les différentes réalisations visibles du comité de développement ?
- 2- Quel est l'état physique des différentes réalisations ?
- 3- Les décisions prises par le comité de développement favorisent-elles l'épanouissement de la population locale ?
- 4- Les projets réalisés par les comités sont-ils équitables dans tous les villages (sectoriel et local) ?

MODULE 6 : Les problèmes rencontrés par le comité de développement

- 1- Quels sont les différents problèmes liés aux comités et à la gestion du développement local ?
- 2- Êtes-vous satisfait des réalisations des acteurs en charge du développement ?
- 3- Quelle est la place qu'occupe le comité de développement dans la gestion du développement local ?

REMERCIEMENTS.

Les différentes réponses que vous avez données sont intéressantes pour la suite de cette étude. Elles seront prises en compte. Je vous remercie pour la disponibilité et pour votre sincérité.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

BP : 755 Yaoundé
Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF
E-mail : depart.socio20@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **LEKA ESSOMBA Armand**, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiant **NDAOU NTEBI François**, Matricule **16B959**, est inscrit en Master Recherche à Vocation Professionnel (MRVP), option Développement Rural (DR). Il effectue, sous la direction du Docteur **NJOYA MAMA Mohamed**, un travail de recherche sur le thème : *«Comités de développement et gestion du développement local : une étude de cas à partir des communes de Doumé et d'Atok»*.

Je vous serais reconnaissant de lui fournir toute information non confidentielle, susceptible de l'aider dans cette recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le 22 AVR 2021

Le Chef de Département


Armand LEKA ESSOMBA
Maître de Conférences

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT
LOCAL

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE DE DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

ARCHIVES AND RECORDS CENTER

N° 00 4395 /L/MINDDEVEL/SG/CDA/B

Réf : V/L du 18 octobre 2021

Yaoundé, le 21 OCT 2021

Le Ministre

A

Monsieur NDAOU NTEBI FRANCOIS

Tél : 695 50 85 57

Yaoundé

Objet : demande d'accès à la documentation.

Monsieur,

Comme suite à votre correspondance sus-référencée et relative à l'objet susvisé,

J'ai l'honneur de marquer mon accord pour la consultation de la documentation au sein du département ministériel dont j'ai la charge.

A cet effet, vous voudrez bien prendre l'attache du Centre de la Documentation et des Archives pour les modalités pratiques.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Pour Le Ministre de la Décentralisation
et du Développement Local
Le Secrétaire Général
Fred EBOUE MAKOU
Administrateur Civil Principal



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE LA DOCUMENTATION
ET DES ARCHIVES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

SERVICE OF DOCUMENTATION
AND ARCHIVES

110 003 14 /MINADER/SG/SDA/Snfc

Yaoundé, le 30 MAT 2022

Réf : V/L du 20 avril 2022

LE MINISTRE

A

Monsieur NDAOU NTEBI François

Etudiant en Master II Recherche à Vocation Professionnel
Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
Département de sociologie
Université de Yaoundé I
Tel : 695 508 557

Objet : Demande d'accès à la documentation.

Monsieur,

Faisant suite à votre correspondance sus référencée et relative à l'objet sous rubrique.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre, que je marque mon accord pour le déroulement de vos travaux de recherches au sein du Département Ministériel dont j'ai la charge **du 23 mai au 30 novembre 2022**, en vue de la rédaction de votre mémoire qui porte sur : « **Comités de développement et gestion du développement local : Une étude de cas à partir des documents de Doumé et d'Atok** ».

A cet effet, vous voudrez bien prendre attache avec le **Service de la Documentation et des Archives** du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Veillez croire, **Monsieur**, à l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Ministre de l'Agriculture
et du Développement Rural
Le Secrétaire Général
Mbong Bantob Grace Annih
Associate Professor